CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 19 mai 2017

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures vingt-cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés M. Bertrand LABAR a donné pouvoir à M. Laurent DAULNY, Mme Nicole PALLIER à Mme Isabelle PENICAUD et Mme Marie-Thérèse VIALLE à M. Nicolas SIMONNET.

Par ailleurs, Mme Catherine DEFEMME qui nous rejoindra dans le courant de la matinée a donné pouvoir à M. Gérard GAUDIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, avant d'en venir au dépôt des vœux et motions dont lecture va vous être donnée par leurs auteurs, je tiens à vous préciser qu'un correctif au rapport n°CD2017-05/5/28 « Programmation AEP, assainissement et recherche en eau profonde pour l'année 2017 » vous a été déposé sur table. Ce correctif, s'agissant d'un tableau remplaçant celui annexé au rapport, est sans incidence sur les propositions qui vous sont soumises.

DÉPÔT DE DEUX MOTIONS D'URGENCE ET DE CINQ VŒUX

Avenir de GM&S Industry à LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN
et M. Etienne LEJEUNE,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Je vous donne lecture de cette motion d'urgence :

« Considérant que l'entreprise d'emboutissage de LA SOUTERRAINE, placée en redressement judiciaire il y a 9 ans, a été reprise en décembre 2014 après une nouvelle période de redressement ; que ces reprises successives se sont traduites par des réductions d'effectifs, par un sous-investissement intentionnel et par une insuffisante diversification au détriment de l'emploi et de l'innovation ;

« Considérant que cet équipementier automobile, sous-traitant historique de la filière automobile française, a été placé en décembre dernier en période d'observation par le tribunal de commerce de Poitiers prononçant le redressement judiciaire ; que GM&S Industry représente des savoir-faire industriels et 277 emplois qualifiés qui placent l'entreprise au rang de deuxième employeur privé du Département ;

« Considérant que face à cette situation, les constructeurs Renault et PSA, donneurs d'ordre principaux, n'ont pas respecté le "contrat de filière" pour l'automobile reposant pourtant sur la responsabilisation de ses acteurs pour garantir la pérennité et la croissance de l'industrie et des services automobiles en France, alors même que le secteur automobile français bénéficie de mesures pour la compétitivité et l'emploi et d'une nette reprise depuis 2014-2015 ;

« Considérant que la situation d'un équipementier de second rang comme GM&S impose la mise en œuvre de réponses adaptées à la recherche de repreneurs fiables et à la défaillance incompréhensible des constructeurs automobiles précités ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Rappelle l'impératif d'assurer le sauvetage des emplois et le développement de l'entreprise dans le cadre d'un vrai projet industriel ;

« Demande à cette fin à M. le Premier ministre de réunir le Comité stratégique de la filière automobile et Bpifrance ; de mettre en œuvre sans délai des mesures et des solutions pérennes pour le site de LA SOUTERRAINE, notamment en matière de commandes fermes, à même d'assurer sa reprise et la préservation des 277 emplois. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Sauvetage de l'entreprise GM&S Industry

Motion d'urgence déposée par M. Laurent DAULNY, au nom du Groupe de la majorité départementale

M. DAULNY. – Avant de vous donner lecture de cette motion d'urgence, je tiens à souligner que vous avez devant vous un dessin de Michel Janvier qui a été communiqué lors de la grande manifestation ressemblant plus de 2 000 personnes à LA SOUTERRAINE, tout le monde ayant marqué sa solidarité. Ce dessin illustre la suspension des commandes de la part des clients PSA et Renault auprès de GM&S Industry.

Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Considérant la situation de l'entreprise GM&S Industry de LA SOUTERRAINE, entreprise spécialisée dans l'emboutissage et sous-traitant de la filière automobile française, placée une nouvelle fois en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Poitiers, le 2 décembre 2016, avec une période d'observation de six mois ;

« Considérant que cette entreprise et ses 277 salariés est le deuxième employeur privé du Département ;

« Considérant que les constructeurs français Peugeot-Citroën et Renault, principaux donneurs d'ordre de GM&S Industry, n'apportent par les garanties suffisantes en termes de volume de commandes afin de permettre une reprise dans des conditions acceptables de l'entreprise, alors même que d'autres sous-traitants de ces deux constructeurs sont en surcharge de commandes ;

« Considérant que l'Etat est actionnaire à hauteur de 12,9 % du capital de PSA et 19,74 % du capital de Renault ;

« Considérant que les réunions des salariés en date du 7 janvier avec François Hollande, Président de la République, du 10 février avec Bernard Cazeneuve, Premier ministre, et celle dite de la dernière chance du 15 mai à la Préfecture de la Creuse en présence des deux constructeurs automobiles n'ont abouti à aucune solution ;

« Considérant la tenue de l'audience du tribunal de commerce de Poitiers prévue le 23 mai prochain afin de statuer sur l'avenir de l'entreprise ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Demande au Ministre de l'Economie de tout mettre en œuvre auprès des constructeurs français afin d'obtenir un carnet de commandes suffisant de nature à garantir la reprise et la pérennité de l'entreprise GM&S Industry de LA SOUTERRAINE et ses 277 emploi à la clef. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Stockage de stériles miniers

Vœu présenté par M. Thierry GAILLARD,
au nom du Groupe de la majorité départementale

M. GAILLARD. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant la circulaire du 22 juillet 2009 du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire relative à la gestion des anciennes mines d'uranium, et l'instruction ministérielle du 8 août 2013 relative à la gestion des stériles miniers des anciennes mines d'uranium ;

« Considérant la délibération du Conseil municipal d'ANZEME du 28 avril 2016 par laquelle l'assemblée délibérante sollicitait à l'unanimité l'annulation de l'arrêté

préfectoral n°2016-007-02 du 7 janvier 2016 encadrant la mise en verse de stériles miniers sur l'ancien carreau au VIGNAUD ;

« Considérant les nombreuses inquiétudes exprimées tant par les élus, la population, les associations de défense de l'environnement que les riverains ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Apporte tout son soutien à la commune d'ANZEME dans sa démarche ;

« Demande à M. le Ministre de l'Ecologie que les matériaux issus des dépollutions imposées à AREVA par l'Etat soient stockés dans des centres de stockage de déchets radioactifs adaptés et non regroupés sur d'anciens sites miniers creusois. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

PER Combrailles en Marche

Vœu déposé par M. Thierry GAILLARD,
au nom du Groupe de la majorité départementale

M. GAILLARD. – Ce vœu est ainsi libellé :

« Considérant la demande de permis exclusif de recherches, PER, de gîtes géothermiques haut température et, plus précisément, le PER Combrailles en Marche qui concerne 31 communes creusoises ;

« Considérant que, pour la Creuse, les deux principales zones qui seront étudiées en priorité sont localisées, l'une, entre CHAMBON-SUR-VOUEIZE et EVAUX-LES-BAINS et, l'autre, à l'Est de BOUSSAC en direction d'HURIEL ;

« Considérant que l'exploitation géothermique à haute température visant à capter l'énergie d'aquifères profonds, en utilisant la technique de stimulation par fracturation hydraulique, est peu répandue dans le monde et suscite des inquiétudes chez les associations de protection de l'environnement au regard des précédentes expériences, à savoir le déclenchement de séismes liés au forage en 2007 en Alsace et en 2013 en Suisse,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Demande à M. le Ministre de l'Ecologie d'apporter toutes garanties nécessaires en diligentant une étude précise par un organisme neutre chargé d'évaluer les impacts et risques environnementaux liés à ce type d'exploitation. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe de la majorité départementale

M. SIMONNET. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant la délibération de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 par laquelle l'institution régionale a défini des critères d'intervention de la nouvelle politique contractuelle avec tous les territoires du périmètre régional ;

« Considérant que la Région a ainsi déterminé un double objectif, à savoir soutenir et développer les atouts de tous les territoires, d'une part, et exprimer sa solidarité au bénéfice des territoires les plus vulnérables avec un soutien différencié pour les plus fragiles, d'autre part ;

« Considérant que pour définir le degré de vulnérabilité des territoires, la Région a choisi quatre domaines de vulnérabilité – le revenu des ménages, l'emploi et le marché du travail, le niveau de formation de la population, la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante – eux-mêmes analysés au regard de trois indicateurs précis ;

« Considérant qu'il ressort de cette grille de définition trois catégories d'EPCI : les moins vulnérables, les intermédiaires, les plus vulnérables ;

« Considérant que la Creuse se trouve divisée dans la mesure où la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche, la communauté de communes du Pays de Boussac, Carrefour des Quatre Provinces, Evaux/Chambon et la communauté de communes de Chénérailles, Auzances-Bellegarde et Haut Pays Marchois sont classées en situation intermédiaire de vulnérabilité (deux et trois domaines de vulnérabilité) et tous les autres EPCI du territoire en situation de vulnérabilité forte (quatre domaines) ;

« Considérant l'interrogation des élus, relative aux critères choisis par la Région, et la disparité de l'accompagnement financier de la Région qui découlerait de ce classement ;

« Le Conseil départemental, garant de la cohésion et de la solidarité territoriale, demande à M. le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine de ne pas pénaliser les territoires en situation intermédiaire de vulnérabilité, en ne minorant pas l'accompagnement financier de leurs projets qui entreront dans le cadre de cette nouvelle politique contractuelle territoriale. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Réforme des zones de revitalisation rurale

Vœu déposé par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du Groupe de la majorité départementale

Mme BUNLON. – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant la mise en place de la réforme des critères de classement en Zone de Revitalisation Rurale, ZRR, par la loi de finances rectificative pour 2015 adoptée en première lecture définitive par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2015 ;

« Considérant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale ;

« Considérant la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 qui dispose que les communes de montagne sortant du classement ZRR continueront de bénéficier des effets du dispositif jusqu'au 30 juin 2020 ;

« Considérant la mise en application de cette réforme à la date du 1er juillet 2017 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Rappelle que la sortie de ce dispositif n'ouvre plus droit pour les entreprises et organismes d'intérêt général aux dispositions prévues à l'article 1465 A du code Général des Impôts, à savoir des exonérations fiscales pour les entreprises, en particulier l'exonération de l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés pour la création ou reprise d'activité et de l'exonération des charges sociales, principalement en faveur des organismes d'intérêt général, ainsi que des exonérations de charges sociales patronales ;

« Déplore ainsi la sortie programmée des 16 communes creusoises suivantes de ce dispositif : AJAIN, ANZEME, LA BRIONNE, BUSSIERE-DUNOISE, GARTEMPE, GLENIC, GUERET, JOUILLAT, MONTAIGUT-LE-BLANC, LA SAUNIERE, SAINTE-FEYRE, SAINT-FIEL, SAINT-LAURENT, SAINT-SILVAIN-MOINTAIGUT, SAINT-SULPICE-LE GUERETOIS, SAINT-VAURY ;

« Demande au Ministre de l'Economie et des Finances de tout mettre en œuvre afin de corriger cette injustice pour que l'ensemble des communes du Département de la Creuse retrouve son classement en ZRR. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Modernisation de la ligne POLT et choix du futur tracé du POCL

Vœu présenté par Mme Hélène FAIVRE,
au nom du Groupe de la majorité départementale

Mme FAIVRE. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant l'importance vitale pour le Département de la modernisation de la ligne POLT ;

« Considérant l'intérêt manifeste que présenterait pour le Département le choix du tracé Ouest de la LGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon, POCL ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Prend acte avec satisfaction de l'annonce de la commande de nouveaux matériels roulants pour la ligne POLT ;

« Dénonce cependant la diminution du service en gare de LA SOUTERRAINE programmé par la SNCF à partir de juillet prochain ;

Demande au Ministre des Transports, dans une logique d'aménagement du territoire et de désenclavement du département de la Creuse, de poursuivre les améliorations et la modernisation de la ligne POLT et de soutenir le tracé Ouest du POCL. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose aux quatrième et cinquième commissions de se réunir à leur convenance lors de la suspension de notre séance en fin de matinée, avant la reprise de nos travaux de l'après-midi, pour l'examen de ces vœux et motions d'urgence. *(Marques d'acquiescement.)*

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, notre deuxième séance plénière de l'année 2017 s'ouvre ce matin dans un contexte qui, depuis des mois, inquiète tout notre département.

En effet, mardi sera rendue la décision du tribunal de commerce de Poitiers, qui fixera alors l'avenir des 277 salariés de GM&S Industry, de leurs familles, de l'économie locale et des activités de services d'un territoire considéré comme l'un des plus dynamiques du Département, LA SOUTERRAINE.

Nous sommes convaincus que la pérennité de cette usine, placée en redressement judiciaire le 2 décembre dernier, peut être assurée et les emplois sauvés. La filière automobile en France affiche de bons résultats, et seul 1% d'activité supplémentaire d'emboutissage dirigé vers GM&S permettrait un volume d'activité suffisant à une reprise durable du site.

Alors que l'Etat en est actionnaire, les principaux donneurs d'ordre que sont PSA et Renault ne s'engagent toujours pas, à cette heure, à fournir le nécessaire et indispensable volume de travail.

Nous avons été et sommes toujours mobilisés aux côtés des salariés et c'est avec le plus grand respect que je tiens à saluer leur engagement, leur courage et leur dignité.

Nous voici aussi réunis à un moment particulièrement important de la vie politique qui va, à n'en pas douter, marquer l'avenir de la France.

Je me dois de revenir quelques instants sur l'élection présidentielle que nous venons de vivre et sur le choix des Français qui s'est exprimé les 23 avril et 7 mai derniers.

M. Emmanuel Macron est le nouveau Président de la République Française. Je viens, en mon nom et celui de notre assemblée départementale, de lui adresser des félicitations républicaines.

Nous ne pouvons cependant pas balayer d'un revers de la main le nombre de bulletins blancs ou nuls, ni le taux d'abstention record à une telle élection, s'agissant de près de 35 % de l'électorat ! Cet état de fait masque probablement la déception, voire la colère d'un grand nombre de Français. Il peut aussi interroger sur leur adhésion au projet politique du nouveau Président…

Le nouveau Premier ministre et son gouvernement provisoire appellent désormais à obtenir une majorité parlementaire. Quant à théoriser sur « il n'y a plus de gauche »… « il n'y a plus de droite »… « il n'y a plus de partis politiques qui vaillent clivage… », seul le temps donnera raison ou tort à ce postulat présidentiel ; à dire si cela peut devenir un postulat politique…

Une recomposition politique – aussi nécessaire soit-elle – ne peut cependant se décréter par opportunisme, revanche ou carriérisme. Elle ne peut être non plus le seul fruit d'une stratégie politicienne. Une recomposition politique, voire une coalition gauche/droite ne peut avoir de sens qu'autour d'un projet co-construit, une vision économique et sociale partagée.

En est-on là aujourd'hui ? Serait-ce à dire que le Président, le Premier ministre et les nouveaux membres du Gouvernement partagent tous la même vision, les mêmes objectifs ?...

Quant à la vision du nouveau Président pour les territoires ruraux, les collectivités, les départements, nous n'en savons que très peu. Sauf à avoir lu que les collectivités verront se poursuivre la baisse des dotations d'Etat à hauteur de 10 Md€ et que le nombre de fonctionnaires diminuera de 120 000 dont 70 000 dans la fonction publique territoriale… Il serait aussi question de supprimer, voire de fusionner une vingtaine de départements d'ici à 2022...

Le 8 mars dernier, lors de l'audition des candidats à la Présidentielle par l'Assemblée des Départements de France, il a été rappelé l'impérieuse nécessité d'ériger un contrat de stabilité financière pluriannuel entre les départements et l'Etat.

Nous ne voulons plus de décisions unilatérales, alourdissant nos charges et baissant drastiquement nos ressources.

Nous voulons que le financement des trois allocations de solidarité – RSA, APA, PCH – soit équitablement compensé par l'Etat et que les restes à charge ne soient plus supportés par les contribuables départementaux.

Je voudrais citer en exemple le manifeste de notre collègue Président socialiste du Lot-et-Garonne qui, nous écrit-il, *« refusant d'augmenter de 30 % la TFB, notre département ne paiera pas en 2017 5 mensualités de RSA, entamant ainsi la grève du financement !... »*

En effet, seuls les départements qui ont eu recours à une forte hausse de fiscalité et à la mise en place d'efforts de gestion ténus ont vu leur situation légèrement s'améliorer budgétairement entre 2015 et 2016. Je tiens à rappeler que cela s'est aussi fait au détriment

des programmes d'investissement départementaux qui ont tous chuté et au détriment des aides versées au bloc communal.

Il est dit également que les moins fragiles, souvent urbains ou littoraux, s'en sortent relativement bien après avoir vu une nette augmentation des DMTO en fin d'année 2016. Ce n'est malheureusement pas le cas de la Creuse.

Nous allons échanger dans quelques instants sur l'analyse du compte administratif 2016 et le rapport d'activité des services du Département.

Considérons qu'il s'agit là d'un temps d'évaluation des politiques que nous menons et des choix stratégiques que nous avons opérés. Il convient de mesurer les premiers résultats d'un plan d'exigence déployé en 2016, plan qui nous redonne – enfin ! – des perspectives financières propices à la déclinaison d'un projet de développement pour la Creuse.

Pas de projet territorial possible sans responsabilité budgétaire... Certains d'entre vous, responsables d'autres collectivités, savent de quoi je parle…

Ce sont des chiffres à comparer à d'autres chiffres, ceux des réalisations à ceux des prévisions.

Chers collègues, sans grande surprise, vous constatez que :

- le Département n'a pas perçu en 2016 de fonds de soutien exceptionnel de la part de l'Etat, malgré les multiples courriers nous l'annonçant…
- les prévisions de recettes ont été en deçà de ce que nous escomptions et de ce que nous avions inscrit au BP 2016, malgré l'augmentation du fonds de péréquation des DMTO ;
- le poids des dépenses sociales continue d'augmenter en 2016, avec un reste à charge sur les 3 AIS, qui passe de 18,9 M€ à 20,16 M€ de 2015 à 2016.

Mes chers collègues, les efforts réalisés nous donnent les moyens d'agir, et ce, vous le constatez, avec :

- un excédent de clôture, après un déficit constaté de plus de 1,3 M€ en 2015, qui résulte essentiellement de la fiscalité supplémentaire ;
- une épargne nette positive, après avoir été négative ces 6 dernières années ;
- un encours de dette maîtrisé, de 92,3 M€ en 2015 à 93,4 M€ en 2016 ;
- une capacité de désendettement à 9 ans, qui repasse en deçà du seuil critique des 10 ans.

Nous retrouvons la confiance des organismes bancaires, je puis vous le dire !

Nous pourrons réaliser nos programmes prévisionnels d'investissements 2017 et, en poursuivant notre ligne de conduite, avec des efforts continus et appuyés, envisager plus sereinement nos investissements à venir.

Voilà donc des éléments probants, qui reflètent le travail que nous avons réalisé en 2016, mettant fin à une dangereuse situation qui n'était plus tenable et qui nous conduisait tout droit à une insolvabilité.

Nous vous présenterons tout à l'heure une rapide synthèse de l'action forte du Conseil départemental pour les Creusois, au cours de l'année 2016.

Les services et les agents se sont fortement mobilisés et impliqués, pleinement conscients de la situation que nous traversons. Vous l'avez constaté à la lecture du rapport d'activité : ils continuent à garantir des missions de service public, tout en ayant su s'adapter aux nombreuses réformes imposées aux départements et aux fortes contraintes budgétaires.

C'est dans un nouveau format collaboratif qu'un travail de réflexion est engagé sur nos modes de fonctionnement, l'amélioration et la modernisation de nos pratiques, l'accessibilité de nos services aux usagers.

J'ajouterai seulement quelques mots sur l'action menée par Patrice MORANÇAIS, Vice-président en charge des solidarités, qui nous tracera le bilan du Pacte Territorial d'Insertion 2016.

Assurer un accompagnement rapproché, en partenariat avec Pôle Emploi, des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active était l'un de nos engagements. Avec les commissions de suivi composées d'élus et d'acteurs de l'action sociale, nous évaluons le réalisme des projets professionnels et l'engagement dans la recherche active d'un emploi ou d'une formation. Notons avec satisfaction une baisse de 3,9 % du nombre d'allocataires en 2016.

Un bémol tout de même, celui lié à l'augmentation de 22 % en un an des allocataires relevant du régime de la Mutualité Sociale Agricole. Encore une fois, cela n'est que le triste reflet de la dureté de la crise agricole dans le monde de l'élevage creusois.

L'examen des autres rapports qui vous sont présentés illustre nos engagements 2017.

Tandis que nous votions plus tôt cette année notre budget, quelques ajustements jugés nécessaires vous sont proposés en décision modificative n°1.

Alors que les résultats 2016 nous ouvrent quelques perspectives, minces certes, nous tenions à les partager un tant soit peu avec les communes du Département qui, elles aussi, ont beaucoup pâti de la baisse de la DGF. Au travers d'un règlement d'aides modifié et adapté aux capacités de notre Conseil départemental, nous pouvons ouvrir de nouvelles autorisations de programme pour accompagner ces communes dans leurs interventions de protection et rénovation du patrimoine non protégé, de mises aux normes d'installations sportives et de salles de loisirs.

En vous remerciant de votre attention, j'en termine là, avant de vous souhaiter une bonne séance et donner la parole à qui le souhaite.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, les résultats de l'élection présidentielle font dire à maints commentateurs qu'elle sanctionne de vieilles pratiques politiques au profit d'une aspiration au renouvellement de celles-ci.

L'absence au second tour des deux partis de gouvernement qui alternaient au pouvoir depuis des décennies en atteste. En France, comme dans la Creuse, le succès des partis

contestataires et d'une nouvelle offre politique ne peut pas manquer de nous interroger. Il serait vain de penser qu'il s'agirait pour les partis politiques traditionnels de faire le dos rond en attendant que cela passe.

Les logiciels partisans doivent être évidemment renouvelés. Est-ce à dire pour autant que le clivage droite/gauche a disparu ? Pour ma part, je ne le crois pas, tant il est vrai qu'il existe encore des différences, d'ailleurs très respectables de part et d'autre, entre gauche et droite sur l'éducation, la fonction publique, les retraites, le rôle de l'Etat comme régulateur du marché, etc. Nous croyons toujours par les exemples que les mots « social » et « solidarité » ont un sens et qu'ils n'ont plus aucune ride.

A ce titre, nous sommes inquiets de la nomination d'hommes très marqués à droite au poste de Premier ministre, tout d'abord, ou celui de Ministre de l'Economie, ensuite. Vous nous direz, madame la Présidente, quel est votre positionnement à ce sujet, vous qui avez été très discrète au moment des primaires et, surtout, entre les deux tours de l'élection présidentielle.

Outre le renouvellement des pratiques, il existe par ailleurs une impérieuse nécessité à refuser ce que trop de politologues présentent comme une évidence, à savoir que la principale cassure aujourd'hui serait celle qui opposerait les mondialistes et les autres. Succomber à cette vision serait préparer le terrain à l'extrême droite en cas d'échec du nouveau Président de la République.

En revanche, il faut entendre le désarroi qui s'est exprimé dans les urnes, soit par le choix des extrêmes, soit dans l'abstention ou le vote blanc et nul au second tour. Dans nos départements ruraux, il faut répondre à ce sentiment de relégation ressenti très souvent par nos concitoyens. Cela passe sans doute, non pas par des anathèmes ou un discours moralisateur, mais par des actes découlant d'un souci d'aménagement du territoire, de préservation des services publics, du maintien d'équipements de santé, d'un soutien aux collectivités, elles qui sont en prise directe avec les administrés.

A ce sujet, nous serons très attentifs à la politique territoriale d'Emmanuel Macron et de son ministre chargé de la cohésion territoriale. Nous demanderons une pause dans la réforme des collectivités, le maintien du respect de l'autonomie financière qui risque d'être limitée par les exonérations de taxe d'habitation, une analyse fine des besoins en termes de services rendus par les agents des collectivités, avant toute déclaration sur leur supposé surnombre.

Mais si l'Etat veut encore diminuer sa solidarité financière en direction des collectivités, sous prétexte de résorption du déficit public, alors il faudra que ses dirigeants déterminent ce que les collectivités devront cesser de faire. Peut-être viendra-t-on, par exemple, sur le débat au sujet de la renationalisation du RSA.

De toute façon, il s'agit de sortir tout un ensemble de collectivités de leur obligation de mendicité. Il est temps peut-être de forger un modèle territorial pérenne, fondé sur des capacités financières durables et, j'y reviens, une véritable péréquation permettant au moins aux départements d'assurer leur rôle social.

Pour rejoindre des préoccupations plus strictement départementales, nous comprenons que vous ayez souhaité un tel décalage dans le temps entre le vote du budget et

l'examen du compte administratif. Les chiffres, en effet, nous donnent raison. Avec un excédent de clôture de 7,1 M€, il n'est plus possible de continuer le discours de la forte dégradation des finances de notre Conseil départemental jusqu'en 2015.

Nous avions dénoncé à juste titre le discours de la surdramatisation. Vous nous invitez à une pièce en trois actes : premier acte, la dramatisation ; deuxième acte, le redressement supposé ; à quand le troisième acte sur la distribution du pactole ? En fin de mandat peut-être ? *(M. FOULON s'exclame.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Il est où le pactole ?

M. LEGER. – Spectateurs du spectacle, les Creusois auront dû payer un coûteux billet d'entrée : + 20 % sur leur part départementale du foncier bâti !

Alors, nous n'allons pas refaire le énième débat. Je me contenterai de constats bruts et incontestables : le taux sur le foncier bâti a augmenté de 3,5 points ; l'aide aux associations a baissé considérablement ; le FDAEC a été supprimé ; les recettes attendues ont été minorées, comme le montre l'exemple des DMTO, s'agissant de + 1,6 M€ par rapport aux 3,2 M€ inscrits et de + 700 000 € sur la taxe de publicité foncière ; l'encours de la dette par habitant est passé de 735 € à 768 € en 2016 ; les indemnités des élus ont explosé, soit 588 000 € en 2014, 650 000 € en 2015 compte tenu de l'augmentation du nombre de Conseillers départementaux, et 677 000 € l'an dernier.

Voilà une simple reprise des chiffres du compte administratif 2016 ; vous en serez donc comptables.

Dans ce cadre financier moins contraint et même s'il faut demeurer vigilants, est-ce à dire que le Conseil départemental va devenir plus ambitieux ? Allons-nous disposer désormais d'une feuille de route pour la fin de la mandature ? Le personnel sera-t-il dorénavant plus concerté ? La « casse » sociale dénoncée lors de la dernière séance plénière par de nombreux agents va-t-elle laisser la place au dialogue, conformément au titre de la brochure distribuée lors de la dernière séance plénière voilà trois mois, une sorte de « Dialogue social pour les nuls » ? Quel est le redécoupage des périmètres des UTT et des UTAS ? Y aura-t-il d'ici à septembre un nombre suffisant d'agents, par exemple, dans les centres d'exploitation ? Pour ce qui concerne ces centres, n'en existera-t-il plus qu'un à EVAUX – CHAMBON et à BENEVENT-GRAND-BOURG ? Et après, à qui le tour ?

Nous vous proposons, madame la Présidente, de faire le choix de la transparence et de la lisibilité de votre politique. Cette lisibilité est attendue notamment dans le domaine des ressources humaines, mais aussi au titre des politiques territoriales. A l'heure où les périmètres des intercommunalités sont dorénavant fixés et les schémas régionaux adoptés, vous pourrez nous dire, madame la Présidente, quel rôle vous voulez voir jouer au Conseil départemental dans ce domaine.

Je conclus sur une impression très subjective, j'en conviens : les Creusois sont de moins en moins intéressés par ce qui se passe au Conseil départemental, sans doute parce que plus ou moins consciemment, ils ont ressenti une sorte de repli, un manque de communication

– il est vrai que le magazine *La Creuse* n'est presque plus édité – et peut-être plus encore, un manque de clarté dans les actions conduites. En résumé, lisibilité et visibilité pourraient former deux axes à travailler si vous voulez que le Conseil départemental soit encore un acteur reconnu sur ce territoire.

Il est vrai que votre tâche, madame la Présidente, n'est pas simple. En ces temps troublés par les élections, vous avez dû affronter un risque d'implosion de votre majorité et le choix par défaut d'un candidat aux législatives.

M. FOULON. – Ah voilà, nous y sommes !

M. LEGER. – Enfin, nous renouvelons notre soutien aux salariés de GM&S Industry, des salariés qui ont plus besoin de démarches bien concrètes que de toute tentative de récupération politique. Ils savent bien qui les a aidés depuis des années et qui vient seulement manifester au dernier moment.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mon propos sera en deux phases : d'une part, la responsabilité et, d'autre part, la vérité.

S'agissant de la responsabilité, je m'associe totalement aux félicitations adressées par la Présidente du Conseil départemental à notre nouveau Président de la République. J'adresse également des félicitations républicaines à son élection. Tandis que, voilà deux ans, Emmanuel Macron était un quasi-inconnu, en deux ans, il a réussi un formidable « *hold-up* » sur la vie politique française, en étant élu Président de la République. Au travers de cette élection, il s'est très clairement positionné au centre de la vie politique et il a fait en sorte, à travers un programme « attrape-tout » et « ne froisser personne », d'atomiser le Parti socialiste et d'affaiblir les Républicains. De ce fait, c'est un véritable coup de maître !

Simplement les programmes des Républicains et d'En Marche ne sont pas tout à fait identiques. Nous ne sommes aujourd'hui, mesdames, messieurs, qu'à la mi-temps du match, pour reprendre une métaphore sportive. Le match aller a été gagné par Emmanuel Macron sans aucun problème. Le match retour, c'est autre chose, s'agissant des élections législatives. Malgré ce qui s'est passé, et je partage votre propos à cet égard, monsieur LEGER, je pense qu'il y a toujours aujourd'hui une droite et une gauche et que les programmes – nous l'avons vu au travers de l'élection présidentielle – ne sont pas tout à fait les mêmes, entre ceux portés par le PS, En Marche et les Républicains.

Certes, Emmanuel Macron a opéré un « débauchage », en particulier sur les Républicains, mais la pêche a été relativement limitée. Il est vrai qu'il est allé chercher le Premier ministre, plus Bercy et le coffre-fort de la France.

M. SIMONNET. – Un coffre-fort pas vraiment garni ! *(Sourires dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. FOULON. – Non, pas vraiment, en effet !

Cela étant dit, être Président de la République, c'est très bien, mais pour présider et gouverner, il faut un gouvernement. Dans le système politique français de la Ve République, c'est l'Assemblée qui gouverne via le Premier ministre. Les législatives seront donc peut-être l'occasion de donner une majorité au Président de la République – ou de ne pas la lui donner – et de faire en sorte que demain, il puisse, comme il le souhaite, recomposer la vie politique, en particulier autour de son parti.

L'opération de « débauchage » de quelques figures de la droite est très claire et il s'agit aussi pour lui d'asseoir « En Marche » dans la vie politique, en particulier avec des ressources financières qu'il n'a pas aujourd'hui. Je rappelle tout de même que pour l'élection présidentielle, c'est 1,50 € par voix pour chaque parti politique. Or il est très clair aujourd'hui que, et c'est normal, En Marche souhaite être majoritaire derrière le Président de la République. A ce titre, il ne s'agit pas de donner tous les pouvoirs au Président de la République à cause des différences programmatiques, comme vous l'avez dit, monsieur LEGER. La Présidente l'ayant quelque peu évoqué, je n'y reviens pas. S'agissant de la taxe d'habitation, c'est assez flou ; concernant la baisse de l'ordre de 10 Md€ des dotations aux collectivités, nous ne savons pas bien qui sera touché. Bref, le tout est l'objet d'importantes interrogations, d'autant qu'il ne s'agit présentement que d'un gouvernement de transition. Le véritable gouvernement et la véritable recomposition de la vie politique ne seront dévoilés que le 18 juin au soir. A ce titre, en fonction des résultats des élections, nous verrons qui sera à Matignon et avec qui gouvernera le Président de la République.

Cette séance plénière tombe en pleine mi-temps du match aller et du match retour. Je pense donc que nous devons, mesdames, messieurs, faire preuve de vigilance. La vie politique va reprendre ses droits sur la droite et la gauche. Au soir du 18 juin, nous saurons comment sera gouvernée la France demain. Le Premier ministre va devoir faire sa déclaration de politique générale et se fonder sur la nouvelle Assemblée.

A la suite de cette première phase de mon propos, afférente à la responsabilité, j'en viens à la seconde concernant la vérité.

Nous allons analyser le compte administratif 2016, reflet de l'exercice considéré. Il n'est en rien attaquable car il est, en tout point, identique au compte de gestion, lequel est validé par les instances. A ce titre, il ne peut être nullement contesté.

Je ne reprends que trois points sur ce compte administratif et, tout d'abord, les dépenses de fonctionnement et, en particulier, l'exécution budgétaire.

Non, nous n'avons pas sous-estimé les recettes et surestimé les dépenses ! L'exécution budgétaire fait apparaître un taux de réalisation, en section de fonctionnement, de 95,30 % et, en section d'investissement, de 98,62 %. A ce titre, ce qui était prévu en fonctionnement a été réalisé ; vous pouvez le constater à la consultation des documents. Il n'y a donc pas matière à contester l'exécution budgétaire et ce qui a été dit.

Je ne reviens pas sur l'évolution des dépenses de fonctionnement dans le temps - vous les avez, toutes et tous, sous les yeux -, sinon pour observer une augmentation extrêmement limitée de 0,91% au cours de l'exercice 2016.

Deuxième élément, la CAF nette, donnée qui témoigne de la « santé » d'une collectivité, représente 165 000 € au titre de l'exercice 2016. Les trois années précédentes, les chiffres oscillaient entre -2,1 M€, -3 M€ et -3,8 M€. Je conteste votre propos, monsieur LEGER, tandis que vous parliez de « coffre-fort ». Non, nous ne sommes pas assis sur un « pactole » de 7,1 M€ ! Soyons très clairs : la situation est rétablie, mais elle n'est pas florissante. Je rappelle simplement que les 165 000 € de CAF nette en 2016 intègrent l'augmentation de la fiscalité à hauteur de 4 M€.

Enfin, venons-en, troisième point, à la capacité de désendettement dont je rappelle que le seuil critique est fixé à 15 ans. Tandis que depuis de nombreuses années, nous nous situions aux alentours de 12 ans, notre capacité de désendettement est de 9 ans en 2016. Je précise que ce n'est qu'avec un ratio de 10 années que la situation peut être considérée comme plus ou moins bonne.

Pour conclure, je reviens sur tous ces grands mots : « coffre-fort, « pactole », etc. Permettez-moi de citer un exemple, celui de l'Ariège, un département de 160 000 habitants avec une ruralité identique à la nôtre. La CAF nette de l'Ariège est de 25 M€, à comparer à celle de la Creuse, soit 165 000 € ! Je vous laisse méditer le comparatif de ces deux chiffres, en vous disant simplement que, certes, notre situation s'améliore, mais nous avons encore d'importants challenges à venir. Oui, c'est vrai qu'il nous fallait absolument rétablir la situation ! Oui, c'est vrai qu'aujourd'hui, nous ne risquons pas une mise sous tutelle ! Oui, c'est vrai qu'il nous a fallu rectifier le tir et nous nous y sommes prêtés ! A partir de là, nous allons pouvoir réalimenter la « pompe à investissement », si j'ose m'exprimer ainsi, pour que notre département puisse définitivement affronter – enfin ! – les nouveaux défis qui l'attendent. Je pense essentiellement au numérique, défi qui me semble très important dans les objectifs que nous nous fixons.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Tout d'abord, je reviens brièvement sur l'élection présidentielle. Lorsque Emmanuel Macron parle du passé, vous aurez sans doute remarqué que, dans ses discours, il parle toujours des 30 dernières années. Par conséquent, quelles que soient nos sensibilités politiques, nous devons nous sentir concernés par ce qui s'est passé voilà quelques jours avec cette élection présidentielle. Certains parlent notamment de « dynamitage » de la vie politique dans ce pays. Toujours est-il que nous sommes peut-être à la veille d'une nouvelle donne, mais je crois tout de même qu'il faut être extrêmement prudent.

Si les deux partis traditionnels, partis de gouvernement – d'un côté, le parti socialiste et, de l'autre, celui des Républicains dans la continuité de l'UMP, « Les Républicains » étant finalement un parti récent – se sont effondrés comme un château de carte, l'une des raisons essentielles est liée au fait que ni l'un ni l'autre n'ont été capables de résorber le chômage de masse dans ce pays. C'est un fait qui explique beaucoup de choses. S'il y avait eu davantage d'efficacité dans l'action publique en faveur de l'emploi, nous n'en serions certainement pas

là aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le score des extrêmes, sans parler du taux d'abstention, des votes blancs et nuls.

Quant à la recomposition de la vie politique, je crois que, pour l'instant, il vaut mieux être quelque peu prudent. Nous sommes dans le cadre d'un processus électoral qui se termine au deuxième tour des élections législatives. La situation est donc très ouverte, même si, sans parler d'état de grâce – sentiment qui n'existe plus –, les paroles, les actes, les initiatives du Président de la République sont plutôt appréciés, pour l'instant, par nos compatriotes. Dans un mois, une majorité absolue peut se dessiner, tout comme une majorité relative. Dans ce dernier cas, quelle sera la situation ? Quelles seront les forces d'appoint et sous quelle forme ? S'agira-t-il d'un accord de gouvernement ou d'un accord de coalition ? Assisterons-nous à une nouvelle cohabitation ? La droite peut-être majoritaire à elle seule… Une crise de régime peut survenir… Nous ne savons pas ce qu'il en sera. Toujours est-il que la situation reste très ouverte et qu'il importe d'être très prudent.

Par contre, je veux tout de même dire ma déception de voir si peu d'élus dans ce département à appeler clairement et publiquement à voter pour Emmanuel Macron au second tour de l'élection présidentielle. Contre une candidate de l'extrême droite, j'aurais vraiment souhaité une mobilisation générale de tous les élus dits républicains et démocrates de ce département. En tout cas, pour ma part, j'ai très clairement appelé à voter, dès le soir du premier tour, en faveur d'Emmanuel Macron. Je note d'ailleurs qu'il a pris un engagement fort. Celui qui avait été pris par Hollande avait trait au chômage, un engagement qu'il a payé, du reste ! Nous verrons ce qu'il en sera de la suite des événements, mais Emmanuel Macron a pris l'engagement fort de tout mettre en œuvre pour faire reculer le Front National dans ce pays d'ici à cinq ans. Ce sera donc certainement l'un des critères au vu duquel son action sera jugée et appréciée. Pour nous les territoires ruraux, ce n'est qu'un pas négligeable car l'événement politique de ces dix dernières années, c'est l'explosion du Front National sur les espaces ruraux. En décortiquant les résultats, nous nous sommes aperçus que plus la commune est petite, plus Marine Le Pen a obtenu un bon score au premier tour de la présidentielle.

M. FOULON. – C'est vrai.

M. LOZACH. – La candidate a tout de même enregistré 27 % des voix dans les communes de moins de 2 000 habitants, ce qui doit nous interpeller très fortement.

Il en est de même s'agissant de notre combat en faveur des services publics. Une étude toute récente révèle que plus on habite loin d'une gare, plus on vote Front National. Ce qui est dit pour une gare pourrait être dit pour de nombreux équipements et services publics.

Puisque nous sommes des élus de la République et des élus responsables, nous ne pouvons que souhaiter la réussite pour un gouvernement quel qu'il soit car c'est la vie quotidienne des Français qui est en jeu et c'est ainsi que l'on pourra faire reculer les populismes et les extrémismes.

Cela dit et vous l'avez évoqué, un certain nombre d'éléments paraissent inquiétants, notamment la baisse de la dépense publique, s'agissant de 60 Md€, et la suppression des 120 000 emplois dans la Fonction publique. Néanmoins, en face de la baisse de ces 60 Md€, il

faut souligner la volonté d'un plan d'investissement de 50 Md€ et je pense que nos territoires seront directement impactés par ce type de décision. En tout cas, au stade où nous en sommes, je dirais : pas de soutien conditionnel, mais pas d'opposition systématique non plus.

En ce qui concerne les territoires ruraux, un ministre en charge de la cohésion des territoires a été nommé. Il s'agit là d'un bel intitulé à condition que la cohésion des territoires intègre cette recherche de complémentarité entre les villes et les campagnes, cette volonté d'harmonie entre les métropoles et les espaces ruraux. Alors, ce peut être un bel objectif. Reste à voir le contenu de la politique et des moyens financiers !

M. FOULON. – Exactement !

M. LOZACH. – Cela me rappelle d'ailleurs ce discours d'Aurillac de septembre 2016 dans lequel Emmanuel Macron voulait réconcilier la France métropolitaine et la France rurale. Là est le défi ! En tout cas, Richard Ferrand, le nouveau ministre en charge de ce domaine est, certes, Conseiller régional et Député, mais également un ancien Conseiller général. Je pense donc qu'il connaît les problématiques de cet échelon territorial.

Je termine en revenant sur la scène locale, si je puis dire. Il faut maintenant arrêter de jouer sur la surdramatisation du passé. *(Rires des Conseillers départementaux de la majorité.)* Ecoutez, il ne faut tout de même pas prendre les Creusois pour des « zozos » !

M. FOULON. – Nous n'avons jamais dit cela ! *(Non ! dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. LOZACH. – Dire que la situation est absolument intenable et, seulement 18 mois après, que tout est réglé… *(Vives exclamations dans les mêmes rangs.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Surtout pas, monsieur LOZACH ! C'est vous qui le dites, pas nous ! Nous sommes bien trop prudents pour nous avancer.

M. LOZACH. – Vous repreniez bien dans vos interventions les fameux scénarios-catastrophes du Cabinet Klopfer. A vous entendre, nous n'en serions plus là, seulement 18 mois après.

Mme LA PRESIDENTE. – Attendez que nous débattions du compte administratif, avec des éléments plus probants.

M. LOZACH. – Comme de la surestimation ou la sous-estimation des recettes !

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait !

M. FOULON. – Exactement !

M. LOZACH. – Nous parlerons notamment du fonds de péréquation des DMTO.

Mme LA PRESIDENTE. – Ah oui ! Et d'autres aussi !

M. LOZACH. – Il faut donc arrêter de jouer sur ce registre car cela finit par être d'une démagogie incomparable.

Quant à la comparaison avec les autres départements, derrière les chiffres, monsieur FOULON, il y a des politiques. Je veux bien que l'on compare les chiffres, mais il faut aussi comparer les politiques mises en œuvre. Savez-vous que dans certains départements, il n'y a même plus de nouveaux programmes routiers en matière d'investissements ?

M. FOULON. – Oui.

M. LOZACH. – Eh bien, alors ! Comment pouvez-vous comparer ces départements avec ceux qui continuent à investir sur les routes ? Cette comparaison n'est pas raison.

Enfin, contrairement à ce que vous avez affirmé, il n'y a jamais eu le moindre risque de mise sous tutelle du Conseil général dans ce département.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai parlé, non pas de mise sous tutelle, mais de risque d'insolvabilité. Ce sont les mots que j'ai prononcés !

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Compte tenu d'une ou deux pics lancées tout à l'heure, je tiens à bien préciser qu'il faut toujours faire attention au candidat par défaut car le dernier que l'on considérait comme tel a fini Président de la République ! Il faut aussi faire attention à ce que le candidat par défaut ne mette pas non plus en exergue les défauts des autres candidats et, en particulier, celui issu du vote. Je vous donne donc rendez-vous les 11 et 18 juin pour voir les résultats !

Quant au non-appel à voter pour Emmanuel Macron au second tour, vous faisiez part de votre déception, monsieur LOZACH. Etant moi-même candidat aux législatives, je n'ai pas donné de consignes de vote particulières. Mais il faut aussi comprendre le message qui a été donné sur la sortie des deux partis traditionnels au premier tour de la présidentielle. Etant donné que mon candidat n'était pas au second tour, je balaye devant ma porte, je baisse la tête et je considère n'avoir aucune consigne de vote à donner à qui que ce soit. S'adresser à 27 ans à des électeurs qui ont « bossé » pendant plus de 40 ans, le message passe assez mal et j'ai l'impression que c'est souvent très contreproductif. Outre la position officielle dont il est fait

état dans la presse, il faut se rendre compte de la portée des paroles. Donner des consignes de vote, surtout dans le cadre survolté qui a été celui de la présidentielle et tandis que notre candidat ne se retrouvait pas au second tour, aurait été vraiment très contreproductif. Moyennant quoi, nous avons fait profil bas, estimant que les électeurs avaient eux-mêmes à se prononcer, sans que nous n'ayons de consignes à leur donner.

Telles sont les raisons pour lesquelles à titre personnel, mais je pense qu'il en est ainsi de l'ensemble du groupe, nous ne nous sommes pas exprimés sur le sujet.

M. LOZACH. – Plus la situation est confuse, plus les élus sont renvoyés à leurs responsabilités !

M. GAUDIN. – Nous les assumons !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Puisque vous m'avez interrogé, monsieur LEGER, sur un certain nombre de points dont le compte administratif, le dialogue social, les politiques territoriales, je vous propose de me les rappeler lors de l'examen des différents rapports, y compris du rapport d'activité des services du Département. Faire lien entre tout cela me paraît indispensable.

En tout cas, je tiens à remercier MM. Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Franck FOULON et Jérémie SAUTY car, au fond, ce qui nous rassemble et nous rassemblera toujours, ce sont nos responsabilités républicaines. Je les partage sincèrement avec vous.

Ma position politique a été claire. Si la gauche et la droite se sont effondrées, la vision citoyenne demeure. Compte tenu de ce qui s'est passé, vu ce qui se passe aujourd'hui et ce que l'on entend chaque jour, de quel droit, moi, Valérie SIMONET, certes Présidente du Conseil départemental de la Creuse, devrais-je indiquer aux Creusois le sens de leur vote ? Eduqués, ils sont citoyens éclairés. Tel est mon postulat ! Je me suis seulement permise de déclarer à la presse que, personnellement, je n'avais jamais voté et je ne voterai jamais Front National. C'est à ce seul titre que je pouvais m'engager. Les Creusois en ont fait ce qu'ils en ont voulu et libre à eux d'y avoir – ou non – accordé de l'importance. Quant à m'imaginer qu'en 2017, mon voisin puisse attendre de connaître le sens de mon vote pour savoir quel bulletin il glisserait dans l'urne, certainement pas !

A BUSSIÈRE-NOUVELLE, très petite commune à peine de 100 habitants, 25 % des voix pour Marine Le Pen, 75 % pour Emmanuel Macron, tels ont été les résultats du second tour ! Voilà ce qui est parfois aussi de la responsabilité des élus : laisser le citoyen libre de ses choix. Le guider est bien péremptoire en la circonstance.

Sur ces mots, je conclus notre débat qui se prolongera au cours de cette journée, en vous proposant d'aborder notre ordre du jour et, tout d'abord, l'examen des rapports dont la première commission « Administration générale, personnel et finances », a eu à connaître.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2017-05/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 15 février dernier, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son attributaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prend acte de ce compte rendu.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

RAPPORT N°CD2017-05/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – M. le Payeur départemental nous a fait parvenir le compte de gestion définitif de l'exercice 2016 du budget principal du Département, des budgets annexes du Laboratoire départemental d'Analyses et du Parc départemental, qui reprend les données de la gestion 2016, ainsi que les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées à son initiative.

Bien entendu, les résultats du compte administratif du Département – budget principal et budgets annexes – sont en concordance avec ceux du compte de gestion. Par ailleurs, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Il s'agit de se prononcer sur la proposition de Mme la Présidente visant à approuver le compte de gestion établi par M. le Payeur départemental, qui n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous remercions la Direction des Finances publiques, monsieur le Payeur départemental, pour l'excellente collaboration et l'aide précieuse que ce service apporte à la Direction des Finances et du Budget.

Je mets aux voix la proposition dont M. GAUDIN vient de vous faire part à l'instant. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2016

RAPPORT N°CD2017-05/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, il revient au Conseil départemental d'arrêter les comptes du Département au titre de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Tel est l'objet du rapport consacré à l'examen du compte administratif de l'année 2016.

L'analyse détaillée du Compte administratif intègre une approche dynamique portant sur l'évolution des finances départementales durant la période 2007-2016.

Il convient de rappeler que le budget départemental comporte, d'une part, un budget principal qui retrace l'essentiel des opérations de dépenses et de recettes liées à l'activité des services départementaux et à la mise en œuvre des politiques départementales et, d'autre part, deux budgets annexes concernant, l'un, le Laboratoire départemental d'Analyses dont une partie de l'activité présente un caractère commercial et, l'autre, le Parc départemental intégré au Conseil général depuis le 1er janvier 2011.

Les résultats globaux du budget principal sont les suivants : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 204 455 116,85 €, soit 28 829 273,17 € en investissement et 175 625 843,68 € en fonctionnement ; les recettes encaissées au cours de l'exercice se sont établies à 209 524 472,73 € dont 29 566 735,60 € en investissement et 179 957 737,13 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 5 069 355,88 €, un résultat 2015 reporté de fonctionnement de 1 580 849,30 € et d'investissement de 460 839,56 €, soit un excédent de clôture 2016 de 7 111 044,74 € qui a été intégré par anticipation au budget primitif 2017, soit 1 198 301,99 € en investissement et 5 912 742,75 € en fonctionnement.

Suit un tableau retraçant l'état d'exécution du budget 2015 par section : le taux de réalisation est, en dépenses, de 95,30 %, soit 86,06 % en investissement et 96,24 % en fonctionnement et, en recettes, de 98,62 %, soit 91,57 % en investissement et 99,80 % en fonctionnement.

La réalisation globale des dépenses est très satisfaisante puisqu'elle excède les 95 %, contre 93 % en 2013, 97 % en 2014 et 95 % en 2015. Quant aux recettes, le taux de réalisation de 98,62 % peut être considéré comme très convenable.

Figurent dans le rapport un tableau retraçant le montant des dépenses d'investissement dans le cadre des comptes administratifs de 2007 à 2016, un graphique illustrant l'évolution des investissements directs et indirects sur la période précitée, un tableau décrivant le montant des dépenses réalisées sur cette même période et, enfin, un graphique marquant l'évolution des dépenses également de 2007 à 2016.

Au cours de l'exercice, les dépenses se sont élevées à 28 829 273 € en investissement, représentant près de 14,10 % des dépenses totales de l'exercice, et à

175 625 844 € en fonctionnement, représentant 85,90 % des dépenses totales du budget. Quant aux recettes, elles se sont établies, hors opérations d'ordre, à 197 436 788 €.

Dans les pages suivantes du rapport, sont détaillés tous les éléments du compte administratif 2016 sur lequel nous avons à nous prononcer.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je tiens juste à faire part d'un regret et à évoquer deux questions.

Le regret est lié à notre politique patrimoniale souvent présentée comme une sorte de référence, y compris sur le plan national. Pour le PRNP, le patrimoine rural non protégé, il n'est plus consacré que 2 685 €, ce qui marque peut-être l'étape ultime avant la disparition pure et simple. D'ailleurs, vous proposez également une modification du règlement en vertu de laquelle nous n'interviendrions plus sur les édifices classés monuments historiques. C'est donc un regret de constater un effacement progressif, pour être pudique, sinon une disparition progressive de notre politique patrimoniale.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Absolument pas ! Nous y reviendrons lorsque nous évoquerons les fiches correspondantes.

M. LOZACH. – Ce regret étant évoqué, j'en viens à ma première question.

Concernant cette baisse de 300 000 € de la masse salariale concernant les ex-TOS, les ATTEE, que recouvre-t-elle ? S'agit-il de CDD non remplacés ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Ce sont surtout des arrêts maladie de courte durée que nous ne pouvons pas remplacer. Nous n'avons pas toujours le panel d'agents dans la catégorie correspondante. Les principales difficultés résident dans le domaine de la restauration. Lorsqu'un cuisinier est arrêté pour huit jours, il n'est pas toujours évident de pouvoir le remplacer au pied levé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous réfléchissons à la mise en place d'un *pool* de remplacement.

M. LOZACH. – Voici ma seconde question : combien l'application de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a-t-elle coûté au Conseil départemental ? Cette loi est appliquée depuis le 1er janvier 2016 et, en principe, les augmentations liées notamment à l'APA devaient être compensées intégralement par l'Etat. Au titre du coût pour le Conseil départemental, ce doit être assez facile à chiffrer.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Le coût ne correspond pas du tout à ce que nous avions prévu

globalement, en raison de l'augmentation du nombre d'heures avec un ticket modérateur, ce qui s'est traduit par un refus de la part de nombre de bénéficiaires de l'APA. Nous nous attendions à une augmentation notable du nombre d'heures, mais ce ne fut pas le cas. L'augmentation n'a pas correspondu à ce que nous avions prévu dans le cadre des inscriptions budgétaires 2016, mais il est tout de même à constater un effet positif et les compensations de l'Etat couvriraient l'augmentation en question. J'emploie à dessein le conditionnel car je parle de mémoire. Pour être plus précis, nous vous donnerons les chiffres cet après-midi.

Mme LA PRESIDENTE. – Il vous sera présenté un bilan.

Je me propose de synthétiser en quelques diapositives cette présentation du compte administratif 2016. Des explications me semblent intéressantes, sinon nécessaires par rapport à tout ce qui se dit, voire à tout ce qui ne se dit pas.

Il est important de se prêter à un retour sur ce budget que vous avions voté en 2016 et sur ce qui a été réalisé. C'est là une vision claire, peu contestable.

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)

Avant tout, je tiens à souligner que tous les chiffres que je vais citer sont des chiffres arrondis, d'autant que vous les retrouvez précisément dans le rapport.

Dans le cadre de l'exercice 2016, les réalisations ont représenté 204,5 M€ dont 28,830 M€ en investissement, soit plus de 10 M€ sur les équipements départementaux, montant se répartissant entre les services généraux, la sécurité, les collèges, la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs, l'action sociale avec notamment la Maison du Département de BOURGANEUF, les équipements de voirie, etc.

Ce sont aussi les équipements non départementaux, s'agissant des subventions d'équipement versées aux tiers. Il s'agit là de notre action financière auprès des communes, des communautés de communes, des syndicats mixtes intercommunaux et le monde économique. Le montant alloué à ce titre, soit 5,7 M€, représente quasiment plus de la moitié de ce que nous dédions à nos propos équipements départementaux. Citons, en particulier, la Cité de la Tapisserie à AUBUSSON et le plan de déploiement du très haut débit avec DORSAL, une montée en charge étant à prévoir en termes de besoins de financement dans les années à venir. Concernant le FDAEC, certes nous n'avons pas engagé de nouveaux crédits, mais nous avons réglé plus de 900 000 € aux communes, outre le programme d'eau et d'assainissement qui représente près de 1 M€. Heureusement que le Département est là aux côtés des Agences de l'eau parce que les montants d'investissement pour les communes, les intercommunalités ou syndicats sont considérables. Par ailleurs, il faut souligner tout ce qui concerne la politique environnementale et qui accompagne différents projets en termes d'investissement. De même, avec la politique territoriale, nous ne nous contentons pas seulement d'accompagner les territoires au titre de l'ingénierie, avec le financement de certains postes de chargés de mission/agents de développement, mais nous sommes aussi en cofinancement, souvent aux côtés de l'Etat, au travers de la DETR, et la Région sur les investissements réalisés par les collectivités.

Dans le cadre de l'exercice 2016, les réalisations ont représenté 204,5 M€ dont 28,830 M€ en investissement, disais-je, mais c'est aussi, en fonctionnement, 175,630 M€

dédiés aux services que nous rendons à la population creusoise. Citons le SDIS au sujet duquel la Chambre régionale des Comptes débute d'ailleurs un contrôle sur la gestion des années antérieures. Les 6 M€ correspondent aux 5,9 M€ de participation du Département, actés précédemment, plus 100 000 € de moyens financiers alloués l'an dernier pour que ce service départemental puisse engager un plan « bâtiments » et un plan « équipement en matériels ». Citons aussi l'enseignement, chapitre auquel il a été consacré 6,8 M€, et la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, rubrique d'un montant de plus de 7,1 M€.

Outre la prévention médico-sociale, c'est aussi l'action sociale qui, représentant plus de 54 M€, mérite un zoom. Un poste loin d'être en diminution est celui concernant tout l'accompagnement pour l'enfance et la famille en situation difficile, d'un coût de plus de 11,5 M€. Pour les personnes en situation de handicap, c'est la PCH et les différentes aides mises en œuvre dans le cadre de la MDPH, auxquelles il a été consacré près de 23 M€. Pour les personnes âgées, entre l'APA à domicile et l'APA en établissement, ce sont des versements de près de 28 M€. Quant au RSA, c'est un montant de 17,5 M€.

Ce zoom est l'occasion pour moi de rappeler une nouvelle fois que c'est un reste à charge de 20,5 M€ pour le Conseil départemental en 2016 au titre de ces trois allocations de solidarité. Pour mémoire, la fiscalité prélevée sur les Creusois, avec l'augmentation 2016, représente 25,5 M€.

Tous les départements s'étaient mobilisés avant 2012 pour dire ce que l'Etat leur devait. En Creuse, l'Etat nous doit depuis 2012, outre ce qu'il nous devait déjà avant, 95 M€ ! Alors, rêvons l'espace d'un instant et imaginons qu'en cinq ans, nous ayons disposé d'un « coffre-fort » ou d'un « pactole », pour reprendre les termes cités, de 95 M€ ! Imaginez les investissements que nous aurions pu réaliser ! Des programmes routiers auraient été menés à bien depuis longtemps, comme des rénovations et reconstructions de collèges et tant d'autres projets. Ni dupe ni naïve, je n'imagine pas une seule seconde que, quelles que soient les politiques décidées en termes de stabilité et de discussion avec les départements dans les années à venir, nous puissions recevoir un chèque de la part de l'Etat en guise de remboursement. Nous n'avons plus qu'à nous asseoir sur ce reste à charge, ne s'agissant pas d'en reparler pendant dix ans – c'est peine perdue ! –, mais l'évoquer permet d'expliquer aux Creusois, comme dans tous les départements, que ces restes à charge sont la résultante des politiques décidées sur le plan national. Lors du mandat de François Hollande, l'augmentation de l'allocation RSA, aussi justifiée soit-elle, découle d'une décision prise à Paris, mais financée par les départements, sans compensation. Voilà un exemple !

Concernant la loi ASV, comme le soulignait M. LOZACH, nous ne sommes pas dans cette même configuration et dans cette même analyse financière, et heureusement ! En tout cas, oui, faire un bilan s'est avéré plus complexe à réaliser par rapport à ce que disait M. GAUDIN, avec ces plans d'aide qui, tous, ont été revus très rapidement. Nous avons considéré qu'il était de notre devoir de nous adapter à cette loi afin de proposer un meilleur service aux personnes âgées dépendantes et c'est ce que nous avons fait. Plutôt que de faire le bilan, nous avons donc choisi d'agir avant d'en mesurer les conséquences financières. Là aussi, et vous avez raison de le souligner, monsieur LOZACH, contrairement à d'autres départements, en tout cas un département voisin qui a décidé de fixer un tarif unique de 15 € pour les associations d'aide à domicile, nous, nous avons choisi d'agréer le tarif desdites associations, ce qui nous coûte plus de 350 000 € par an. Nous étions avec Mme BUNLON voilà peu à une assemblée générale de l'une des sept associations. Ses responsables nous ont

dit être un peu soulagés et retrouver un équilibre financier, voire être en léger excédent cette année. Nous maintenons donc les conditions pour les tiers qui travaillent avec le Conseil départemental de pouvoir rendre les services nécessaires aux Creusois et, en particulier dans ce domaine, aux publics qui ont besoin d'accompagnement social, que ce soit au titre de la PCH, de l'APA ou du RSA.

Par ailleurs et toujours en 2016, il a été consacré 14,7 M€ sur le chapitre des réseaux et infrastructures, 1,3 M€ à l'aménagement et à l'environnement et 10,5 M€ aux transports, 2016 ayant été la dernière année, sauf pour les transports des élèves en situation de handicap. Je précise néanmoins que si le Conseil départemental ne dépense plus 10,5 M€ à ce titre, il n'est pas pour autant gagnant puisque cette ressource financière est transférée à la Région, via le mécanisme d'évaluation des charges transférées. Le sujet nous a occupés longuement en fin d'année dernière et il a fallu bagarrer dur, si je puis dire, pour y laisser le moins de plumes possible.

Enfin, le développement a représenté 2,245 M€ et les services communs non ventilés, s'agissant principalement des opérations financières, 12,8 M€.

La parole est à Mme BUNLON qui souhaite ajouter un point.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Il s'agit surtout d'ajouter un bémol.

Comme l'a indiqué Mme la Présidente, nous avons effectivement financé les associations d'aide à domicile. Toutefois, je tiens à préciser, sans être rabat-joie, qu'avec la sortie de l'agglo de Guéret du périmètre des ZRR et la perte des exonérations y afférentes, l'impact pour les quatre opérateurs creusois du secteur médico-social, l'ADAPEI, l'APAJH, ELISAD et l'AECJF, représente une somme de près de 2 M€ dont 300 000 € pour la seule association ELISAD. Imaginez ce que cette perte sèche de 2 M€ sur ces quatre associations engendre pour l'avenir !

M. BAYOL. – Sauf que tout ce qui est exonéré actuellement le demeure ! En principe, seuls les nouvelles embauches et les sièges sociaux sont affectés par ce nouveau périmètre des ZRR.

En revanche, ce qui est très inquiétant, c'est toute la difficulté qui est la nôtre au niveau de la com d'agglo, comme ailleurs, du reste, dans le Département, à recruter des médecins ou d'autres professions médicales. Le fait que la com d'agglo soit exclue du dispositif et « déclassée » va nous handicaper terriblement puisque les nouvelles installations de santé ne bénéficieront pas des exonérations attachées aux ZRR. Des zones, telles que GOUZON ou AUBUSSON, ne sont pas affectées, mais sur GUERET, nous sommes impactés et sanctionnés pour 1 habitant au km² !

Mme LA PRESIDENTE. – Les propos que vous teniez à l'instant en préambule de votre intervention sont très rassurants car il ne nous avait pas été communiqué cette même analyse. Les associations elles-mêmes sont plutôt affolées de cette perspective.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – J'entends cette précision, d'autant que l'ADAPEI m'a saisi, indiquant qu'elle perdrait 337 000 €, et pour l'APAJH, ce serait une perte de l'ordre de 900 000 €. Il ne faudrait pas que ce soit au détriment d'embauches futures. En tout cas, cette précision mérite d'être vérifiée car des associations envisagent de changer leur siège social et de l'implanter dans un zonage ZRR.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit aussi de mettre en exergue une fragilité particulière pour les associations d'aide à domicile. Si n'étaient concernées que les nouvelles embauches, tant mieux ! Mais vous imaginez bien que dans ces structures, le *turnover* est important, ne serait-ce qu'en raison des départs à la retraite. L'impact sera donc forcément indéniable pour toutes ces associations.

M. JEANSANNETAS. – Dans le secteur du médico-social, c'est indéniable, mais c'est aussi un vrai bouleversement pour les installations de médecins. Nous avons à connaître de la situation avec la reprise d'un cabinet médical sur GUERET, qui, si elle n'est pas effective avant le 1er juillet, ne bénéficiera pas d'exonérations. Plus largement, les professionnels vont rechigner à venir s'installer sur un territoire n'étant pas classé ZRR. 200 000 € d'exonérations, tel est l'enjeu ! Du reste, sur toutes les nouvelles embauches dans le monde associatif, voilà bien longtemps que l'exonération est supprimée.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est donc une relative bonne nouvelle, sachant que nous étions très inquiets.

M. FOULON. – Relative, madame la Président, s'agissant d'accorder nos violons, mes chers collègues ! J'entends que ne seraient concernées que les nouvelles embauches, puis que l'APAJH perdrait 900 000 €…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Oui, et l'ADAPEI, pour sa part, perdrait 337 000 €, à telle enseigne qu'elle envisage de changer son siège social sur AHUN, mais encore faut-il que ce transfert soit validé lors de son assemblée générale extraordinaire.

M. BAYOL. – De quand date le courrier que vous avez reçu, monsieur MORANÇAIS ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – C'est très récent, de seulement quelques jours.

M. BAYOL. – Je pose la question car je suis étonné.

Mme LA PRESIDENTE. – Les explications et informations en direction de ces associations et structures n'ont pas été claires pour qu'elles nous alertent à ce point. Nous allons demander à notre service juridique de reprendre l'analyse de la loi afin de leur répondre précisément.

Je reviens à cette présentation du PowerPoint qui me permet de faire quelques rappels et de simplifier ce qui vous exposé dans le rapport et ses annexes, assez complexes à lire.

Je viens à l'instant de vous faire part de la situation et de ce qui a été réalisé en investissement et en fonctionnement. Parler des chiffres de façon globale, ce n'est peut-être pas suffisamment précis pour expliquer les données résultant de l'analyse financière de la collectivité. Ce qui, pour nous, est parlant, c'est ce que nous constatons au niveau de la section de fonctionnement. C'est de celle-ci que nous dégageons ou pas de l'autofinancement et que s'analysent la capacités d'autofinancement nette et brute.

En 2015, entre le budget et le compte administratif, nous avions observé un décalage de 31 000 €, résultat de clôture 2015, avec moins de recettes que de dépenses réalisées. Par ailleurs, je vous rappelle qu'en décembre 2015, nous n'avions pas les moyens de régler la dernière mensualité de RSA 2015, soit en chiffres arrondis, 1,330 M€. En fait, l'exercice clôturé affichait un résultat déficitaire de 1,360 M€ en section de fonctionnement, déficit qu'il faut reprendre sur l'année suivante. Ce sont à ces chiffres que nous nous attachons.

Ce qui est constaté sur la section de fonctionnement, c'est ce qui détermine notre façon d'agir et ce que les organismes bancaires observent en premier lieu, comme M. GAUDIN le rappelait tout à l'heure. Quelle a été la situation en 2016 ? Le montant des recettes de 179 M€ a couvert celui des dépenses de 175 M€. Le delta est de 4,332 M€. Nous avions estimé la hausse de fiscalité à 3,9 M€ – telle était l'inscription budgétaire – et avec l'augmentation des bases, ce fut 600 000 supplémentaires. En réalité, les recettes directes de fiscalité ont représenté 4,2 M€. Si cette hausse de fiscalité était soustraite du résultat de clôture 2016, l'excédent ne serait, en fait, que de 132 000 €. Par conséquent, quel raccourci que de parler d'un excédent 2016 de 7 M€ !

Mes explications sont-elles suffisamment claires ? Avez-vous une autre vision ? Avez-vous une autre analyse ou n'aviez-vous pas compris que les 7 M€ n'avaient rien à voir avec l'excédent en question ?...

Revenons en février, au moment du vote du budget 2017. Imaginons que nous n'ayons pas procédé à une hausse de fiscalité, autrement dit « fait les poches des Creusois », pour reprendre votre expression, monsieur LEGER, et donc retirons 4,2 M€ du budget 2017. Je vais demander à M. GAUDIN de nous simuler une DM 1 2017, avec un budget 2017 amputé de 4,2 M€, et à vous de me dire ce que nous sacrifions : les investissements ? Le fonctionnement, avec moins de services aux usagers, moins d'agents, moins d'aides, moins de subventions ?

En tout cas, voilà ce que sont les résultats, avec cette hausse de fiscalité en 2016. Nous avons été suffisamment rigoureux pour que ce delta dont je parlais à l'instant nous permette de construire ce budget 2017 et de répondre à nos engagements. Au titre des investissements, je pense, entre autres, aux collèges de LA SOUTERRAINE et de BOURGANEUF, aux programmes de voirie, notamment ceux qui, concernant « La Clide » et « La Seiglière », représentent plusieurs millions d'euros, la montée en débit dont

Mme FAIVRE connaît précisément les chiffres. Sommes-nous en capacité aujourd'hui de répondre financièrement à ces objectifs que nous partageons tous ? Nous commençons à l'être avec les résultats qui vous sont aujourd'hui présentés. Mais sans hausse de fiscalité et sans une maîtrise rigoureuse des dépenses de la collectivité, nous serions en situation d'insolvabilité. Si certains d'entre vous ont une lecture différente, je suis inquiète, sachant que vous gérez d'autres collectivités. Sans zoom sur votre section de fonctionnement, sur les perspectives par rapport à vos dépenses afférentes aux ressources humaines et sur vos dépenses d'investissement engagées, vous allez très rapidement vous retrouver face au mur, pour ne pas dire dans une situation alarmante.

Certes, ce n'est pas très « *fun* » de passer son temps avec des chiffres, mais au regard des situations financières des collectivités aujourd'hui, je vous engage, même dans la plus petite commune – et c'est ce à quoi je me prête aussi auprès de mes collègues à BUSSIÈRE-NOUVELLE – à prendre en considération les perspectives. J'entendais parler tout à l'heure de 10 Md€ de baisse de recettes de fonctionnement pour les collectivités et de 2 Md€ supplémentaires chaque année pour l'investissement. Oui, c'est intéressant car c'est très bien d'investir pour moderniser le pays et les territoires, pour créer de l'emploi et donner du travail, sauf que pour financer cet investissement, il faut des capacités d'autofinancement. Si tel n'est pas le cas, les banques vous disent d'aller voir ailleurs. Comment allez-vous capter ces moyens que l'Etat met à votre disposition – nous l'avons vu en Creuse avec la DETR qui a doublé ces dernières années – si vous n'avez pas les capacités de financer en grande partie vos projets ? C'est alléchant de pouvoir bénéficier de dotations d'investissement, à condition de pouvoir les utiliser !

Telle est la vision claire et transparente que nous voulions vous présenter.

Je poursuis en évoquant une bonne nouvelle contrebalancée par un fait nettement moins réjouissant, et je m'en explique. Oui, le fonds de péréquation des DMTO auquel nous avons émargé nous a été notifié à un montant supérieur à celui que nous avions inscrit, s'agissant – bonne nouvelle ! – de 300 000 € de plus. Seulement, fait moins réjouissant, au titre des recettes de fonctionnement, nous avions budgété 181,731 M€ – entre parenthèses des recettes prétendument sous-estimées car il serait de notoriété que je triche ou que je mente depuis que je suis Présidente – et, en fait, nous n'avons perçu que 179,957 M€ ! Par conséquent, contrairement à ce qui a pu être dit, je suis encore trop optimiste. En tout cas, j'espère sincèrement que, pour le budget 2017, nous n'allons pas nous retrouver dans cette même situation.

De deux choses l'une, chers collègues : soit je vous raconte des histoires, en disant de ne pas vous inquiéter, tout va bien et nul besoin de faire des économies parce que l'Etat sera généreux à notre égard, ne serait-ce pas que le biais du fonds de péréquation des DMTO, soit je vous dis la vérité, c'est-à-dire que nous avons réalisé en deçà des prévisions. J'étais donc encore un peu trop optimiste l'année dernière. Ce n'est nullement un discours défaitiste, loin s'en faut ! Au contraire, je suis très heureuse d'avoir, avec mes collègues de la majorité, pris conscience très tôt de la situation, d'avoir bataillé à l'encontre de tous ceux qui se prêtaient à des procès d'intention à mon égard, me reprochant de surdramatiser et de polémiquer.

Résultat, heureusement que nous avons été très prudents parce que, en prévision, il nous manque 1,7 M€ sur l'année dernière. Alors, dire que tout va bien, qu'avec 7 M€ d'excédent, la vie est belle, que nous n'avons plus qu'à être heureux et tranquilles, surtout que tout allait bien auparavant, ce n'est pas vrai ! S'agissant des résultats que je vous présentais

précédemment, nous les obtenons grâce à des efforts de gestion. Je ne saurais vous dire ce qu'il en ressortira sur le compte administratif 2017. En tout cas, je vous l'assure, nous nous inquiétons et nous ne sommes pas prêts de fanfaronner sur ces situations.

Cette dernière diapositive illustre tout de même des éléments de satisfaction. Nous continuons donc d'espérer et de nous dire que nous sommes sur la bonne voie, ayant engagé et pris les bonnes mesures. Notre épargne nette est – enfin ! – positive car il s'agit aussi de s'imprégner des résultats des années précédentes, sachant que, nous sentant tout de même responsables, nous avons englobé l'année 2015. Nos efforts de gestion se traduisent en 2016 par une épargne nette positive et une amélioration de la capacité de désendettement. Telle est là la marque de notre travail contre vents et marées et contre tout ce qui, à entendre, écouter, lire ou voir, a tendance à m'agacer. Pour moi, voilà le résultat au bout d'un an et demi ! Certes, il est encore bien fragile et bien mince, mais nous allons continuer en ce sens parce que nous y croyons. Nous sommes là, non pas pour gérer la sinistrose, mais pour gérer un projet de développement et d'aménagement au service des habitants de ce département.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Oui, je revendique le fait que si nous avions continué dans la direction qui était celle des années précédentes et vu la trajectoire empruntée par le Département, nous risquions d'être mis sous tutelle. Je suis désolé, mais les mots ont un sens et n'émanent pas nécessairement des services de la Chambre régionale des Comptes.

Vous pouvez le contester, mais comme l'a dit Mme la Présidente, les chiffres sont là devant vous et le compte administratif est le reflet de tout ce qui s'est passé sur l'année 2016. Il arrive un moment où les mots méritent de qualifier telle ou telle situation.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – Juste une question à des fins de compréhension, concernant les deux diapositives précédentes.

Sur l'une, il est fait état du résultat de clôture 2016 de 4,3 M€ sur la section de fonctionnement et, sur l'autre, de ce chiffre de -1,7 M€. Il ne s'agit pas de le soustraire de ces 4,3 M€, n'est-ce pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – Non, je vous le confirme.

M. LEJEUNE. – D'accord. Cela signifie donc, ce qui me fait plaisir, que ce que j'avais dit lors du vote du budget était vrai, même si je m'étais fait tacler, à savoir que sans hausse d'impôt, le résultat de clôture aurait tout de même été positif.

Sur deux points, je veux m'inscrire en faux par rapport à la manière dont vient d'être rejoué le match. D'une part, jamais un membre de notre groupe ou de l'ancienne majorité n'a dit qu'il ne fallait pas faire d'efforts et que tout allait bien. Il serait illusoire d'affirmer le

contraire, d'autant que nous étions bien conscients des difficultés à venir pour les départements. Nous ne l'avons jamais caché et nous n'avons jamais dit l'inverse. D'autre part, nous avions bien dit que des efforts étaient nécessaires, mais qu'il ne fallait pas qu'ils soient démesurés. Là, je maintiens les propos que j'ai tenus lors de notre précédente séance et je me pose sincèrement la question de savoir s'il n'aurait pas été possible d'envisager une hausse d'impôt un peu moins importante pour les contribuables.

Mme LA PRESIDENTE. – Si, vous avez raison, mais elle se reportait *de facto* sur le budget 2017 et vous m'auriez encore dit que les moyens manquaient pour financer le collège ou la Maison du Département de LA SOUTERRAINE ou encore pour aider les pompiers à restructurer leur caserne et que sais-je encore ! Autant d'exemples que je peux vous citer !

M. LEJEUNE. – D'accord, sauf que vous affichez aussi un excédent sur la section d'investissement !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, par rapport aux réalisations, vu le taux, et heureusement ! En général, avec le report des résultats dans le temps, il y a toujours un excédent sur la section d'investissement.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – L'excédent sur la section d'investissement est aussi lié au retard de signature de la convention avec la Région au titre de sa participation à la poursuite de l'aménagement de l'axe routier structurant Est-Limousin. Les travaux n'ont pas pu débuter en 2016 comme il était prévu parce que la convention ne nous a été transmise qu'en fin d'année et elle n'a été validée que début 2017. De mémoire, il était inscrit à ce titre 1,7 M€. Si les travaux d'aménagement de la RD 990 entre « La Clide » et « La Seiglière » avaient débuté comme prévu, l'excédent sur la section d'investissement aurait été moindre.

Mme LA PRESIDENTE. – Suite à votre intervention, monsieur LEJEUNE, permettez-moi tout de même un zoom en arrière, alimenté par tous ces articles de presse parus à l'époque.

Fin 2015, vous me parliez d'un fonds de soutien de 5 M€, en me disant qu'ainsi, tout irait bien, et vous me conviiez au travail. Merci de ces conseils que, apparemment, j'ai suivis, bien que je n'en avais pas besoin pour me mettre à la tâche, mais bref !

Par ailleurs, une polémique est née dans la presse au sujet d'un fonds de péréquation de la CVAE que nous aurions perçu. Il s'agissait aussi de près de 5 M€, un montant que, disiez-vous, nous n'avions pas inscrit. En fait, c'était juste une petite erreur de votre part puisque, en guise de 5 M€, nous avons perçu 390 000 €, le reste ayant été dédié au Territoire de Belfort, et ce montant avait bien été inscrit.

Outre ces deux annonces erronées, soit ces 5 M€ d'un fonds de soutien qui n'est jamais arrivé et ces 4,6 M€ d'un fonds de péréquation de la CVA qui ne nous était pas

destiné, qu'ai-je entendu d'autres ? Vous reprochiez au budget 2017 d'être un leurre, construit sur une surdramatisation, avec une sous-estimation des recettes et une surestimation des dépenses. Nous verrons au compte administratif 2017 ce qu'il en sera… En tout cas, tel n'est pas le cas – loin s'en faut ! – de l'exercice 2016.

Sans vouloir polémiquer, je tenais à vous présenter ce PowerPoint afin de vous faire part d'explications tant il est vrai que c'est compliqué. Je me souviens, lorsque j'étais dans l'opposition, avoir été noyée sous tous ces documents pleins de chiffres difficiles à comprendre et à décortiquer. Force est aussi de reconnaître que tout le monde n'a pas ce sens aigu des chiffres.

Sans vous en vouloir aucunement, je tenais tout simplement à vous faire partager ces éléments précis. Monsieur LEJEUNE, Président d'une intercommunalité de poids, vous avez forcément aussi cette attention toute particulière sur la section de fonctionnement de cette nouvelle grande collectivité, comme les autres Présidents d'interco. Attention, avec les fusions ! Je m'adresse particulièrement à celles qui fusionnent et nous en savons aussi quelque chose sur notre territoire. On a l'impression que l'interco va devenir un grand « fourre-tout », avec transfert des écoles, des dépenses petite enfance, et on commence là à faire les choses à l'envers. La loi édicte clairement un certain nombre de compétences obligatoires et il en est de même pour le Département. Il s'agit donc, d'abord, de considérer ce qui est obligatoire et les moyens financiers correspondants que l'on peut allouer. Ce n'est qu'ensuite que l'on s'occupe du secondaire, de l'optionnel et du facultatif.

C'est vraiment une façon de faire et de réfléchir autrement dans les collectivités quelles qu'elles soient, que l'Etat nous impose, notamment avec la loi NOTRe, après le pacte de solidarité et de confiance mis en place par le Président Hollande. Ceux qui n'en prennent pas conscience dès à présent vont au-devant de très grandes difficultés, me semble-t-il. Pour sa part, le Conseil départemental a bien pris conscience de la situation, des perspectives financières pour les collectivités départementales, des tendances sur les dépenses sociales, etc. En tout cas, nous gérons les politiques dans chacun des domaines nous concernant de façon à ne pas disparaître.

La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – Puisque vous me tendez la perche sur l'intercommunalité qui, comme le Département, a la capacité de lever l'impôt, je tiens à dire que c'est la raison pour laquelle je prends bien garde, en tout cas moi sur ma collectivité, à structurer au mieux – certes, c'est plus facile avec 13 M€ qu'avec plus de 200 M€ – les dépenses de fonctionnement afin que le coefficient d'ajustement qu'est l'impôt soit vraiment le plus adapté possible. C'est simplement le sens de mon intervention.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais nous pouvons encore réagir puisque l'année 2017 n'est pas terminée. Nous allons d'ailleurs nous prononcer aujourd'hui sur une DM1, puis sur une DM 2 en septembre et probablement sur une DM3 en décembre. C'est assez facile d'analyser votre proposition et de réagir. Si nous demandons tous d'un commun accord à M. GAUDIN de rendre aux Creusois en 2018 la fiscalité dont vous semblez dire, d'après votre analyse, qu'elle n'était pas nécessaire, il s'agira de présenter une DM2, avec un budget qui sera revu de 4,2 M€ à la baisse. Je ne comprends pas votre analyse en ce sens que vous ne pouvez pas

parler de chiffres et de projets sans lier les deux. Pour ma part, je ne sais pas envisager de projets si je sais que je n'en ai pas les moyens. En tout cas, avant de parler de projets, je veux m'assurer d'avoir les moyens de les mener à bien. En définitive, tel est peut-être le vrai changement politique dans les années que nous vivons et que nous allons vivre. Il s'agit de se donner les capacités financières pour réaliser un projet et non pas l'inverse, c'est-à-dire envisager un projet avant même de se demander si l'on en a les capacités financières. Si nous renonçons à certains investissements, c'est parce que nous n'en avons pas les moyens. Par conséquent, avant de procéder à des inscriptions et de faire des promesses, assurons-nous de pouvoir les tenir !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Tout à fait ! Avant d'envisager des AP, il faut se souvenir que des CP sont à prendre en compte. Si nous n'avons pas les moyens de les financer, il n'est pas très logique d'inscrire des AP !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout d'abord, merci, madame la Présidente, de prendre du temps pour expliquer à cette opposition irresponsable, inexpérimentée, qui ne sait ni compter ni comment fonctionnent les chiffres… *(Exclamations dans les rangs de la majorité.)*

M. FOULON. – On n'a pas dit cela !

M. LEGER. – Mais si ! J'ai vu, aux sourires de certains d'entre vous, lorsque défilaient ces diapositives, que voilà, le coup fatal nous avait été porté et que la démonstration venant démonter tout ce que nous avions dit était faite ! Sauf que vous avez construit cette démonstration à partir des critiques que nous vous adressons d'habitude, ce dont je me moque ! Les chiffres sont têtus et je constate un excédent de clôture de 7,1 M€. Du reste, tant mieux et je ne suis pas là pour le regretter parce que la situation était effectivement compliquée. Seulement, j'observe un excédent de clôture de 7,1 M€, tandis qu'il a été ponctionné 4,2 M€ dans les poches du contribuable. C'est un fait imparable et ce n'est pas le choix qui aurait été le nôtre.

Quant aux propos de M. FOULON sur la Chambre régionale des Comptes et le risque de mise sous tutelle, je suis devenu, vous le savez, un « spécialiste » pour mesurer ce qui signifie un risque de mise sous tutelle. *(Sourires.)* Mais à la relecture de l'audit de la Chambre régionale des Comptes qui nous a été transmis voilà un an et demi, je n'ai pas vu de citation de cette dernière se référant à un quelconque risque de mise sous tutelle. Il ne faut pas instrumentaliser ce genre d'instance indépendante pour faire une démonstration venant accabler son adversaire politique.

Je ne suis pas venu aujourd'hui dans un esprit de chicanerie, en voulant rejouer le match que l'on se dispute depuis deux ans. Les chiffres que j'ai cités sont incontestables. C'est tout !

Si l'on essaye, non pas de prendre de la hauteur car ce serait prétentieux de parler ainsi, mais de regarder les choses d'un peu plus loin ou disons de faire un pas de côté, qu'est devenu notre Conseil départemental ? C'est une machine qui essaye au mieux, comme elle peut, de redistribuer les allocations individuelles de solidarité. C'est déjà beaucoup et c'est là notre premier rôle. Est-ce suffisant ? Non, et c'est peut-être encore cela qui nous sépare.

Comment en est-on arrivé là ? La loi NOTRe a rabioté nos compétences et c'est un contexte financier contraint, avec un désengagement partiel de l'Etat qu'ensemble, nous avons tous dénoncé avec nos écharpes devant la Préfecture voilà un peu plus d'un an. A cet égard, nous sommes d'accord. Maintenant, que faire ? Certes, nous n'allons pas tous voté de même aux législatives, mais nous allons essayer d'avoir un camp susceptible d'obtenir du prochain gouvernement et de l'actuel Président de la République une meilleure solidarité vis-à-vis des départements les plus pauvres. Sur ce point, nous nous rejoignions, madame la Présidente, dans notre propos liminaire. Ne sachant pas ce que sera demain, essayons aussi de voir ce que l'on fait de ce département. Que voulons-nous ? Voulons-nous nous en tenir au fait qu'il soit un guichet de redistribution des allocations individuelles de solidarité ou voulons-nous autre chose ? Dans ce cas, quels sont nos choix ? Voulons-nous – ou pas – que le Département soit encore un acteur du développement ?

M. FOULON. – Evidemment !

M. LEGER. – Toutes ces questions sont complètement ouvertes, mais pouvons-nous aujourd'hui nous les poser ? Pourrions-nous y répondre assez prochainement ? Quelle est encore une fois la feuille de route ? Que voulons-nous faire de ce Conseil départemental, même encore dans un contexte financier contraint ? D'accord, nous ne roulons pas sur l'or dans ce département, mais il n'en a jamais été ainsi, et ce depuis de très nombreuses années.

Mme LA PRESIDENTE. – Même si je partage avec vous un certain nombre de points d'analyse dans les propos que vous venez de tenir, une considération me gêne, pour ne pas dire bien plus. Vous laissez entendre et vous dites même que le Conseil départemental de la Creuse n'est qu'un guichet redistributeur d'allocations. Si c'est le cas, c'est simple : fermons un certain nombre de services et dopons celui des Finances et du Budget qui ne fera que des chèques ou ne remplira que des mandats et des titres. Ce que vous venez de dire est la négation même de tout le travail réalisé au quotidien, en particulier celui des travailleurs médico-sociaux sur notre territoire. Vous niez le travail de proximité que vous aviez initié à juste titre avec cette décentralisation dans les Maisons du Département, nos services et nos agents étant au plus près de tous ceux qui en ont besoin.

M. LEGER. – Vous ne m'aurez pas sur ce registre, madame la Présidente ! J'étais, moi, aux côtés des agents voilà trois mois !

Mme LA PRESIDENTE. – Ne m'interrompez pas, s'il vous plaît ! Il est de notre devoir de nous respecter les uns envers les autres.

M. MORANÇAIS vous présentera tout à l'heure le bilan du pacte territorial d'insertion. Vous lui direz alors, sachant tous ceux qui travaillent à cette fin et tous les organismes extérieurs au Département qui nous accompagnent notamment dans le cadre des appels à projets et du FSE, sans parler de toutes ces associations et structures, telles que la Mission Locale et Pôle Emploi, qu'il n'emploie son temps qu'à gérer 17,5 M€ et à les redistribuer aux allocataires du RSA dans le Département. Je vous laisserai débattre tout à l'heure de ce sujet-là.

Le projet dont vous parlez est là. Nous l'avons décliné et vous me le reprochiez dans nos documents de campagne en 2015. Ce projet est la modernisation du Département : les axes structurants, les établissements de services de proximité parce que le Conseil départemental de la Creuse pallie depuis des années et de plus en plus la disparition des services publics de l'Etat ; c'est aussi toute la question autour des Maisons du Département et des maisons de service au public ; c'est également la relation en cours de transformation avec les EPCI. Mais contrairement à l'Etat, voire à d'autres collectivités, il n'a jamais été question dans mon esprit de l'imposer. Durant ces deux années, il était question de trouver des moyens pour continuer à accompagner les collectivités du territoire parce que, seuls, nous ne ferons rien. Dans un petit département comme le nôtre, c'est en construisant, avec les EPCI en particulier, mais aussi les communes et les structures qui nous accompagnent, un projet global départemental que nous parviendrons à sortir la tête de l'eau. J'y crois dur comme fer et j'en suis persuadée.

Des premières réunions d'échange, je pense avoir raison sur ce format et je considère que c'est celui que nous devons mettre en place en fin d'année et l'année prochaine. Le Département seul, les collectivités seules, cela n'a aucun sens en Creuse, mais au lieu de l'imposer, je souhaite que nous puissions construire ce projet ensemble.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – En effet, la présentation du bilan 2016 du PTI et des perspectives 2017 fait foi de tout le travail réalisé dans ce domaine. L'évolution à la baisse, même si elle est légère, des bénéficiaires du RSA témoigne de tout ce travail d'accompagnement accompli par les services et tous nos partenaires et au sein des commissions territoriales de suivi des publics.

Sans m'étendre plus largement sur le sujet, il est certain que nous ne sommes pas qu'un guichet de distribution d'allocations. Nous sommes là, bien entendu, dans cet esprit de solidarité, dans le cadre de notre cœur de métier que nous a conféré la loi NOTRe, mais nous travaillons aussi en responsabilité. Je pense également, entre autres, à toute la mise en place de la politique de l'habitat avec nos deux programmes d'intérêt général. Le Conseil départemental ne se contente pas que de distribuer des allocations.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – En premier lieu, le Conseil départemental n'a pas de leçons à donner aux 258 maires de la Creuse et aux 7 présidents d'intercommunalité.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

M. LOZACH. – Non seulement il n'a pas de leçons à donner, mais il n'a même pas de consignes ou de conseils à donner. Chacun est libre de gérer son intercommunalité comme il l'entend dans le cadre de son exécutif, de sa structure communautaire et dans le cadre du respect de la loi. Laissons donc ces élus travailler en conscience et en responsabilité, le Conseil départemental ayant suffisamment à faire par ailleurs.

En deuxième lieu, j'ai vraiment l'impression que l'on tourne en rond d'une séance à l'autre, avec des débats stériles, et que ce sont toujours les mêmes arguments que l'on entend. Je vous le dis franchement, c'est tellement répétitif que cela finit par devenir pénible. Il va falloir innover en termes d'argumentation, au lieu de toujours répéter les mêmes considérations.

En troisième lieu, monsieur FOULON, s'il vous plaît, c'est vous qui êtes aux responsabilités, vous et pas nous. Par définition, vous ne savez donc pas ce que nous aurions fait à la tête de cette collectivité si nous avions été réélus en 2015. Arrêtez donc d'employer des mots selon lesquels le Département allait vers « la mise sous tutelle », « l'insolvabilité », etc.

Concernant les observations de la Chambre régionale des Comptes, monsieur FOULON, soit vous les avez lues et vous êtes alors intellectuellement malhonnête, soit vous ne les avez pas lues et vous êtes ignorant de ces observations en toute objectivité et en toute neutralisation de l'administration française à travers cette instance. S'il vous plaît, prenez donc une demi-heure pour lire ces observations qui portent sur la période antérieure.

« Insolvabilité », « mise sous tutelle », ces mots ne sont que de l'habillage médiatique et ne relèvent que du tapage médiatique. Vous espérez sans doute qu'ils soient repris dans la presse demain. De grâce, arrêtez d'être aussi excessif !

Nous en revenons toujours au même problème, celui du reste à charge sur nos allocations individuelles de solidarité. C'est, bien évidemment, la raison numéro un, sinon quasi unique des difficultés financières d'un Conseil départemental, notamment depuis la mise en place de l'APA en 2002. D'ailleurs, l'année la plus terrible pour tous les Conseils généraux de France a été 2014. Il suffit de regarder les chiffres pour en être persuadé et analyser objectivement les choses. Vous avez vous-même rappelé le chiffre, madame la Présidente : 20,5 M€ pour les trois allocations individuelles de solidarité.

En ce qui concerne l'historique de ces trois allocations, je rappelle que c'est à la demande des départements eux-mêmes que l'APA a été décentralisée et mise en place au niveau de chaque département à la fin des années 90. Parce qu'ils voulaient agir efficacement en matière d'action sociale, estimant que ce domaine devait être l'une de leurs raisons d'être essentielles, les départements, notamment au travers de l'ADF, l'Assemblée des Départements de France, sont montés fortement au créneau pour que l'APA soit gérée en proximité par eux-mêmes. Seulement, et tel est le problème, une clause de revoyure était prévue, mais elle n'a jamais ensuite été appliquée.

Quant au RSA, je crois qu'il y a là un consensus général : tout le monde est favorable à sa renationalisation. Nous verrons bien ce que le Gouvernement en décidera.

Enfin, madame la Présidente, vous avez terminé votre intervention en parlant de disparition. Au moins sur ce point-là, vous devriez être rassurée puisque Macron a annoncé la disparition des Conseils départementaux seulement là où il y a une métropole.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Je tiens juste à revenir sur les observations définitives de la Chambre régionale des Comptes, document dans lequel une page, très intéressante sur le fonctionnement, alerte notamment sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Vous y aviez d'ailleurs répondu, en disant que vous alliez, en particulier, baisser les subventions aux associations en 2015 et diminuer les participations non obligatoires. La dégradation de la CAF date de 2010 et même avant, sujet sur lequel la Chambre régionale des Comptes vous avait aussi alertés. J'en parle en connaissance de cause puisque j'ai les courriers échangés à l'époque.

Concernant l'APA, tel n'est pas là le principal sujet. L'APA est une aide effective à la population de notre territoire, une population âgée, et elle est créatrice d'emplois. Pour ma part, ce qui me crée des soucis, c'est non pas le reste à charge de l'APA, mais ce qui est improductif, c'est-à-dire le reste à charge du RSA, et là je vous rejoins. Je ne suis pas contre les allocations, mais je suis opposé au fait que le RSA soit à la charge des départements pour partie. Il est pour moi négatif car il n'est pas productif.

Enfin, quant au fait que nous serions toujours dans les chiffres, excusez-moi, mais sur un compte administratif, je ne sais pas blablater ; je ne sais que présenter des chiffres. Ils sont ceux que vous contestez, alors qu'ils sont réels. Si vous persistez à les contester, ne vous étonnez pas si nous persistons à vous contrer !

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne comprends pas bien que vous puissiez avoir le sentiment, monsieur LOZACH, que l'on tourne en rond séance après séance. Non ! D'un compte administratif à un autre, d'un compte administratif à un budget, d'un budget à un débat d'orientations budgétaires, les séances se composent nécessairement de ces temps obligés, réglementaires. Pour autant, il ne faut pas occulter ce qui compose le reste des séances plénières et le balayer d'un revers de main. Je me souviens notamment d'une séance dans le cadre de laquelle nous a été longuement présenté le nouveau schéma que nous avons mis en place sur les services aux familles et à l'enfance. Si tout le monde s'en « fiche », c'est consternant de ne pas avoir plus d'attention pour l'essentiel du travail réalisé par cette collectivité !

Par ailleurs, je m'interroge, mais nous aurons l'occasion d'en parler lors de la présentation du rapport d'activité des services, sur ce que vous énonciez à l'instant, monsieur LOZACH, disant que les collectivités sont indépendantes. Certes, et je ne vois pas où est le problème ! Quant au fait d'inviter le Conseil départemental à s'occuper de ce qu'il a déjà à faire, avant de s'occuper d'aider les communes et les intercommunalités, je suis là à la fois

très circonspecte et très surprise. Le contrat territorial que vous aviez mis en place ces dernières années et que j'ai de nouveau signé en 2015 s'arrête en 2017. Faut-il que je ne m'occupe plus d'accompagner les communes et les intercommunalités dans leur contrat de territoire ?

J'ai entendu ces dernières années que les politiques des collectivités, Régions surtout et Départements dans une moindre mesure, étaient un peu trop « descendantes » sur les territoires. C'est forte de ces messages reçus que je veux inverser le processus : faire en sorte que les objectifs des communes et des EPCI « remontent » pour que nous puissions vraiment construire ensemble un projet global efficace et pertinent. Par conséquent, entendre dire ou laisser entendre dire que le Conseil départemental de la Creuse voudrait s'ingérer dans la gestion des collectivités m'inquiète quelque peu !

M. BAYOL. – Ce n'est pas ce que notre collègue a dit !

M. LOZACH. – Non, en effet.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez dit, monsieur LOZACH, que les 258 communes étaient libres et indépendantes, que les 7 EPCI savaient ce qu'ils avaient à faire et que le Conseil départemental avait autre chose à faire que de s'en occuper.

M. LOZACH. – Vous mélangez deux notions : l'autonomie et l'indépendance. Certes, chaque collectivité est tout à fait autonome au niveau de ses choix, mais il est bien évident que sur un territoire en particulier, la vie de l'intercommunalité est tributaire de celle des communes, des Conseils départementaux, des Conseil régionaux, etc. Je crois que dans votre esprit, madame, s'opère une confusion entre les deux notions.

Mme LA PRESIDENTE. – Si je n'ai pas bien compris, qu'avez-vous voulu dire vraiment, alors ? Que le Conseil départemental allait s'ingérer dans l'autonomie des collectivités ?

M. LOZACH. – Non, ne me faites pas dire ce que je n'ai jamais dit ! Vous êtes partie tout à l'heure dans une direction qui avait un côté donneur de leçons vis-à-vis des intercommunalités. *(Mais non ! dans les rangs de la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – C'est là, à mon avis, le message qui « percole » dans le Département de la part de certains.

M. LOZACH. – Laissez chacun travailler en conscience et en responsabilité !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous expliquerai tout à l'heure quelle est la méthode. Je vous en ferai part et vous verrez bien. M. LEGER le sait, ayant reçu un courrier et une nouvelle

invitation, il pourra vous expliquer comment nous fonctionnons et quelle est notre vision des choses, comment nous co-construisons sans ne rien imposer.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je comprends bien l'intérêt visant à déformer mes propos pour enfoncer un coin d'une certaine façon entre nous et les agents par rapport à ce que j'ai dit sur le domaine social. En tout cas, ils n'y croiront pas parce que nous étions, voilà trois mois, aux côtés de ces agents des UTAS maltraités.

Nous savons maintenant que les départements sont *a priori* sauvés, sauf dans les métropoles, ce qui, du reste, ne me pose pas un gros problème. Certes, il s'agit d'être prudent, mais en principe, les départements ruraux sont sauvés pour un certain temps. Ne pourrions-nous pas essayer de définir ce que doit être un Conseil départemental en milieu rural, au-delà du socle social que par ailleurs je respecte profondément ? Je n'ai pas oublié que j'ai été Vice-président aux affaires sociales aux côtés d'Eric JEANSANNETAS et de Marie-France GALBRUN dans cette collectivité. Mais au-delà de ce socle social, ne pourrions-nous pas nous mettre autour d'une table pour dire, compte tenu des budgets, ce que nous souhaitons pour un Conseil départemental ? Peut-être ne sommes-nous pas d'accord sur la façon d'en faire encore un acteur du développement sur ce territoire, *via* notamment les politiques territoriales auxquelles vous faisiez allusion à l'instant, madame la Présidente.

Il serait intéressant de sortir de tous ces débats par le haut, d'autant que j'ai le sentiment, disons-le, d'un dialogue de sourd depuis deux ans.

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois rêver ! Comment avons-nous procédé au moment de la construction du budget 2016 ? Nous vous avons tous invités à travailler en commission des finances sur les perspectives, une démarche à laquelle j'étais tout à fait favorable. Vous n'avez pas jugé intéressant d'y participer. Ce n'est pas grave, mais c'est un fait.

L'autre jour, M. MORANÇAIS, Mme BUNLON et Mme DEFEMME ont invité les membres de la commission des solidarités pour partager le bilan d'évaluation des poids de charge de nos travailleurs médico-sociaux. Vous parlez de maltraitance, mais c'est en laissant la situation telle qu'elle est aujourd'hui constatée que nous les maltraiterions. Nous venons de voir avec des données clairement chiffrées et évaluées que certains TMS ont beaucoup plus de poids de charge dans certains secteurs du Département et dans le cadre de certaines politiques qui sont leur champ d'action. Que dire d'autres ? Ce serait de la maltraitance si nous ne réagissions pas à cet état de fait. Voilà ce qu'est travailler ensemble, et nous vous l'avons fait partager.

Si vous voulez savoir comment nous procédons, sachez que nous travaillons pas à pas, sans rien imposer de façon brutale, en réfléchissant avec les agents, les services, l'encadrement, la hiérarchie sur les pistes d'amélioration. C'est exactement ce que je vous ai dit tout à l'heure : on fait ensemble.

J'entends bien que c'est assez nouveau car je sais que d'aucuns s'attendaient – je l'ai compris l'an dernier – à du « c'est ainsi et point barre ! » Non, je ne fonctionne pas ainsi, ne serait-ce qu'au regard de l'environnement institutionnel et budgétaire, avec des lois qui nous

tombent sur le dos et auxquelles nous devons nous adapter. Je ne vois donc pas comment nous pourrions procéder en force. En tout cas, je pense avoir eu raison d'agir ainsi avec prudence, d'après ce que j'entends d'autres départements. Tandis qu'ils ont mis en place des mesures très contraignantes à l'égard des agents de leur collectivité et vis-à-vis du fonctionnement de leurs services, ils sont en train de s'apercevoir qu'avec tous les changements intervenus au cours de l'année 2016 et probablement à venir, il va encore leur falloir revoir les choses, à telle enseigne qu'ils ne savent plus comment s'y prendre !

Il s'agit donc, selon moi, de prendre le temps, celui de notre mandat porté de trois à six ans, de bien faire les choses pour que la collectivité du département de la Creuse soit reconnue dans sa pertinence et les services rendus à ses usagers. Telle est ma mission ! Je suis certaine que nous y parviendrons. Le projet départemental consiste déjà à financer ce qui est programmé, avant de nous lancer dans des promesses qui ne pourraient être tenues. C'est pragmatique, clair et basique. Ce n'est peut-être ni affolant ni tendanciel, mais c'est ainsi ! C'est également réduire la communication qui représente aussi des dépenses et c'est la raison pour laquelle nous l'avons réduite en termes de moyens. Quant à communiquer sur des perspectives qui ne peuvent pas s'envisager ou qui ne se réaliseront jamais, je préfère m'abstenir et me réserver, le temps venu, de communiquer sur ce qui est positif.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, pour clore sur ce sujet, je note la remarque de M. LEGER qui tend la main pour sortir des débats stériles et pouvoir travailler tous ensemble. C'est ce à quoi nous nous prêtons depuis deux ans, mais, chers collègues de l'opposition, vous ne semblez pas toujours réactifs. En tout cas, j'ai noté cette main tendue. J'en prends acte et la majorité en prend acte.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons clore, en effet, sur le sujet, mais avant de procéder au vote, je tiens à préciser que s'étant absenté, M. Jérémie SAUTY a donné pouvoir à Mme Hélène PILAT.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, je vais me retirer, laissant le soin à l'Assemblée de délibérer sur ce compte administratif 2016, sous la présidence du Premier Vice-président.

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, se retire de la salle des délibérations à l'occasion du vote du compte administratif.)

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Le débat étant clos, nous allons donc procéder au vote du compte administratif 2016.

Je le mets aux voix. *(Adopté par 15 voix pour et 14 voix contre.)*

En attendant que Mme la Présidente regagne la salle des délibérations, je vous invite à poursuivre nos travaux.

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

RAPPORT N°CD2017-05/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de chaque section, en considérant les éléments suivants au 31 décembre 2016 :

- le solde d'exécution de la section d'investissement s'élevant à 737 462,43 € et le résultat d'investissement antérieur reporté à 460 839,56 €, le solde d'exécution cumulé s'établit à 1 198 301,99 ;
- le solde d'exécution de la section de fonctionnement ressortant, quant à lui, à 4 331 893,45 € et le résultat de fonctionnement antérieur reporté à 1 580 849,30 €, le solde d'exécution cumulé s'établit à 5 912 742,75 €.

Mme la Présidente nous propose d'affecter le résultat excédentaire d'investissement, soit 1 198 301,99 €, et le résultat excédentaire de fonctionnement, soit 5 912 742,75 €, au financement du budget primitif de l'exercice 2017. Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote de ce budget primitif le 15 février 2017.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées par 15 voix pour et 14 abstentions.)*

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N°CD2017-05/1/5

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Les résultats du compte administratif du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses se présentent comme suit : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 2 689 515,69 €, soit 86 517,79 € en investissement et 2 602 997,90 € en fonctionnement ; les recettes réalisées au cours de l'exercice se sont établies à 2 731 286,17 € dont 136 422,16 € en investissement et 2 594 864,01 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 41 770,48 €, un résultat 2015 reporté d'investissement de 69 473,13 € et un résultat 2015 reporté de fonctionnement de 8 133,89 €, soit un excédent de clôture – investissement – de 119 377,50 €. Ce résultat excédentaire a été intégré lors du budget primitif 2017 par anticipation. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

Suivent dans le rapport tous les éléments de ce compte administratif 2016 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses, que Mme la Présidente nous propose d'adopter.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix le compte administratif 2016 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

RAPPORT N°CD2017-05/1/6

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Laboratoire départemental d'Analyses, en considérant que la section d'investissement présente, au 31 décembre 2016, un solde excédentaire de 119 377,50 €.

Mme la Présidente nous propose d'affecter ce résultat excédentaire d'investissement au financement du budget primitif 2017. Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote de ce budget primitif le 15 février 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition dont vient de vous faire part M. GAUDIN. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU PARC DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2017-05/1/7

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Les résultats du compte administratif du budget annexe du Parc départemental se présentent comme suit : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 6 708 652 €, soit 869 103,83 € en investissement et 5 839 548,17 € en fonctionnement ; les recettes réalisées au cours de l'exercice se sont établies à 7 090 001,80 € dont 568 437,60 € en investissement et 6 521 564,20 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 381 349,80 €, un résultat 2015 reporté de fonctionnement de 2 343 260,71 € et un résultat 2015 reporté d'investissement de 517 586,57 €, soit un excédent global de clôture de 3 242 197,08 €.

Ce résultat, soit 216 920,34 € en investissement et 3 025 276,74 € en fonctionnement, a été intégré lors du budget primitif 2017 par anticipation. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

Suivent dans le rapport tous les éléments de ce compte administratif 2016 du budget annexe du Parc départemental que Mme la Présidente nous propose d'adopter.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix le compte administratif 2016 du budget annexe du Parc départemental. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

PARC DEPARTEMENTAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

RAPPORT N°CD2017-05/1/8

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Parc départemental, en considérant qu'au 31 décembre 2016, la section d'investissement présente un solde excédentaire de 216 920,34 € et la section de fonctionnement un solde excédentaire de 3 025 276,74 €.

Mme la Présidente nous propose d'affecter ce résultat excédentaire d'investissement d'un montant de 216 920,34 € et ce résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 3 025 276,74 € au financement du budget primitif 2017. Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote de ce budget primitif le 15 février 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

CHARTE HYGIENE & SECURITE

RAPPORT N°CD2017-05/1/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – La Charte Hygiène & Sécurité, adoptée par l'Assemblée départementale le 25 mai 2009, tient lieu de règlement départemental en matière d'hygiène et de sécurité. Ce document a été mis à jour en intégrant la thématique qui fait partie désormais des missions du CHSCT.

Ce nouveau projet de Charte a été élaboré par le service Prévention et Sécurité au travail de la collectivité en collaboration avec les représentants du personnel et a reçu un avis favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter cette Charte Hygiène & Sécurité, telle qu'elle figure en annexe du rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

VETEMENTS DE TRAVAIL

RAPPORT N°CD2017-05/1/10

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Jusqu'à ce jour, les collèges fournissaient les vêtements de travail aux agents sur leurs dotations propres. Ces dotations n'étaient pas forcément les mêmes en fonction des établissements. Il a donc été souhaité par les agents que celles-ci soient harmonisées et que leur identité d'appartenance à la collectivité territoriale soit visible.

Le service Appui logistique a donc travaillé sur cette thématique avec le service Prévention et Sécurité au travail.

Suite à différentes réunions de travail en collaboration avec les gestionnaires des collèges et les représentants du personnel, un paquetage-type a été défini pour les ATTEE. En effet, il a été procédé à la formation d'une commission en collaboration avec les gestionnaires des collèges qui le souhaitaient. Le paquetage sera constitué d'équipements déjà en service, qui seront remplacés à l'usure par le service Appui logistique, sous le contrôle du gestionnaire comme pour les EPI des agents sur les routes. Le montant de cette dotation annuelle sera répercuté à la baisse sur la dotation allouée à chaque collège en accord avec les gestionnaires informés lors des différentes réunions.

Les agents des collèges qui étaient très demandeurs ont participé activement à ce travail. D'ailleurs, le service Appui logistique a assuré des réunions et des permanences dans les différents collèges pour pouvoir prendre les mensurations des agents et leur proposer les nouveaux vêtements. Apparemment, tout s'est bien passé et le tour doit être presque fini. Le tout devrait être prêt et mis en place pour la rentrée 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Les propositions que je formule dans le cadre de ce rapport visent :

- à valider le paquetage-type tel qu'il est défini en annexe et qui reste un cadre de référence,
- à valider le mode de gestion des commandes et des factures qui seront prises en charge par le service Appui logistique,
- à m'autoriser à répercuter le montant des factures annuellement sur chaque établissement pour la partie qui le concerne ; il sera déduit de la dotation de fonctionnement de l'année N + 2,
- à donner votre accord sur le financement des équipements destinés aux contractuels afin qu'ils soient équipés dès leur arrivée avec des vêtements et des chaussures qui seront mis à leur disposition pour la durée de leur contrat ; à l'issue, les articles en bon état seront restitués.

Comme vous l'avez souligné Mme DEFEMME, le travail a été réalisé à la fois avec les agents sur les propositions qui étaient les leurs concernant leur équipement et les gestionnaires de collèges. Globalement, lesdits agents sont très satisfaits car ces équipements seront estampillés et identifiés « Conseil départemental ». Ils avaient besoin de ce format-là pour avoir ce ressenti d'être agents de la collectivité départementale avant tout.

Je précise que, ayant quitté la séance, M. Etienne LEJEUNE a donné pouvoir à Mme Marie-France GALBRUN.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

NOUVELLE ORGANISATION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

RAPPORT N°CD2017-05/1/11

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Actuellement, deux agents assurent les missions de la cellule de pré-archivage installée au 14 avenue Pierre Leroux.

Cette cellule sert d'intermédiaire entre les services du Conseil départemental et ceux des Archives départementales, en assurant la collecte et l'évaluation des archives produites par l'ensemble des services du Conseil départemental. Dépendant historiquement de la Direction de l'Administration générale, pour des raisons pratiques et afin d'assurer des liens directs, cette cellule doit être rattachée à la Direction des Archives sous l'autorité du responsable du service de contrôle scientifique et technique.

Les deux agents concernés ont donné leur accord à cette modification qui ne change rien aux conditions de travail actuelles. Un poste non pourvu aux Archives a été attribué pour consolider la situation d'un des deux agents.

S'ensuit dans le rapport la proposition de modification du tableau des emplois pour permettre la mise en œuvre de la nouvelle organisation des Archives départementales.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous propose d'adopter l'ensemble des propositions présentées relatives à la nouvelle organisation des Archives départementales positionnées au sein de la Direction générale des Services.

Ces propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois de la collectivité et sur la modification du tableau des effectifs de la collectivité, ainsi que sur la modification des organigrammes de la Direction de l'Administration générale et des Archives départementales.

Je les mets aux voix. *(Adoptées à l'unanimité.)*

CONVENTION PORTANT TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CREUSE A LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

RAPPORT N°CD2017-05/1/12

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Il s'agit du projet de convention-cadre entre la Région et le Département pour le transfert des services concernant les transports, prévu par la loi NOTRe.

Cette convention a pour vocation de définir les modalités de transfert définitif du service Transport et de préciser les modalités d'affectation des agents concernés.

La date de transfert effectif est fixée au 1er septembre 2017, sans changement pour les agents concernant leur situation administrative et statutaire, ainsi que leur résidence administrative. La gestion administrative des agents sera assurée par le site de gestion de Limoges.

Concernant le régime indemnitaire et les avantages acquis, les agents pourront exercer un droit d'option entre ceux de leur Département d'origine et ceux de la Région.

Des dispositions sociales sont également précisées par cette convention.

Enfin, en termes d'assurance des risques statutaires, celle-ci est assurée par la Région à partir du 1er septembre 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans le rapport, il est écrit que le nombre d'agents concernés est de 8 ETP, alors qu'en commission, il nous a été dit qu'il s'agissait de 7,4 ETP. Peu importe, mais cela veut dire, je suppose, que 0,5 ETP reste chez nous pour s'occuper du transport des élèves handicapés. Est-ce bien cela ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Et ce 0,5 ETP va migrer vers le PJS.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à valider le projet de convention portant transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de la Creuse à la Région Nouvelle-Aquitaine, et à m'autoriser à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à la finalisation de ce transfert ;

- à donner délégation à la Commission permanente pour approuver les annexes techniques à cette convention et assurer le suivi et la mise en œuvre de ce transfert ;

- à actualiser le tableau des emplois et le tableau des effectifs pour tenir compte du transfert d'agents à la Région. *(Adoptées à l'unanimité.)*

INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°CD2017-05/1/13

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Ce rapport vise à appliquer aux indemnités de fonction des membres de l'Assemblée départementale les dispositions du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du barème de correspondance entre les indices bruts et les indices majorés de la fonction publique et fixant l'indice brut terminal à 1022 au 1er janvier 2017, majoré 826, et à 1027 au 1er janvier 2018, majoré 830.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je tiens à préciser, sachant que nous faisions le point sur le sujet l'autre jour, que sur les indemnités d'élus, vous avez des prélèvements qui, je ne sais plus précisément, sont opérés chaque mois ou une ou deux fois dans l'année pour des actions de formation. Pour différentes raisons et probablement par manque de temps de chacun d'entre vous, le temps de formation n'est quasiment pas utilisé par les élus dans notre collectivité.

Si vous le souhaitez, nous pouvons avoir recours à un format permettant que les formations puissent se dérouler ici dans le Département, au lieu que vous soyez obligés de vous rendre à Paris. Je vous le dis car des formations, ne serait-ce que d'ordre pratico-pratique, mais aussi sur les budgets des collectivités ou le management, sont très intéressantes, en particulier dans le cadre de l'IFET créé par l'ADF. Je puis en témoigner pour nous y être, avec Mme DEFEMME, intéressées voilà pas très longtemps. N'hésitez donc pas à faire part de vos souhaits car il est dommage de ne pas profiter de ce que vous financez dans le cadre des indemnités que vous percevez.

Si personne ne demande la parole, je mets aux voix la proposition visant à fixer, à compter du 1er janvier 2017, le montant des indemnités de fonction des membres de l'Assemblée départementale par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. *(Adoptée à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2017-05/1/14

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Pour tenir compte des évolutions que nous venons d'évoquer, il convient de modifier l'article 38 du règlement intérieur relatif aux indemnités de fonction des

Conseillers départementaux. La nouvelle rédaction dudit article figure précisément dans le cadre de ce rapport. Je vous invite donc à vous y reporter.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette modification du règlement intérieur. *(Adoptée à l'unanimité.)*

AIDES AUX COMMUNES ET AUX EPCI CREUSOIS
- INSTALLATIONS SPORTIVES (MISE AUX NORMES)
- SALLES DE LOISIRS (AMENAGEMENT)
- RESTAURATION DU PATRIMOINE
ETABLISSEMENT D'UN REGIME TRANSITOIRE

RAPPORT N°CD2017-05/1/15

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Je ne vous fais part que du résumé, sachant que figure, détaillé dans le rapport, son objet.

Dans le cadre de la loi NOTRe, il est conféré aux Conseils départementaux la possibilité d'accompagner financièrement les communes et les EPCI au titre de la « solidarité territoriale ».

Si le tourisme, le sport et la culture restent des compétences partagées entre Région, Département et collectivités territoriales, les interventions de protection et de rénovation du patrimoine rural non protégé demeurent un champ d'intervention dans lequel le Département est compétent. Il apparaît donc nécessaire d'adopter un règlement transitoire.

Ce règlement serait mis en place en attendant que la réflexion engagée avec les territoires de projets – communes, EPCI, Pays et PNR Millevaches – aboutisse à une volonté partagée et contractualisée autour de l'aménagement durable du Département.

Ce règlement s'appliquerait aux dossiers reçus jusqu'à ce jour, n'ayant cependant pu faire l'objet d'un accord de subvention, tant les difficultés financières rencontrées en 2015 et 2016 n'avaient pas permis d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme.

Au regard des résultats du compte administratif 2016, il serait possible d'inscrire de nouvelles autorisations de programme et de dégager, d'ici à la fin de l'année, des crédits de paiement lors de décisions modificatives à venir.

Ce règlement s'appliquerait de fait jusqu'au 31 décembre 2017.

Il s'agirait donc, dans un premier temps, d'abroger la délibération adoptée par l'Assemblée départementale le 12 mars 1990 et modifiée les 19-20 décembre 2006 concernant la restauration des édifices, mobiliers historiques et du patrimoine rural non protégé, celle adoptée le 14 décembre 1998 et modifiée le 17 décembre 2001 sur la mise aux normes des installations sportives et, enfin, celle adoptée les 12-13 janvier 2004 concernant l'aménagement et la réhabilitation des salles de loisirs.

Par ailleurs, dans un second temps, trois nouvelles délibérations qui déclineraient ce nouveau régime transitoire pourraient être adoptées. Seraient concernés la mise aux normes des installations sportives, l'aménagement-réhabilitation des salles de loisirs et la restauration du patrimoine. Les modalités sont explicitées dans le rapport, ainsi que les démarches préalables.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ce sont des domaines, et je pense en particulier à tout ce qui a trait au patrimoine, dans lesquels les dossiers se sont empilés depuis quelque temps. Ces anciens dossiers bénéficieront-ils d'une aide selon les nouveaux ou les anciens critères ? Telle est la première question.

Ma seconde question concerne les AP-CP, sachant que dans le fascicule qui nous a été remis, des aides seront accordées en 2017 et d'autres ne le seront qu'en 2018. Quels ont été vos critères d'appréciation ? S'agit-il – ou non – tout simplement de l'ancienneté de dépôt des dossiers ?

Enfin, je conclus, non pas sur une question, mais sur une appréciation générale. Force est de reconnaître que c'est tout de même la double peine pour nos communes. Après la disparition du FDAEC, c'est maintenant une limitation du taux d'intervention et un abaissement du plafond. C'est loin d'être négligeable, d'autant plus que des dossiers sont en souffrance depuis au moins deux ans. Les communes sont évidemment inquiètes à l'heure où elles-mêmes perçoivent parfois – pas toujours – moins de DGF.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, en fait, vous avez raison : c'était, en effet, une double peine jusqu'à ce que vous soit proposé ce nouveau régime transitoire qui découle évidemment des résultats de gestion de l'année 2016. Si nous n'avons pas mis à paiement les dossiers qui se sont accumulés – et, vous avez raison, ils sont nombreux –, c'est tout simplement parce que nous ne pouvions pas affecter de crédits de paiement par manque de moyens financiers. Clairement, nous n'avons pas de planches à faux billets !

En tout cas, l'idée est bien de s'appuyer sur le règlement qui était en cours pour spécifier et rappeler aux collectivités, qui avaient fait la demande d'aides et qui ont reçu des accusés de réception de leurs dossiers lorsqu'ils étaient complets, le règlement alors en vigueur, c'est-à-dire sous réserve d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Cela n'a pas pu être le cas depuis deux ans. Il s'agit aujourd'hui de trouver comment répondre à un certain nombre de dossiers, pour certains très engagés, et de prioriser ce qui est de notre intérêt, nous collectivité départementale : travailler sur la valorisation du patrimoine rural non protégé. Voilà aussi pourquoi nous nous sommes rapprochés des services de l'Etat et de la DRAC pour tout ce qui concerne, d'une part, les monuments historiques et objet mobiliers classés et, d'autre part, les édifices ou objets mobiliers inscrits au titre des monuments historiques qui font partie de leurs prérogatives. C'est ainsi que nous avons estimé préférable de nous orienter vers l'aide au patrimoine non protégé, d'où la proposition.

Je tiens aussi à dire que le Conseil départemental n'est pas là seulement pour apporter son soutien financier et verser des aides. C'est le quatrième point que je vous demande de considérer avec le plus grand intérêt. Il est souvent question d'ingénierie dans le Département et de cette fameuse agence qui n'existerait pas. Je revendique le fait que si elle n'est pas formalisée, les communes savent très bien quelle est l'ingénierie mise à leur disposition, d'une part, par l'Etat et, d'autre part, par le Conseil départemental, tout particulièrement sur ces sujets-là.

Voilà pourquoi je veux aussi revendiquer tout ce qu'apporte cette ingénierie et tout ce soutien au travers de l'Architecte des bâtiments de France, du Conservateur des antiquités et objets d'art de la Creuse, du conservateur départemental du patrimoine et de l'équipe d'architectes paysagistes du CAUE. Nous ne finançons pas toutes ces structures et ces postes pour que la production, notamment en termes de conseil, reste dispersée à travers le Département et pour que tous ceux que je viens de citer, très compétents en matière de restauration et de valorisation du patrimoine, soient encore vus – j'ai présent à l'esprit un exemple très local précis – comme des empêcheurs de tourner en rond. Il n'est pas question pour eux d'empêcher les collectivités de faire ce qu'elles veulent faire. C'est simple, les collectivités font ce qu'elles ont à faire et les règles qu'elles s'appliquent les regardent. En revanche, si l'Etat affecte de la DETR à une commune pour la rénovation de son église, il est bien de respecter les préconisations de l'Architecte des bâtiments de France. Le Département a toujours procédé de même par rapport aux conseils prodigués par la Conservation du patrimoine.

En tout cas, le fait de le réaffirmer donne du sens à une vision départementale autour de la rénovation du patrimoine. Il s'agit, non pas de faire n'importe quoi avec le patrimoine, mais de suivre les préconisations et conseils des maîtres de l'art et d'être guidé par leurs compétences. L'aide doit y être associée et découler en amont de ces préconisations. Il est important de le rappeler pour un certain nombre de dossiers.

Sur le fait que des AP soient ouvertes, vous le confirmez, n'est-ce pas, monsieur GAUDIN ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Des AP sont, en effet, ouvertes à ce titre à la fois sur 2017 et 2018. C'est en cours d'étude, mais une hiérarchisation des dossiers sera programmée en fonction de l'état d'avancement des opérations, des réalisations ou non-réalisations, etc.

Quant aux crédits de paiement, il sera procédé à leur inscription lors de la séance plénière de septembre prochain pour les dossiers susceptibles d'être clos ou lancés avant la fin de l'année 2017. Pour les dossiers qui seront validés en 2017, mais dont les travaux ne s'effectueront que sur 2018, des crédits de paiement seront prévus, si possible, dès décembre 2017 ou, à défaut, lors du budget primitif de 2018.

Pour l'instant, rien n'est arrêté. Il a été effectué le recensement de tous les dossiers puisqu'il s'agissait de savoir à quel stade ils en sont, s'ils sont complètement bouclés, s'ils ont été financés ou non ou s'ils ont fait l'objet de clôture de paiement par les collectivités concernées.

M. LEGER. – Selon quels taux d'intervention, les nouveaux ou les anciens ?

Mme LA PRESIDENTE. – Ce nouveau règlement s'applique.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Oui, selon les taux d'intervention fixés dans ce nouveau règlement. C'est sous ce nouveau régime transitoire que sont repris tous les dossiers.

Mme LA PRESIDENTE. – Sinon, c'était simple : dans l'ancienne configuration, compte tenu des capacités financières du Département, il n'était possible que de donner suite à un seul dossier parmi tous ceux en instance et c'était tout pour toute l'année. Ce nouveau règlement nous offre une vision bien plus importante par rapport à nos possibilités financières.

Mme GALBRUN. – Concernant certains dossiers, les travaux sont déjà commencés.

Mme LA PRESIDENTE. – Théoriquement, ils ont bénéficié d'une autorisation de commencement des travaux auprès de nos services.

Mme GALBRUN. – Je pense, en particulier, à l'église de SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE dont les travaux de restauration ont déjà débuté.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – C'est un édifice classé ou inscrit, n'est-ce pas ?

Mme GALBRUN. – Non, cette église fait partie du patrimoine protégé.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vérifierons ce qu'il en est.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Tout à fait, surtout que la reprise de tous les dossiers est en cours d'étude, comme je le disais, et je ne dispose pour l'instant que de la liste des communes concernées, sans le détail des opérations commune par commune.

Mme GALBRUN. – J'entends bien.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Par rapport aux préconisations de tous ceux que vous avez cités, l'ABF, le Conservateur des antiquités et objets d'art et le Conservateur départemental du patrimoine, le travail qu'ils réalisent est reconnu sans aucun problème et il en a toujours été ainsi. Ce n'est donc pas nouveau.

Je tiens à vous faire part d'un certain paradoxe et je m'en explique. Par exemple, en ce moment, vous faites circuler une exposition sur le petit patrimoine creusois à travers les cantons, à partir de la documentation accumulée pour réaliser les brochures que nous avions éditées sur le sujet. N'y a-t-il pas un certain paradoxe à dire combien il est essentiel d'aider le petit patrimoine et, dans le même temps, à lui retirer partiellement ces aides ? Notre politique patrimoniale n'est-elle pas en train de fondre ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Tout simplement, nous n'avons pas les moyens.

M. LEGER. – Pour illustrer mon propos, sur le PRNP, par exemple, le patrimoine rural non protégé, notre taux d'intervention de 25 % est abaissé à 10 %. Là est le paradoxe que je tiens à souligner. Le percevez-vous, madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, bien sûr, mais je vous invite à avoir une autre vision. Si ce nouveau règlement transitoire d'aides est validé, nous allons pouvoir de nouveau aider les communes. L'exposition dont vous parlez s'appuie précisément sur toute la documentation et les conseils qui avaient été mis en place au travers de différents documents pour rappeler combien il est important de bien faire. Je suis prête à vous citer des exemples de restauration complètement inadaptés, comme celui résultant de l'utilisation du ciment. Au lieu de rénover le patrimoine, du petit patrimoine jusque dans les églises, cette pratique l'a mis en péril, peut-être plus que si personne n'était intervenu. Tel est aussi le message ! Il ne suffit pas d'aller glaner quelques milliers d'euros pour restaurer, il faut avant tout se fixer l'objectif de bien restaurer et de réfléchir également à ce qu'est l'intérêt de la rénovation du patrimoine. Il ne s'agit pas de rénover un puits pour basiquement rénover un puits ! Bien plus de considérations sont, en toile de fond, à prendre en compte. En particulier, le CAUE est en capacité de transposer cette vision auprès de ceux qui sollicitent ses conseils.

M. LEGER. – La volonté de veiller au respect d'un cahier des charges n'est pas un fait nouveau. Je me souviens qu'il nous est arrivé en Commission permanente, certes rarement, mais le cas s'est produit, de ne pas attribuer certaines subventions parce que le Conservateur départemental du patrimoine nous faisait savoir que la collectivité ou le privé concerné n'avait pas retenu ses préconisations et que vraiment, les travaux de restauration n'étaient pas bien faits.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour moi, la présence du CAUE et des architectes paysagistes va de pair avec celle du Conservateur du patrimoine. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous finançons le CAUE. Je suis d'accord que ce n'est pas nouveau, mais là, nous souhaitons qu'ils soient associés aux projets de rénovation du petit patrimoine. Je pense que vous y trouverez facilement le sens qu'il convient de donner à ce souhait.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous rappelle les propositions que je vous soumets dans le cadre de ce vote, s'agissant :

- d'abroger la délibération adoptée par l'Assemblée départementale le 12 mars 1990 et modifiée les 19-20 décembre 2006, concernant la restauration des édifices, mobiliers historiques et du patrimoine rural non protégé, celle adoptée le 14 décembre 1998 et modifiée le 17 décembre 2001 sur la mise aux normes des installations sportives et, enfin, celle adoptée les 12-13 janvier 2004 concernant l'aménagement et la réhabilitation des salles de loisirs ;
- d'adopter le règlement transitoire d'aides, tel que décrit dans les annexes ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour modifier les fiches d'aide de ce règlement transitoire.

Je les mets aux voix. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

Mes chers collègues, compte tenu de l'heure, je vous propose d'interrompre là nos travaux que nous reprendrons à treize heures quarante-cinq. Avant la reprise de notre séance, j'invite les quatrième et cinquième commissions à se réunir pour l'examen des vœux et motions.

La séance est suspendue.

(Suspendue à douze heures quarante-cinq,
la séance est reprise à treize heures cinquante.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Excusé, M. Jean-Baptiste DUMONTANT a donné pouvoir à M. Guy AVIZOU.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la deuxième commission « Solidarités » a eu à connaître.

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2015-2020
PROGRAMME DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION 2017

RAPPORT N°2017-05/2/16

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Le Pacte territorial pour l'insertion couvre la période 2015-2020 et il nous est proposé aujourd'hui de valider le programme départemental pour l'insertion 2017, ainsi que les cofinancements du FSE pour certaines actions.

Il est rappelé que l'Assemblée départementale du 20 octobre 2014 a validé la stratégie et les orientations du PTI pour la période 2015-2020, avec une déclinaison autour

de deux axes : l'axe 1 visant à « garantir le droit au parcours pour les publics éloignés de l'emploi » et l'axe 2 tendant à « favoriser l'accès aux droits ».

Au titre du bilan, le premier point a trait à la mobilité.

Des actions sont portées pour l'ensemble du Département par la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin Ouest Creuse et par les Pôles Ressource Mobilité.

En 2016, le Département, à travers le PDI, a mobilisé 80 000 €.

Les Pôles Ressource Mobilité ont réalisé 122 diagnostics qui ont concerné 28 % des publics bénéficiaires du RSA, 163 ateliers ayant mobilisé 114 participants différents et 16 informations collectives. Par ailleurs, 9 voitures et 10 cyclomoteurs ont été loués et ont donné lieu à 184 contrats de location.

Il est à souligner une action spécifique très intéressante : l'action Mobilité et Insertion professionnelle axée sur l'obtention du permis de conduire, mais aussi, en parallèle, la construction d'un projet d'insertion professionnelle. En 2016, cette action spécifique s'est déroulée sur AUBUSSON, BOUSSAC et BONNAT et se poursuit sur d'autres bourgs-centres du Département en 2017. 286 personnes ont participé à la Semaine de la Mobilité en septembre 2016. La deuxième édition 2017 a eu lieu, voilà quelques jours, du 2 au 5 mai, sur l'ensemble du Département.

Pour 2017, le réseau Mobilité travaille à la mise en location de véhicules électriques sans permis. C'est d'ailleurs à l'occasion de cette dernière édition de la Semaine de la Mobilité qu'avec Mme la Présidente, nous avons participé à une remise de clés de véhicules électriques à la MEFBOC, ce qui a eu lieu à l'association Oasis à GUERET.

Deuxième point : la clause sociale.

Le Conseil départemental porte l'action des clauses d'insertion dans les marchés publics afin d'assister les maîtres d'ouvrage du territoire. En 2016, 14 237 heures d'insertion ont été réalisées, soit une augmentation de 51 % par rapport à 2015. Ce sont 9 maîtres d'ouvrage distincts qui ont été concernés par la mise en œuvre d'une clause sociale en Creuse, 22 marchés qui ont été suivis et 126 personnes qui ont travaillé dans le cadre de ce dispositif.

D'autres actions ont été menées, en particulier un Plan d'actions transports visant à mettre en adéquation les besoins des entreprises locales de transport et ceux d'un public en recherche d'une activité principale et/ou complémentaire. 69 postes étaient à pourvoir par les entreprises creusoises ; 233 candidats ont été mobilisés pour l'obtention du titre professionnel « transport de voyageurs » ; 44 personnes ont suivi les sessions de formation, dont 11 bénéficiaires du RSA et 7 personnes éligibles aux clauses sociales ; 34 personnes ont obtenu le titre professionnel et 6 personnes ont été recrutées dans le cadre de la clause.

Troisième point : l'approche globale de l'accompagnement.

Sont concernées les demandeurs d'emploi, allocataires du RSA ou non, rencontrant des freins périphériques à l'emploi. Les situations sont examinées et suivies par les Commissions territoriales de suivi des publics, qui fonctionnent par binôme d'UTAS.

Catherine GRAVERON préside celles de GUERET et de BOUSSAC et Etienne LEJEUNE celles de BOURGANEUF et LA SOUTERRAINE.

Ce sont 9 chargés en Insertion professionnelle du Conseil départemental et des partenaires, dont Pôle Emploi, qui travaillent à cet accompagnement.

Au 1er janvier 2017, 573 personnes ont été accompagnées, dont 82 % sont des bénéficiaires du RSA et 18 % des demandeurs d'emploi non bénéficiaires du RSA.

Depuis le début de l'opération en juin 2015, ce sont 825 personnes qui ont été accompagnées par les chargés en Insertion professionnelle du Département, parmi lesquelles 283 travailleurs indépendants et 451 chômeurs. L'élément positif est le travail qui a été réalisé. En réponse à la remarque formulée ce matin par M. LEGER, le Département ne se contente pas de distribuer des allocations. Grâce au travail collectif autour de l'insertion, 266 personnes sont sorties du dispositif.

J'en viens aux propositions d'intervention pour 2017.

Pour les chantiers d'insertion, il est proposé de leur consacrer une enveloppe de 267 000 €, répartie pour chaque structure au prorata du nombre d'ETP, soit 84,06 ETP.

Concernant le dispositif des contrats aidés, une convention d'objectifs et de moyens fixant les engagements du Conseil départemental et de l'Etat et établie annuellement comporte deux volets : d'une part, le CUI, le contrat unique d'insertion, et d'autre part, le CDDI, le contrat à durée déterminée d'insertion. Sur ces deux volets, les objectifs quantitatifs et qualitatif pour 2017, ainsi que les engagements financiers sont développés en détail dans le rapport.

En guise de rappel, conformément à une décision de la Commission permanente du 15 novembre 2013, nous avons une convention avec l'ASP, l'Agence de Services et de Paiement, à laquelle Mme la Présidente délègue le paiement de la part départementale. Pour 2007, le coût de gestion des CAE et CIE et de l'aide au poste des CDDI pour les ateliers et chantiers d'insertion représente une enveloppe maximale de 11 000 €.

Troisième point : la Convention Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, FAPI.

Pour information, sachant que ce dossier a été examiné en Commission permanente le 14 avril dernier puisqu'il devait être signé avant le 30 avril, le Département a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Direction générale de la Cohésion sociale concernant le FAPI. Ce fonds d'appui vise à apporter un soutien financier aux Conseils départementaux qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion. Sur une enveloppe nationale de 50 M€, la Creuse bénéficiera de 68 881 €, montant qui nous a été notifié.

Les actions d'insertion prévues par la loi/socle commun d'objectifs visent à assurer un meilleur suivi et « requêtage » des bénéficiaires du RSA entrant dans le champ des droits et devoirs. Il s'agit de ceux qui entrent et sortent régulièrement du dispositif et que l'on appelle dans notre jargon « les perdus de vue ». Ils ont fait l'objet d'une radiation de Pôle Emploi, mais l'information n'a pas été transmise au Conseil départemental. Ce sont tout de même 250 personnes concernées que nous avons pu retrouver et auxquelles nous avons pu faire des propositions d'accompagnement.

Les actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs résident dans la valorisation de la gouvernance du PTI, dans la poursuite de la mise en œuvre et de l'actualisation d'une base de données des ressources sociales en ligne et dans l'amélioration de l'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté. C'est là un axe fort. Le travail est en cours en partenariat avec la MSA et la Chambre d'Agriculture car nous constatons malheureusement l'aggravation de la situation d'un nombre croissant d'exploitants. Les dispositifs existants – le comité de veille des exploitations fragiles et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA exploitants agricoles –, ainsi que l'accompagnement effectué par la MSA ne permettent pas un niveau de prévention suffisant. Le Conseil départemental et la MSA souhaitent donc définir des modalités d'accompagnement pour les exploitants en difficulté afin de favoriser une prise en compte globale de leur situation. C'est ainsi que nous avons eu de nombreuses réunions de travail avec mon collègue Nicolas SIMONNET, le Pôle Développement et le PJS pour avoir cette vision globale. La volonté est commune au Département et à la MSA : mettre en place un partenariat afin de mieux prévenir et d'identifier précocement les difficultés rencontrées par les exploitants agricoles et leur apporter une réponse mieux adaptée.

Une réflexion concernant l'accompagnement des travailleurs indépendants dans le cadre du RSA est également en cours.

Parmi les actions correspondant à des priorités nationales, citons, outre la lutte contre l'illettrisme, action qui renvoie à l'appel à projets lancé dans le cadre du FSE, la participation citoyenne aux politiques de solidarité. La participation des usagers correspond à la démarche nationale AGILLE, dans laquelle nous sommes engagés depuis déjà quelques années. En guise d'exemple, c'est l'action collective menée sur l'UTAS de BOURGANEUF.

Des actions correspondant à des priorités locales visent à lever les freins à la garde d'enfants, action présentée en programmation du FSE et particulièrement détaillée dans le rapport, mais aussi à lever les freins à l'insertion sociale. Un nouvel appel à projets pourrait être lancé pour une opérationnalité en fin d'année. Le travail est en cours avec les partenaires qui ont identifié une action très intéressante, celle de formation/animation afin de prévenir la fracture numérique, notamment en termes d'accès aux droits, que ce soit auprès de la CAF, la CPAM, Pôle Emploi et d'autres organismes. Maintenant que tout est dématérialisé, certains publics se trouvent exclus de fait pour accéder à ces services. Cette action formation/animation au titre de la prévention de la fracture numérique est à la fois essentielle et innovante.

Quant à la programmation d'un dossier financé par le FSE, je n'en détaille pas les modalités puisque vous les retrouvez intégralement dans le rapport.

Concernant l'évolution de certaines actions, cette rubrique fait le lien avec ce partenariat entre le Conseil départemental et la MSA dont je vous parlais précédemment et qui vise à assurer une prise en compte globale de la situation des exploitants agricoles en difficulté. Dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA confié à MSA Services Limousin, il est proposé, pour le premier semestre 2017, de renouveler la convention avec cet organisme et de lui verser une subvention de 30 250 €. A partir du 1er juillet prochain, le relais sera pris par la MSA.

Le Passeport Culture permet aux bénéficiaires de s'acquitter d'une entrée à 1,60 € sur de nombreux sites culturels et de loisirs, la différence étant prise en charge par le Conseil départemental. Il est proposé de conventionner avec de nouveaux partenaires : la Cité de la Tapisserie d'AUBUSSON, en lieu et place du Musée départemental de la Tapisserie, l'Association Conte en Creuse, en charge du festival interculturel du Conte de l'île de Vassivière, « Paroles de Conteurs », et l'association Hélios, en charge notamment de la programmation du théâtre Hélios à MERINCHAL.

Enfin, nous avons été saisis d'une demande de l'Association intermédiaire Laser 23 qui œuvre dans le remplacement de personnels dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Cette structure d'insertion par l'activité économique voulait créer une action intitulée « Club Laser » pour favoriser le lien social entre les salariés de son association et sollicitait du Conseil départemental une subvention de 3 000 €. Il est proposé de ne pas lui accorder cette subvention au motif que ces animations peuvent être menées au sein de la structure dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel.

J'en viens aux perspectives 2017.

S'agissant du cofinancement du Conseil départemental, les demandes de subvention 2017 au titre du PDI seront étudiées ultérieurement, au vu de l'état d'avancement et de la production surtout des bilans. Sont concernés l'action Réseau mobilité, le projet « Passerelle vers l'entreprise », le projet « Economie sociale et solidaire / Insertion par l'activité économique » et le projet « Logement des jeunes ».

Au titre de la programmation FSE, des appels à projets pourront voir le jour avant fin 2017 et des propositions pourront être soumises à la validation et à la programmation de la Commission permanente. Celui intitulé « Territoires d'innovations sociales » vise à favoriser les initiatives locales et citoyennes intégrant les thématiques économiques, sociales et environnementales. Là, nous y travaillons et il a été demandé aux services de procéder à un examen attentif du contenu des propositions.

Concernant l'action « Lever les freins linguistiques », le Département, à travers l'appel à projets, souhaite encourager une démarche partenariale autour de l'illettrisme, de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour permettre la consolidation des parcours d'insertion socioprofessionnelle des publics concernés.

Il est rappelé que pour les actions financées au titre du PDI, une convention sera établie avec chaque porteur de projet. Par ailleurs, les actions bénéficiant du FSE, comme celles menées au titre de la politique Enfance – Famille feront l'objet d'une convention spécifique.

En conclusion de cette présentation synthétique, je vous donne quelques chiffres. Sachant que depuis le 1er janvier 2016, la prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi, au 31 décembre 2016, nous recensons 2 743 bénéficiaires du RSA, contre 2 824 au 31 décembre 2015, soit une baisse de près de 3 %. Ce phénomène est analogue sur d'autres départements en raison de ce changement de statut par rapport au RSA activité.

Constat également important, dans le domaine agricole, le nombre d'allocataires RSA a fortement augmenté, soit de 22,6 %, tout au long de l'année 2016, le nombre de

bénéficiaires étant passé de 199 à 244. Ils représentent 9,8 % des allocataires au 31 décembre 2016.

Ce sont sur ces chiffres que j'achève cette présentation, madame la Présidente, avant que nous n'abordions vos propositions.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie, monsieur MORANÇAIS.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Quelques questions de détail !

Que sont les modes de garde d'enfants dits « atypiques » ? Serait-ce, par exemple, les MAM ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Non ! En fait, dans le cadre de l'accompagnement des familles, nous nous sommes rendu compte en Commissions territoriales de suivi des publics que c'était l'un des freins à l'insertion. Des familles se trouvent souvent en difficulté pour faire garder leurs enfants en dehors des horaires classiques lorsque la mère, par exemple, travaille comme assistante de vie ou en EHPAD et le père dans un établissement hospitalier. Le Département a donc lancé un appel à projets, précisément pour lever les freins à la garde d'enfants. L'UDAF y a répondu et a été retenue.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, toutes les actions ont été répertoriées pour apporter au mieux un service de qualité à ces familles et afin d'éviter que la garde d'enfants ne soit pour elles un blocage pour entreprendre une formation ou répondre à un emploi, même en CDD.

Mme LA PRESIDENTE. – L'appel à projets a été lancé voilà peu de temps. La mission confiée à l'UDAF vise à identifier les démarches permettant de répondre aux problématiques que vient de citer M. MORANÇAIS pour adapter, si nécessaire, un mode de garde d'enfants pour ces familles.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Il est certain que des besoins ont été identifiés. L'UDAF réfléchit précisément à la façon de répondre à ces besoins au travers de certaines pistes. Ce pourrait être le cas avec des associations d'aide à domicile qui pourraient, peut-être en se diversifiant, prendre en charge la garde d'enfants durant des horaires de travail atypiques, c'est-à-dire tard en soirée ou de bonne heure le matin. L'UDAF a donc cette mission pendant neuf mois de travailler pour faire des propositions et répondre à ce besoin qui a bien été identifié comme l'un des freins à l'insertion professionnelle des familles, en particulier des mamans.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – A la fin de notre mandat, nous avions déjà recensé ces besoins et la nécessité de la mise en place d'une telle démarche tant le sujet était source d'inquiétudes et de difficultés pour certaines familles.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait !

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – En guise de complément, dans le cadre de sa mission, l'UDAF est en cours d'analyse des situations et commence à faire son enquête auprès des différentes collectivités. Nous l'avons reçue, pour ce qui nous concerne, dans le cadre de l'agglo.

Je précise aussi que, dans le cadre de l'agglomération du Grand Guéret, nous sommes engagés dans une action avec La Fabrique à Initiatives qui dépend de Limousin Actif, association qui porte ce projet. Peut-être que des dispositifs innovants pourraient compléter la mission de l'UDAF. Nous verrons bien quel sera son état des lieux et quelles seront les préconisations de l'enquête, mais c'est une action que nous avons envisagée, nous, au niveau de notre territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Madame GRAVERON, pourriez-vous sans doute apporter un témoignage concernant ces Commissions territoriales de suivi des publics ?

Mme GRAVERON. – Comme le soulignait Patrice MORANÇAIS, les Commissions territoriales de suivi des publics fonctionnent par binôme d'UTAS et je suis concernée par celles de GUERET et de BOUSSAC.

Ces commissions de suivi, auxquelles participe aussi Armelle MARTIN, sont surtout là pour aider un public à retrouver un emploi ou une formation. Bien entendu, un travail est fait au préalable. A chaque séance, nous examinons un certain nombre de dossiers, en l'occurrence les dossiers les plus complexes. Hélas, dirais-je, nous sommes souvent amenés à prendre des mesures de sanction à l'égard de certains publics, seul moyen de les alerter. Que ce soit la chargée en insertion professionnelle ou l'assistante sociale, elles ont les pires difficultés, pour certains, à les contacter. Je ne vous dis pas le nombre de courriers adressés en simple envoi ou en recommandé auxquels les intéressés ne répondent pas ! Ils ne répondent pas davantage au téléphone et n'honorent pas les rendez-vous qu'ils prennent. C'est donc un public que l'on perd petit à petit et, malheureusement, c'est en envoyant un courrier de sanction, la sanction étant, au premier niveau, une baisse de 75 € sur le montant de l'indemnité, que l'on parvient souvent à en « récupérer » par ce biais-là.

A la suite de la décision de sanction prise le jour de la commission, un certain délai doit impérativement être observé et, souvent, les intéressés se manifestent avant la mise en

place de la sanction. Mais il faut reconnaître que c'est par ce biais-là que nous parvenons à faire réagir certains.

Le Vice-président Patrice MORANÇAIS l'a dit tout à l'heure, au cours de ces commissions, nous assistons quand même à de bonnes nouvelles, notamment avec la sortie de certains du dispositif. Chaque fois, c'est une grande satisfaction, mais il n'en est malheureusement pas ainsi à chaque réunion. Nous travaillons évidemment avec Pôle Emploi, un travail qu'il faudrait, je pense, renforcer pour éviter que certains ne soient perdus entre les deux systèmes, si je puis dire.

Nous nous étions réunis au Département entre Présidents de commissions, pour les trois binômes d'UTAS, afin d'échanger sur les pratiques de ces commissions et essayer de parvenir à une certaine harmonisation concernant leur tenue. Je pense qu'il serait bon, si c'est possible, de refaire un point.

Enfin, le suivi des publics n'est pas indéfini, le délai maximum étant de 24 mois, et certains dossiers arrivent au terme de ce délai. Je sais qu'une réunion de travail a eu lieu à ce sujet pour essayer de prolonger de 6 mois le suivi de ces dossiers. Ce ne sera pas pour tout le monde et chacun des dossiers sera étudié au cas par cas. Nous avançons aussi à cet égard.

La démarche au fil du temps devient de plus en plus intéressante. Au tout début, j'avais quelque appréhension en ce sens que l'on voyait des dossiers passés sans en voir la finalité. Avec les tout premiers dossiers que nous avons commencé à examiner en juin ou septembre 2015, nous n'avions pas évidemment le recul suffisant. Maintenant, des dossiers suivis arrivent en fin de période et, pour certains, ce sont de bonnes nouvelles lorsque les intéressés sortent du dispositif.

Pour ce qui concerne l'UTAS GUERET-BOUSSAC, au mois de septembre, un bilan sera fait sur notre secteur. Avec deux ans de recul, nous pourrons apprécier, après le nombre de dossiers suivis, le rendu et ceux pour lesquels l'accompagnement a été positivement suivi d'effet. Là où certains pèchent, il faut essayer d'apporter un « plus ».

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je tiens à confirmer les propos de Catherine GRAVERON. Présidant moi-même la commission territoriale de suivi sur AUBUSSON-AUZANCES, les éléments apportés par notre collègue sont tout à fait véridiques.

Pour ma part, je considère que ces commissions évoluent bien. Elles sont intéressantes aussi de par les différents services qui sont présents : Pôle Emploi, la CAF, la MSA, Cap Emploi, la Mission Locale, bien évidemment, et d'autres, mais aussi, et j'y insiste, les représentants des collectivités, en particulier des communautés de communes. Etant donné que nous sommes moins nombreux avec la nouvelle carte intercommunale, je vais demander aux services de réexaminer la représentation, s'agissant actuellement d'un titulaire et d'un suppléant par commission. Apparemment, c'est possible sous l'angle de

notre règlement au niveau local. Une meilleure représentation serait souhaitable parce que ces échanges avec nos collègues élus au plus près du territoire sont très intéressants.

Enfin, et je rejoins tout à fait Catherine GRAVERON, les services ont bien évolué aussi, mais c'est normal car au début, c'était nouveau. Ils nous présentent vraiment les dossiers qui appellent le plus de débats, et c'est en discutant et en échangeant ensemble avec les services et entre élus que l'on parvient à des évolutions très favorables.

Comme Catherine GRAVERON l'a demandé, un bilan sera fait effectivement en septembre. A l'issue de ces deux ans d'activité de ces commissions territoriales de suivi, nous avons également mis au point un questionnaire à l'intention de tous les membres de ces commissions pour faire remonter leurs remarques et essayer ainsi d'apporter encore des améliorations pour une meilleure efficience.

Dernier point que nous avons d'ailleurs évoqué en CODIR lundi dernier, pour les publics ayant bénéficié de 24 mois de suivi, nous avons proposé un accompagnement de 6 mois supplémentaires pour, dans un grand nombre de situations, ne pas les laisser « en pleine jachère ».

Etienne LEJEUNE a quitté la séance, mais comme Catherine GRAVERON, il doit avoir le même sentiment, s'agissant de personnes en difficulté sociale importante, que ce soit en termes de santé ou d'addictions. Ce sont donc des orientations AS, MDPH, etc. Autant de situations extrêmement sensibles que nous vivons péniblement ! En revanche, quelle satisfaction lorsque nous enregistrons des sorties positives !

C'est aussi, et Catherine GRAVERON a tout à fait raison, la politique des sanctions. Souvent, quand plane une mesure de sanction, les publics concernés qui ne se présentaient même pas à un rendez-vous proposé par la CIP ou le coordonnateur ne se manifestent qu'à l'issue de trois, voire quatre courriers ou autres échanges.

En tout cas, toutes ces démarches très intéressantes évoluent très positivement et, surtout, commencent à apporter leurs fruits et à donner des résultats.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – A mon sens, l'intérêt de cette démarche, c'est le resserrement d'un ensemble de personnes compétentes autour du bénéficiaire qui, parfois, présente des caractéristiques de difficultés importantes. Cette confrontation est effectivement intéressante. Cela permet aussi un réseau d'échange d'informations autour de ces bénéficiaires.

En allant peut-être un peu plus loin, à travers ce bilan nous pourrions dégager les caractéristiques communes de ces publics et ainsi nous amener à mettre en place des actions particulières jusqu'à même trouver d'autres solutions. Ce bilan peut être l'occasion de cibler peut-être d'autres actions visant à encore mieux accompagner ces publics en difficulté.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison de le rappeler, madame MARTIN car sur une politique dédiée du Conseil départemental, pour accompagner au mieux les bénéficiaires, au-delà du versement d'allocations, des allocations souvent de survie, voire de survivance, il faut aussi s'appuyer sur les politiques que mettent en place les collectivités, ne serait-ce qu'autour de l'emploi, du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de la mobilité, des transports, etc. L'agglo en est un bon exemple, comme la ville de GUERET avec la politique de la ville. Comme le disait aussi M. LEGER, qui met aujourd'hui en place des solutions de garde d'enfants et des structures d'accueil, sinon les communes ou les intercommunalités ? C'est là, pour moi, qu'il y a un lien fort. Ce lien existe déjà, mais il serait intéressant de le valoriser entre les EPCI et nos UTAS, sans oublier, bien sûr, le pôle des politiques sociales.

Une telle approche a vraiment du sens et c'est moins une perte de temps pour chacun. Ce fut d'ailleurs le cas avec Pôle Emploi dont je suis allée découvrir à Paris, voilà pas très longtemps, le laboratoire d'innovation. C'est vraiment très intéressant. Pôle Emploi se questionne sur ses formats, sur sa façon d'accompagner à la fois les publics dont il a la charge et ses agents impliqués dans des relations à la fois complexes et difficiles. Comme pour les travailleurs sociaux, voire les élus – vous l'avez dit aussi à demi-mot –, il en est de même pour des agents qui, au quotidien, travaillent en proximité de publics en grande difficulté : indéniablement, il faut savoir se régénérer et se ressourcer. Même si nous enregistrons des sorties positives, et c'est très important de le souligner, d'autant que c'est redonner du sens à ce que nous mettons en place, ce sont, malgré tout, des métiers très difficiles. Chaque semaine suit chaque semaine, chaque mois suit chaque mois, et je pense que ces agents s'interrogent parfois aussi sur les moyens qu'ils ont à leur disposition et sur le sens qu'ils donnent à leur action. Sans nul doute, c'est compliqué pour eux aujourd'hui.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Force est de reconnaître que leur travail est très compliqué. Par exemple, il faut savoir qu'un agent de Pôle Emploi suit 250 demandeurs d'emploi sur le département de la Creuse. On se questionne toujours sur l'accompagnement et l'efficacité, mais là est la réalité de terrain.

Par ailleurs, je ne sais pas ce qu'il en sera demain, ni comment les choses vont évoluer, mais le fait que Pôle Emploi travaille, disons en tuyau d'orgue est source de difficultés. Sans œuvrer en vase clos et en parallèle avec les collectivités, il lui faudrait pouvoir travailler avec d'autres partenaires au quotidien, comme c'était le cas avec une structure que nous avions mise en place sur l'ex-Région Limousin et qui n'existe plus, ce qui est très dommageable. Mais ce sujet nous échappe, s'agissant là d'une politique nationale. En tout cas, des évolutions mériteraient certainement de voir le jour à cet égard.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela reflète ce que disait le Président de Région Alain Rousset qui aurait souhaité que les Régions puissent piloter, outre la politique de la formation, les politiques de l'emploi et donc que l'Agence nationale Pôle Emploi ait aussi des agences territoriales, régionales en particulier. Je pense que cette perspective finira par se concrétiser car cela a vraiment de plus en plus de sens aujourd'hui.

Avant de procéder au vote, je vous donne lecture des propositions que je vous soumets dans le cadre de ce rapport et qui visent :

• à valider les orientations et les objectifs proposés pour l'année 2017 au titre du Programme départemental pour l'Insertion ;

• à valider la programmation au titre des opérations Fonds Social Européen ;

• à valider les nouveaux partenariats au titre des Passeports Culture ;

• à attribuer aux partenaires du PDI les subventions détaillées ci-après pour un montant total de 1 136 850 €, imputé sur le budget départemental au chapitre 935.6 :

129 000 € au chapitre 935.61 - insertion sociale - article 65 888 :

▪ 6 000 € pour le passeport culture : enveloppe allouée pour l'ensemble des opérateurs conventionnés, c'est-à-dire le Centre Régional de Promotion de l'Image, l'Espace Fayolle-La Fabrique, le théâtre Jean Lurçat, le musée de la mine, le Scénovision, le parc animalier des loups de Chabrières, les fresques de Bridiers, la Cité de la tapisserie, l'écomusée de la tuilerie de Pouligny, Musique(s) en Marche, Pays Sage, l'association Toutazimut, l'association Naut'Active, en charge de la programmation culturelle du site de La Naute, l'association Conte en Creuse en charge du festival Paroles de Conteurs, l'association Hélios en charge de la programmation culturelle de Mérinchal,
▪ 6 000 € pour le passeport vie associative,
▪ 19 500 € pour la Banque Alimentaire,
▪ 21 000 € pour les Pôles d'Accueil et de Remobilisation Individualisé (PARI) portés par l'UDAF,
▪ 20 000 € pour le Pôle d'Accueil et de Remobilisation Individualisé (PARI) porté par la MJC de La Souterraine,
▪ 11 500 € pour le Pôle d'Accueil et de Remobilisation Individualisé (PARI) porté par le centre social AGIR,
▪ 41 000 € pour le centre social tzigane porté par l'UDAF,
▪ 4 000 € pour l'action portée par le jardin solidaire de Chéniers ;

57 000 € au chapitre 935.62 – santé- article 65 888 pour l'accompagnement à la santé porté par ISBA ;

101 600 € au chapitre 935.63 – logement - article 65 888 :
▪ 61 600 € pour l'accompagnement au logement porté par l'UDAF,
▪ 40 000 € pour l'association ESCALE ;

315 250 € au chapitre 935.64 - autres participations - article 65 888 :
dont 267 000€ pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion selon le détail ci-dessous :

▪ 39 200 € pour le chantier d'insertion porté par la ferme de Saintary,
▪ 30 464 € pour les chantiers portés par la MEFBOC,
▪ 95 300 € pour les chantiers portés par le Comité d'Accueil Creusois, le CAC,
▪ 22 777 € pour le chantier d'insertion porté par l'association Les Amis de Traces de pas,
▪ 39 200 € pour le chantier d'insertion porté par l'Association de développement du Pays Bonnat-Châtelus, l'ADPBC,

▪ 27 002 € pour le chantier d'insertion porté par l'Association Service Formation Emploi Limousin, l'ASFEL,
▪ 13 056 € pour le chantier d'insertion porté par Horizon jeunes – Foyer de Jeunes Travailleurs,

Et :

▪ 30 250 € pour l'accompagnement spécifique porté par MSA Services Limousin,
▪ 15 000 € pour l'association Solidarité Paysans Limousin,
▪ 3 000 € pour les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, BTP et AGRI.

523 000 € sur le chapitre 935.64 - Contrats aidés - articles 65 661 – CAE – 65 662 - CIE et CDDI - et 6281 - adhésion Alliance Ville Emploi :

▪ 815,13 € pour le renouvellement de l'adhésion du Département au réseau Alliance Ville Emploi pour l'année 2017,
▪ 522 184,87 € pour l'année 2017, pour le financement des contrats uniques d'insertion, CAE et CIE, et des aides aux postes, CDDI, sur les chantiers d'insertion. Cette somme est versée à l'Agence de Services et de Paiement, l'ASP, qui assure le paiement de l'aide au poste/CDDI et de l'aide forfaitaire versée dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion, conformément à la décision de la Commission permanente du 15 novembre 2013.

Les dépenses correspondant au dispositif des contrats aidés seront imputées au budget départemental, au chapitre 935.64, article 65 661 pour les contrats uniques d'insertion du secteur non marchand, CAE, et au chapitre 935.64, article 65 662 pour les contrats uniques d'insertion du secteur marchand, CIE, et CDDI/aide au poste.

11 000 € sur le chapitre 935.68 (frais gestion ASP) article 61888 :

▪ 11 000 € maximum pour les frais de gestion à l'Agence de Services et de Paiement dans le cadre des contrats aidés et aides aux postes.

• à attribuer à l'UDAF, au titre de la politique Enfance Famille, les subventions détaillées ci-après, d'un montant total de 62 000 €, imputées sur le budget départemental au chapitre 934.1 :

▪ 12 000 € maximum au chapitre 934.1, article 65 888 pour l'appel à projets « Lever les freins à la garde d'enfants » porté par l'UDAF de la Creuse,
▪ 40 445 € maximum pour l'appel à projet Lever les freins à la garde d'enfants porté par l'UDAF de la Creuse au titre du FSE au chapitre 934.1 (2), article 65 888 ;

• à m'autoriser à signer :

- les conventions PDI, avenants à intervenir et notifications d'attribution, conformément au modèle validé par l'assemblée plénière du 24 mai 2016 ;
- les convention et notification d'attribution au titre de la Politique Enfance, Famille selon le modèle annexé au rapport ;
- les conventions au titre du FSE, conformément au modèle validé par la Commission permanente du 20 novembre 2015 ;
- la convention au titre de la Politique Enfance, Famille, Jeunesse ;
- la Convention Annuelle Objectifs et de Moyens avec l'Etat relative aux dispositifs des contrats aidés, qui fixe au Département les objectifs suivants

pour l'année 2017 : 42 CAE, 10 CIE - volet 1 - et 50,42 postes en ETP pour les CDDI/aide au poste - volet 2. Vous voudrez bien, en cas d'accord, m'autoriser à engager les crédits correspondants pour la durée totale des contrats, soit respectivement 293 873 € - volet 1 - et 285 000 € - volet 2 – maximum ;
- les annexes financières et avenants avec chaque structure porteuse d'un chantier d'insertion et l'Etat, selon le modèle annexé au rapport ;
- les conventions de gestion avec l'Agence de Services et de Paiements concernant les contrats aidés et CDDI/aide au poste, selon les modèles annexés au rapport ;
- le bulletin d'adhésion à Alliance Villes Emploi intitulé « Bulletin d'adhésion spécifique – clause sociale pour la promotion de l'emploi et de l'insertion », annexé au rapport, et en cas d'accord, à m'autoriser à verser la cotisation correspondante ;

• à m'autoriser à engager les crédits communautaires sur la période du 1er février 2017 au 31 décembre 2017 ;

• à m'autoriser à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Personne ne demande la parole sur ces propositions ?...

Je les mets aux voix. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens à vous en remercier et à féliciter une nouvelle fois les Présidents des commissions et vous-même, monsieur MORANÇAIS, en vous chargeant de transmettre le message auprès de ceux qui sont en charge de l'insertion.

OPH CREUSALIS
DEMANDE DE GARANTIE EXCEPTIONNELLE

RAPPORT N°2017-05/2/17

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Il s'agit d'accorder, à titre dérogatoire, une garantie de prêt à hauteur de 100 % à l'OPH CREUSALIS pour des travaux de rénovation effectués sur différents sites qui se composent de 425 logements à caractère social implantés sur 21 communes du Département. Ce prêt à l'amélioration de l'habitat permet de financer des travaux de changement de composants, tels que menuiseries, couverture ou ravalement, ce qui génère une amélioration significative sur le plan énergétique.

En principe, la garantie départementale est accordée aux organismes constructeurs à hauteur de 50 % du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la réhabilitation ou construction de logements locatifs sociaux et les 50 % restants sont garantis par la commune ou la communauté de communes dont dépend l'opération.

Mais du fait que l'ensemble de ces travaux sera financé dans le cadre d'un prêt unique

auprès de la CDC, se présente la difficulté de devoir solliciter 21 communes pour garantir les 50 % restants sur un même contrat. En tant que Président de CREUSALIS, j'ai laissé à l'appréciation du Vice-président en charge des Finances cette proposition visant, à titre exceptionnel et dérogatoire, à accorder cette garantie départementale à hauteur de 100 % du prêt consenti entre l'OPH CREUSALIS et la CDC pour un montant de 750 000 €.

Je ne prends pas part au vote sur ce rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – J'ajoute que ces travaux doivent être effectués sur l'exercice budgétaire 2017 en raison des retours de financement dans le cadre des primes aux économies d'énergie qui seraient perdues si nous attendions que les 50 % restants dudit prêt soient garantis par chaque collectivité. Ces travaux devant être réalisés avant le 15 octobre, j'ai donc pris cette position, sachant par ailleurs que les primes aux économie d'énergie diminueront l'augmentation des loyers liée aux travaux de rénovation.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous soumets donc ces propositions tendant :
- à donner votre accord sur cette demande de garantie à titre dérogatoire ;
- à accorder, en conséquence, la garantie du Département à hauteur de 100% du prêt contracté par L'OPH CREUSALIS d'un montant de 750 000 € concernant les opérations de rénovation ayant lieu sur l'ensemble du Département ;
- à m'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier, notamment la convention annexée au rapport.

Je les mets aux voix. *(Adoptées par 29 voix pour – M. MORANÇAIS n'a pas pris part au vote.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Avant de laisser la parole à mes collègues dans le cadre de l'examen des rapports suivants, je souhaitais répondre à la question posée par M. LOZACH ce matin, concernant la compensation de la loi ASV pour 2016.

En fait, nous avons reçu un acompte de 1,2 M€ pour 2016 et 2017. Ce montant devrait couvrir, en principe à l'euro près, les dépenses engagées dans le cadre de la loi ASV.

Sur l'année 2016, nous n'avons été concernés que sur neuf mois. Nous avons eu un coût de 370 415 € pour l'APA à domicile, en notant que nos plans d'aide étaient déjà très

favorables par rapport à d'autres départements. Nous espérons qu'il en sera tenu compte au titre de la compensation.

Concernant l'année 2017, le coût sera augmenté par la mise en place de l'aide au répit et de l'hospitalisation des aidants.

A titre d'information, pour la conférence des financeurs, nous avons reçu 277 000 € en 2016 et nous recevrons 399 717 € pour 2017.

La somme de 1,2 M€ couvre 2016 et 2017, et nous verrons en fin d'année ce qu'il en sera. *A priori*, nous pouvons espérer – tel était bien l'engagement – être compensés à l'euro près.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ces précisions, monsieur MORANÇAIS.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la troisième commission « Education – Culture ».

ACQUISITIONS DE TAPISSERIES PAR LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE

RAPPORT N°2017-05/3/18

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Il est proposé d'accepter la donation au Conseil départemental des œuvres acquises par la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé en 2016.

Les oeuvres acquises à ce titre en 2016 et dont le Département deviendrait propriétaire sont mentionnées dans le rapport, dont un exemplaire unique d'un prix de 62 500 €.

Ces œuvres contribuent à l'enrichissement de l'actif à hauteur de 126 140 €. Je vous invite à profiter de la présence parmi nous de M. Bruno YTHIER qui va nous entretenir de ces tapisseries.

M. YTHIER, Conservateur de la Cité internationale de la tapisserie. – C'est un ensemble d'œuvres qui sont acquises à partir de la somme votée par l'Assemblée départementale dans le cadre de son budget chaque année. Pour mémoire, ce sont là les acquisitions réalisées à partir des éléments votés au BP 2016, s'agissant d'un crédit de 27 000 € d'acquisitions. Une œuvre dont je vous parlerai dans un instant a été financée grâce à un reliquat 2015. Cette somme nous permet, si j'ose m'exprimer ainsi, « d'amorcer la pompe » et de mobiliser d'autres financements, qu'ils soient publics ou privés.

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)

Le Château de Cordès est une acquisition récente de 2016, une œuvre due à Henri Pinguenet et tissée par la manufacture Coupé de BOURGANEUF. Elle représente les jardins du château de Cordès en Auvergne, sur la commune d'Orcival. Cette œuvre avait valu à la

manufacture Coupé une médaille de Grand Prix à l'exposition des arts décoratifs de 1925 : « Tapisserie Art déco : Aubusson, Beauvais, les Gobelins ». Nous l'avions présentée en 2012 à la Cité internationale de la tapisserie, lors de l'exposition « Tapisserie 1925 : Aubusson, Beauvais, les Gobelins à l'Exposition internationale des Arts décoratifs de Paris ». Cette œuvre nous avait été proposée, mais à l'époque, nous avions déjà décidé de flécher la somme qui correspondait au budget d'acquisitions, et ce pour toute la durée des travaux de la Cité, sur la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ce qui nous avait permis de recruter la SELI. Nous n'avions donc quasiment plus de budget d'acquisitions et cette œuvre était repartie. Elle est repassée sur le marché de l'art en décembre dernier et nous avons bénéficié d'un mécénat de la galerie Chevalier à Paris : Dominique et Nicole Chevalier nous ont donné un chèque de 10 000 € sur un budget total de 18 000 €.

Shadows est une œuvre d'après le photographe surréaliste Man Ray, un exemplaire unique dont vous parlait à l'instant M. DAULNY. C'est un tissage exceptionnel par l'atelier Pierre Legoueix d'AUBUSSON, le grand-père de Pascal Legoueix et le père de Camille Legoueix pour ceux qui l'ont connu. Vous avez tous entendu parler de la technique des « faiseurs de chair », ces lissiers spécialisés, chargés de réaliser les visages et donc les carnations sur les tapisseries. Comme il s'agissait de reproduire sur cette tapisserie toutes les nuances de variation dans les gris de la photographie de Man Ray, cette tapisserie a été entièrement tissée par un « faiseur de chair ». Il s'agit donc d'une pièce de bravoure. Pour son acquisition, le Fonds du Patrimoine nous a apporté son soutien, mais étant donné que le montant ne bouclait pas tout à fait le financement, l'acquisition de cette œuvre a été soldée avec le budget que vous avez voté pour cette année, en ce début 2017. Par ailleurs, nous avons reçu de la part d'une particulière un don de 500 € pour nous aider à acquérir cette œuvre.

Cette pièce, *Les Chasses princières*, est très particulière en ce sens que son coût de 12 700 € a été supporté à hauteur de 12 000 € par une famille bien connue en Creuse, la famille Judet, à telle enseigne qu'elle n'a coûté que 700 € à la collectivité publique. Le Sénateur LOZACH a ouvert son carnet d'adresses et multiplié les rencontres avec Vincent Judet au moins à trois ou quatre reprises, en lui faisant comprendre, certes très diplomatiquement, que nous avions besoin de son aide sur la Cité. Il a souhaité nous offrir une œuvre, en nous invitant à la choisir. Nous lui avons proposé cette pièce qui était passée en vente à Louviers en Normandie. C'est un très rare exemple de ces chasses tissées au temps d'Henri IV, d'après des gravures flamandes. Ce fut une grande notoriété des lissiers marchois. Cette pièce est composée de deux cartons qui ont été assemblés au moment du tissage. Datant des années 1600-1610, elle nécessite d'être restaurée, certains éléments étant en mauvais état. Cette œuvre a donc pu être acquise et nous nous en félicitons car aucune de ces pièces n'était représentée et c'était une lacune complète de la collection départementale. Pour mémoire, afin de pouvoir en présenter une à l'ouverture de la Cité, nous en avions empruntée une au Musée de la Chasse à Paris. Désormais, nous en avons une. C'est tout de même une pièce de 340 cm/517 cm, une très belle œuvre exposée, lorsque l'on entre dans la Nef des tentures de la Cité, dans la première pièce à gauche.

Les Lacs est une tapisserie d'après Jean Lurçat. Ceux qui connaissent la collection de la Cité ont certainement tendance à s'interroger : pourquoi encore un Lurçat ? Celle-ci est particulière en ce sens que nous pourrions dire que c'est un incunable, une œuvre précurseur de Jean Lurçat. C'est son quatrième carton tissé à AUBUSSON en 1938, une période à laquelle nous sommes très vigilants car elle est totalement méconnue.

Lurçat était un redoutable communicant, très efficace. Grâce à ses talents en la matière, toute la tapisserie d'AUBUSSON – FELLETIN a été tirée vers le haut commercialement. Il a permis des embauches de centaines de lissiers et aidé plusieurs manufactures à se constituer. Mais chaque homme a une part d'ombre. Précisément, la part d'ombre de ce passage de Lurçat à AUBUSSON, c'est le fait d'avoir envoyé aux oubliettes de l'histoire deux ans et demi fondamentaux de sa vie. Il s'installe alors à AUBUSSON, accueilli et hébergé par Elie Maingonnat et son épouse qui lui transmettent le savoir de ce que l'Ecole nationale d'Arts décoratifs a mis en place depuis la fin de la Première Guerre mondiale : la redécouverte de l'écriture des tapisseries anciennes, médiévales et Renaissance. Cette approche avait valu à l'Ecole, la première à l'avoir instaurée, de nombreuses médailles à l'exposition de 1925 et d'être encore primée à l'exposition de 1937.

En 1937, Lurçat sollicite Elie Maingonnat pour venir le voir à AUBUSSON – nous avons la copie de la lettre –, ce qui tord le cou à 95 % de la bibliographie nous expliquant que c'est ce dernier qui a demandé à Jean Lurçat de le recevoir. En fait, c'est exactement le contraire : c'est Lurçat qui a demandé à être reçu à l'Ecole. Pendant ces deux ans et demi, l'Ecole lui transmet tout. A l'été 1939, Lurçat maîtrise tous les savoir-faire de l'Ecole et commence à donner des interviews, expliquant que c'est lui qui a complètement réinventé et redécouvert l'écriture de la tapisserie. Aujourd'hui, c'est tellement répété et ancré que, encore en juillet 2016, la chef du département Culture du *Monde* a publié un très bel article, sauf qu'elle a ressorti toujours le même discours : en 1937, Lurçat arrive à AUBUSSON, c'est un mouroir, un désert culturel, il ne s'y passe rien et lui réinvente tout. Non ! Il s'approprie un savoir-faire qui était mis en place depuis 20 ans et qu'il tire vraiment vers le haut, notamment sur le plan économique. Nous tenons vraiment à mettre en exergue cette part de son histoire.

Parce que le musée avait récupéré depuis les années 80 le fonds Tabard accueilli provisoirement, depuis cette date, dans une salle des Archives départementales, comme tout le monde le sait, nous avions le carton gouaché original de la main de Lurçat que nous avons fait restaurer. Nous allons donc pouvoir avoir un triptyque, c'est-à-dire ce carton gouaché de Lurçat, cette tapisserie de Tabard et, entre les deux, le maillon-clé que nous allons montrer pour la première fois : le calque intermédiaire, donc un carton en noir et blanc, réalisé bénévolement par Elie Maingonnat, directeur de l'Ecole, pour que Tabard puisse tisser le carton de Lurçat. A partir de mardi prochain, le carton gouaché de Lurçat, le carton retravaillé en noir et blanc par Maingonnat et le tissage seront, tous trois, installés dans la Nef. Très curieusement, cette œuvre nous a coûté moins de 5 000 €. Nous nous attendions à ce que les enchères montent bien plus, mais l'expert n'avait pas fait son travail : la pièce n'était pas documentée et personne ne savait à qui l'attribuer. Toujours est-il que nous avons pu l'acquérir pour une bouchée de pain !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Tant mieux pour nous ! *(Sourires.)*

M. YTHIER, Conservateur de la Cité internationale de la tapisserie. – Tout à fait.

Enfin, *Structure*, une tapisserie d'après André Bloc, est une pièce de Tabard tissée par la galerie Denise René. Cette œuvre est très rare car il n'existe que 6 pièces d'André Bloc et toutes n'ont été tissées qu'en un seul exemplaire. Cette acquisition a été financée par un reliquat de quelques milliers d'euros restant de 2015 et à 40 % par le Fonds régional

d'acquisition des musées, donc l'Etat et le Conseil régional. Cette œuvre est de l'époque où AUBUSSON s'est engagé dans une tapisserie résolument abstraite. Cette pièce est également installée dans la Nef des tentures.

Mme LA PRESIDENTE. – Vivement merci, monsieur YTHIER, de cette présentation documentée.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je tiens, monsieur YTHIER, à vous présenter toutes mes excuses car je devais, hier soir, représenter la Présidente à la présentation de différentes pièces et au 2ème Prix – Appel à création contemporaine 2013. Malheureusement, je n'ai pas pu y assister et, physiquement, assumer cette présence, ce dont je suis désolé.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour enchaîner sur les mots de notre collègue M. GAUDIN, qui traduisent l'intérêt croissant pour la Cité de la Tapisserie, je tiens à dire tout le monde qui, hier soir, avait répondu présent pour le vernissage de ces deux productions qui émanent, en effet, du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines.

J'ajoute juste un mot complémentaire par rapport à ce que vient de dire Bruno YTHIER qui parle toujours avec autant d'enthousiasme, de conviction et de compétence des tapisseries et de la tapisserie en général, pas simplement celle d'AUBUSSON.

Ce rapport est l'illustration d'un travail en bonne intelligence entre le Conseil départemental et la Cité internationale de la tapisserie d'AUBUSSON sur cette politique d'acquisition de nouvelles œuvres. Ce qui paraît encourageant et porteur d'avenir, c'est le fait de voir, surtout depuis deux ou trois ans, des entreprises, mais aussi des personnes à titre privé marquer leur intérêt pour la tapisserie d'AUBUSSON et ne pas hésiter, en raison d'un lien parfois avec la Creuse, parfois avec le Limousin, parfois avec le monde de la tapisserie, à mettre la main à la poche.

Bruno YTHIER citait l'exemple de la famille Judet qui a financé à 99 % cette magnifique tapisserie que vous trouvez tout de suite à l'entrée, dans la Nef des tentures, s'agissant d'un descendant de cette fameuse famille de chirurgiens orthopédiques de renommée mondiale.

Il a également mentionné, et c'est tout aussi révélateur, la famille Chevalier qui, jusqu'à présent, n'avait pas fait preuve d'une générosité tout à fait exemplaire. Rappelons qu'ils sont deux frères : l'un a un atelier de restauration de tapisseries ; l'autre a une boutique d'antiquités Quai Voltaire à Paris et il était, voilà encore quelques mois, le Président du Syndicat national des Antiquaires. Ce couple de la galerie Chevalier qui a un lien privilégié avec AUBUSSON n'a pas hésité non plus à mettre la main au porte-monnaie.

Je tiens aussi à dire, madame la Présidente, que la Cité de la Tapisserie est presque une bonne gestionnaire, en ce sens qu'elle fait fructifier l'argent du Département ! Tandis que nous avions prévu – je cite le chiffre de mémoire, sans qu'il ne soit précis – 27 000 € dans notre politique d'acquisition de tapisseries d'AUBUSSON pour l'exercice 2016, grâce à la participation d'entreprises ou de partenaires privés, nous parvenons à une valeur marchande, si je puis dire, de 126 140 €. Nous avons donc multiplié, en quelque sorte, par cinq ou par six la contribution du Département.

En tout cas, je tiens à saluer cette nouvelle approche, ce nouveau modèle économique qui, fondé sur un partenariat public/privé, peut très bien fonctionner sur un certain nombre d'objectifs et d'ambitions, en l'occurrence culturels.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur LOZACH, et vous avez raison de souligner que l'évolution aujourd'hui peut déboucher sur de nouvelles approches, en tout cas des approches différentes. C'est le cas sur d'autres sujets, telles les pistes de *co-funding* ou de financement solidaire, dans des thématiques que l'on n'envisage pas encore forcément, démontrant que les citoyens, les entreprises, chacun, à un moment de sa vie, a peut-être un intérêt à participer à un projet et, au final, tous en sont très satisfaits.

Je voudrais aussi vous remercier pour les mots que vous venez de prononcer, soulignant le travail en bonne intelligence entre le Conseil départemental de la Creuse et la Cité internationale de la Tapisserie. J'en suis touchée et je vous en remercie.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions visant à accepter cette donation, étant précisé qu'elle nécessite des inscriptions budgétaires d'ordre en dépenses et en recettes à hauteur de 126 140 €, chapitre 925, et à mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé. *(Adoptées à l'unanimité.)*

GESTION DES CITES MIXTES
AVENANT A LA CONVENTION-CADRE

RAPPORT N°2017-05/3/19

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Il nous est proposé d'examiner un projet d'avenant à la convention-cadre relative à la gestion des cités mixtes, intervenue entre la Région et le Département. Cet avenant porte sur la modification de la procédure de versement des dotations annuelles de fonctionnement destinées aux établissements.

Par courrier du 23 janvier 2017, M. le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine propose, dans un souci de simplification, que les dotations départementales des collèges Jamot et Loewy ne transitent plus par le budget de la collectivité régionale. Elles seront donc versées directement aux établissements. Cette nouvelle procédure entrera en application pour le versement des dotations 2018.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition tendant à approuver ce projet d'avenant à la convention-cadre relative à la gestion des ensembles immobiliers comportant un lycée et un collège, intervenue entre la Région et le Département, et à m'autoriser à le signer. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DOTATION COMPLEMENTAIRE
COLLEGES E. JAMOT ET R. LOEWY

RAPPORT N°2017-05/3/20

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Pour garantir l'égalité de traitement des 18 collèges creusois, il est proposé d'attribuer une dotation spécifique EPS aux collèges Eugène Jamot d'AUBUSSON et Raymond Loewy de LA SOUTERRAINE non bénéficiaires de ce financement.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant, pour garantir une équité de traitement des 18 collèges creusois, à attribuer une dotation complémentaire spécifique EPS aux collèges Eugène Jamot d'AUBUSSON et Raymond Loewy de LA SOUTERRAINE dont les montants s'élèveraient respectivement à 2 855 € et 4 310 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PROJET DE CARTE DES AGENCES COMPTABLES DE L'ACADEMIE

RAPPORT N°2017-05/3/21

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – En application de l'article R 421-62 du code de l'Education, les collectivités de rattachement doivent émettre un avis sur le projet de carte des agences comptables des EPLE.

Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'une simple redéfinition du périmètre de ces agences. Ce projet comporte également des mesures concrètes notamment sur la formation des équipes d'intendance, la taille optimale de ces équipes, l'assistance et le service aux établissements rattachés.

Sur ce projet de carte des agences comptables, annexé au rapport, il vous est proposé d'émettre un avis favorable et d'approuver ce projet de refonte.

Une question a été posée en commission sur le nombre d'agences comptables sur le Département. Il me semble que c'est 6, mais je ne suis pas sûr de la réponse : Favart, Marouzeau, La Souterraine…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Et Bourdan, alors qu'avant, il y avait aussi Felletin.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Voilà, en tout cas, la modification qui nous est demandée par le Recteur de l'académie !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – La nouvelle implantation des agences comptables se situe dans le nord de la Creuse : deux sur GUERET et une à LA SOUTERRAINE. Le sud de la Creuse est totalement oublié, ce qui ne va pas simplifier le travail des gestionnaires. L'acheminement des mandats qui n'est pas encore dématérialisé nécessite pour les établissements de déléguer à un personnel le transit de ces documents. Cette restructuration des agences comptables qui a souffert, de surcroît, d'une concertation pas forcément très pertinente n'est pas une très bonne chose pour les établissements scolaires.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je partage tout à fait votre avis. D'ailleurs, en conseil d'administration du collège, j'ai voté contre cette modification de carte des agences comptables. La suppression de celle de FELLETIN, déjà enregistrée l'année dernière puisqu'elle avait été rattachée, si j'ai bonne mémoire, à celle de Bourdan, montre que l'on déserte le sud de la Creuse au motif d'une meilleure qualification des agents. En réalité, c'est surtout une réduction des effectifs. C'est plus un désengagement de l'Etat et des compétences qui ne seront pas augmentées, contrairement au nombre de dossiers qui seront à traiter et au nombre de mandats. Finalement, le travail sera concentré, sans une réelle augmentation des postes de travail, mais bien plutôt, en réalité, une diminution.

Je partage donc tout à fait votre avis et je ne suis pas favorable à ce projet.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Je suis d'accord aussi, mais, et tel est le problème, ce n'est qu'un avis.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Oui, mais nous pouvons ne pas émettre un avis favorable.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Je comprends, mais cela ne changera pas grand-chose *in fine*.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Peut-être, mais nous ne sommes pas obligés non plus d'y répondre favorablement.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien ! Pour ma part, je n'avais pas vraiment d'avis sur le sujet. En tout cas, je n'avais pas eu tous ces éléments au moment de la présentation de ce dossier, mais c'est intéressant.

Je ne sais si d'autres élus ont un avis à émettre, concernant en particulier les bassins des collèges du sud du Département pour lesquels le sujet semble pouvoir être un problème, en effet.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, nous allons procéder au vote, s'agissant d'émettre un avis favorable ou défavorable.

Je mets aux voix la proposition visant à émettre un avis favorable à ce projet. *(Rejetée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à émettre un avis défavorable à ce projet. *(Adoptée à l'unanimité.)*

L'Assemblée départementale émet donc, à l'unanimité, un avis défavorable sur ce projet, contrairement à ce qui vous était proposé dans le rapport.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Ma question a trait au programme qui avait été lancé par l'Etat concernant la mise en sécurité des établissements scolaires, en particulier des 18 collèges du département de la Creuse, s'agissant de ces sonneries spécifiques, de ces alarmes anti-intrusion, etc. Normalement, des devis devaient être transmis, sachant que c'est un financement à 100 % par l'Etat. Qu'en est-il et où en sommes-nous dans le département de la Creuse ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous parlez d'un financement à 100 % par l'Etat, non ! Lors de notre dernière séance plénière en février, nous avons eu la réponse par mail de M. le Préfet : 30 % d'intervention de la part de l'Etat sur le plan que nous lui avons proposé et qui a été validé. Mais il ne s'agit que d'un financement de 30 % ! Cela nous permettra, au regard de cette enveloppe d'aide, de dimensionner les premières nécessités au titre des investissements qui seront réalisés. Je crois, monsieur DAULNY, que la première des nécessités concerne le collège de DUN-LE-PALESTEL qui n'a pas d'enceinte clôturée, n'est-ce pas ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – La problématique, et vous avez raison, madame la Présidente, est liée au fait que cette enveloppe qui nous est attribuée est assortie d'une demande particulière : la réalisation des travaux avant le mois d'octobre, ce qui paraît mission impossible ; sinon, visiblement, les financements sont perdus. Cette condition inquiète quelque peu le service des bâtiments du Département parce qu'il sera difficile effectivement d'assurer les travaux utiles et nécessaires dans chaque collège avec cette date butoir. Il nous faudrait essayer de proroger cette date afin de pouvoir réaliser les différents travaux. Vous venez de citer le collège de DUN-LE-PALESTEL. Je suis désolé que cela tombe sur moi, si je puis dire, mais ce collège n'a plus de clôtures. Il est logique que ce soit pris en compte, s'agissant d'une obligation par rapport aux accès. Après, le reste suivra. Mais il faut que cette date butoir soit prorogée, sinon ce sera difficile.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Au sujet du financement à 100 % par l'Etat, le Préfet a donc commis une erreur, lors d'une réunion. Vous nous confirmez, monsieur DAULNY, qu'il avait été dit 100 % de financement, n'est-ce pas ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Oui, tout à fait, sauf qu'il n'en était pas ainsi, une fois reçue la notification !

Mme LA PRESIDENTE. – Je me demande si le pourcentage de l'aide n'est pas différent entre les communes pour ce qui concerne les écoles et le Département pour ce qui concerne les collèges. Là est peut-être la différence.

M. GAILLARD. – Nous avons reçu un courrier nous indiquant que les travaux devaient être réalisés avant fin octobre ; sinon, les subventions étaient perdues. Le laps de temps est court par rapport au moment où les budgets sont votés.

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, nous nous sommes positionnés très rapidement pour pouvoir répondre à ce dossier et donc transmettre toutes les estimations de nos services pour la sécurisation des collèges départementaux.

Quittant la séance, Mme GRAVERON donne pouvoir à M. FOULON.

La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Puisque nous parlons des collèges, même si ce n'est pas tout à fait le sujet, je souhaite revenir sur une pratique qui avait cours voilà quelque temps : les dialogues de gestion. N'ayant plus cours, ils ne permettent plus la rencontre des gestionnaires et des chefs d'établissements avec les services pour discuter des dotations de fonctionnement, mais

également des dotations en personnel. C'était un moment précieux, assez privilégié. Est-il envisagé de réinstituer cette pratique ?

Mme LA PRESIDENTE. – Il me semble que nous avions déjà répondu à ce sujet.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Tout à fait, madame GUILLEMOT ! Tel est, en effet, le but et vous avez raison. Justement, dans le rapport d'activité 2016 des services, dans le cadre des objectifs 2017, fait partie cette demande que vous venez de formuler. Nous en reparlerons tout à l'heure, lors de la présentation de ce rapport et, plus spécifiquement, du chapitre consacré à l'éducation.

Mme LA PRESIDENTE. – Justement, nous avons une réunion à la fin du mois, la semaine prochaine, me semble-t-il, avec un groupe de principaux qui nous avaient indiqué travailler, au cours de l'année 2016-2017, sur une nouvelle organisation des collèges, notamment par bassin de zone. Nous avons parlé de mener aussi ces réflexions et nous allons nous rencontrer pour croiser ce que nous pourrions mettre en place ensemble afin d'améliorer également le fonctionnement des services du Département auprès des collèges dans cette nouvelle organisation qu'ils sous-entendent.

Mme GUILLEMOT. – Merci.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons l'examen des rapports dont la quatrième commission « Infrastructures – Transports » a eu à connaître.

TRANSFERT DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

RAPPORT N°2017-05/4/22

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Ce rapport concerne de nouveau le transfert de la compétence « transport », s'agissant là de transférer les contrats de transport scolaire à la communauté d'agglomération du Grand Guéret. La convention de délégation de compétence du transport au sein du périmètre de transport urbain conclue en 2013 vient à échéance – hasard du calendrier – le 31 août 2017. Avec la fin de cette délégation à cette date, le Département n'assumera plus la gestion du transport scolaire au sein du PTU. Il convient donc de formaliser le transfert vers l'agglomération du Grand Guéret des contrats en cours exploités sur ce périmètre et de conclure les avenants de transfert desdits contrats.

Pour information, mais ce point ne fait pas l'objet du rapport, la compétence devrait revenir entièrement à l'agglomération et ne pas être redéléguée à la Région, mais c'est là un sujet entre la Région et l'agglomération du Grand Guéret.

Mme LA PRESIDENTE. – Dernièrement, nous avons répondu précisément à un certain nombre d'éléments qui nous étaient demandés par le Président de l'agglomération.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à prendre acte de la fin de la délégation de la compétence « transport » entre la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et le Département et donc à m'autoriser à signer les avenants aux contrats, annexés au rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PLAN D'INTERVENTION VEGETATION 2017-2018

RAPPORT N°2017-05/4/23

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Dans ce rapport, il est rappelé qu'en 2016, nous avions introduit de nouvelles dispositions pour lesquelles il était entendu de réaliser un premier bilan d'étape, sauf que les conditions météorologiques ont été plutôt favorables.

Comme vous avez pu le lire dans ce rapport, il est proposé de reconduire ces nouvelles dispositions, d'une part, pour avoir plus de visibilité et, d'autre part, pour dégager un avis plus définitif sur l'intégration de ces points dans ce PIV à venir.

Concernant le fauchage, il s'agit, pour mémoire, d'une première coupe dite de sécurité et d'une seconde réduite à une coupe identique à la première, donc avec un seul passage et pas deux, ce qui a permis de dégager 70 000 € d'économies, et considérant que la seconde coupe est plus esthétique que liée à la sécurité. Il est toutefois admis aujourd'hui que l'herbe fait partie de la nature qu'il convient de protéger et donc qu'il ne s'agit pas de faucher tous les brins d'herbe.

S'agissant du débroussaillage, il avait été convenu de ne plus tailler les haies des particuliers sur leur face horizontale sommitale. C'est à voir et je pense que certains d'entre nous vont intervenir parce que les élus que nous sommes ont été saisis de remarques à ce sujet. Je tiens quand même à dire ou redire au préalable que, logiquement, il revient aux particuliers d'entretenir leurs haies. Le Département s'en charge par la force des choses quand les particuliers ne les entretiennent pas et après en avoir été avisé, sauf que ce sont des dépenses et que cela devient une habitude.

Telles sont les deux principales dispositions qu'il vous est proposé de reconduire, sans dire qu'elles n'ont que des points positifs. En revanche, il est précisé qu'il a fallu, à certains endroits, faire en sorte que la deuxième coupe ne soit pas qu'une coupe simple. Dans les virages, aux carrefours, là où la sécurité le nécessitait, vous l'avez constaté, les équipes sont intervenues plus largement.

La proposition qui vous est soumise vise à reconduire encore pour un an ces modifications et à réaliser un nouveau bilan l'année prochaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelques particularités sont néanmoins prises en compte et, notamment, une veille accrue sur le réseau de troisième catégorie suite aux problèmes identifiés liés à la sécurité sur les routes de faible largeur, et ce en fonction aussi des conditions météorologiques. Celles que nous avons connues l'année dernière étaient assez curieuses, avec un mois de juin excessivement pluvieux, si bien que l'herbe a poussé très rapidement, et ensuite un été très sec qui ne nécessitait plus d'intervention.

Autour du lac de Vassivière, il nous a été demandé un traitement spécifique. Il en est de même en cas de manifestations locales et alors, les UTT qui les connaissent parfaitement interviennent, ou à la demande de maires, en particulier.

Des modifications ont également été apportées en ce qui concerne les plantes exotiques envahissantes. C'est là un point sur lequel nous sommes vigilants, s'agissant d'essayer de contenir leur prolifération et de s'adapter vraiment au cas par cas quand c'est nécessaire.

Concernant l'élagage réalisé par le Département, j'ai lu dans le dernier magazine *La Creuse* deux pages très intéressantes, très simples et très explicatives sur qui doit faire quoi et sur l'intervention du Conseil départemental en substitution de propriétaires riverains inopérants.

En tout cas, notre service Pôle Vie au Travail, en l'occurrence l'ingénieur en prévention nous alerte d'un certain nombre de risques pris par nos agents lors de ces travaux d'élagage qui sont pénibles et difficiles. Là aussi, nous allons peut-être « zoomer » plus scrupuleusement sur ce qui est réalisé et la façon dont ces travaux le sont. Du reste, les riverains et les usagers de la route ont une vision assez curieuse, en tout cas certainement pas adéquate : non seulement ils oublient de considérer que, lorsque l'élagage est réalisé correctement, les arbres ne tombent pas sur les réseaux électriques ou téléphoniques, ni au milieu de la route dès que survient un coup de vent, mais ils ont tendance à nous reprocher des arbres coupés en portemanteau, déchiquetés, etc.

Que n'ai-je entendu à ce sujet ! Une phase d'élagage a eu lieu sur mon territoire fin 2016 ou début 2017 et, vraiment, j'ai été extrêmement surprise de recevoir un certain nombre de coups de téléphone ou de messages extrêmement négatifs. Je vous rassure, j'ai tout de suite expliqué le pourquoi et le comment.

De même, suite à l'article paru dans le magazine *La Creuse*, auquel je faisais allusion à l'instant, j'ai eu des réflexions de certains me disant ne pas comprendre, alors qu'ils payaient des impôts, pourquoi le Département intervenait en lieu et place de riverains propriétaires. Bref, une espèce de pseudo-polémique se diffuse à l'échelle du Département et je crois qu'il va nous falloir repréciser les choses et bien expliquer pourquoi nous intervenons dans certains cas : les riverains, bien que citoyens, oublient parfois de l'être !

En revanche, autour de chez moi – allez savoir pourquoi ! – le taillage des haies n'a fait l'objet d'aucune question particulière, y compris de la part des agriculteurs, par rapport à ce changement, contrairement à d'autres secteurs. Bref, c'est toujours compliqué, entre les contents et les mécontents !

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – D'accord, mais faut-il ou pas privilégier la sécurité ? J'ai aussi été confronté à ce problème d'élagage. Nos équipes sont formées à cet égard et savent parfaitement ce qu'elles ont à réaliser. Nous avons eu des réunions avec, entre autres, des associations de défense du paysage et nous y avons passé beaucoup de temps. Au bout d'un moment, il faut aussi prendre en compte la sécurité. C'est quand même en premier lieu ce qui doit nous guider. C'est la raison pour laquelle sur ce Plan d'Intervention Végétation, j'émets des réserves. Certes, ce sont ainsi des économies réalisées, mais pour moi, la sécurité est à privilégier.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Certainement, mais toutes les remarques sont transmises et parviennent, en général, aux UTT, lesquelles les font également remonter. Ce fut le cas pour des questions de sécurité et alors les centres interviennent. Néanmoins, ce n'est pas indispensable partout.

Mme LA PRESIDENTE. – Une règle générale a été définie avec ce Plan d'Intervention Végétation, mais nous savons heureusement nous adapter aux demandes particulières. Là aussi, compte tenu de la relation de proximité qui prévaut entre les UTT, les centres d'exploitation et les élus locaux, tout se passe bien et, si nécessaire, nous adaptons au cas par cas.

Après, il est vrai qu'à lire les cartographies, des changements méritent d'être pris en considération. Il en est de même en termes de poids de charge des centres d'exploitation, certains ayant beaucoup plus de kilomètres de voirie à entretenir que d'autres. Il s'agira de procéder à des vérifications pour qu'au niveau de chaque centre, tout le monde soit traité équitablement, en tout cas en termes de poids de charge d'intervention.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter le Plan d'Intervention Végétation 2017-2018, document qui, annexé au rapport, prend en compte les modifications présentées. *(Adoptée par 16 voix pour – 14 abstentions.)*

RD 72 – PONT DE CROZANT
CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVEC LE DEPARTEMENT DE L'INDRE

RAPPORT N°2017-05/4/24

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Le pont de CROZANT qui date des années 50 et qui marque la frontière entre la Creuse et l'Indre, est à démolir et à reconstruire. Ce pont, en béton précontraint, a été mal réalisé et devient malheureusement dangereux, à telle enseigne que la circulation a été limitée.

Cette charge financière repose donc sur les deux départements à hauteur de 50 % et le département de l'Indre en assurerait la maîtrise d'ouvrage. C'est pourquoi nous devons signer une convention. La part du département de la Creuse est estimée à 650 000 € HT, ce qui représente la moitié du coût des travaux. En revanche, ce qui est intéressant, c'est la possibilité qui nous est offerte d'échelonner le remboursement de notre part sur trois ans et c'est à ce titre que nous remercions le département de l'Indre.

Tel est donc l'objet de cette convention : maîtrise d'ouvrage assurée par le département de l'Indre et financement des travaux à 50 % pour chacun des deux départements.

Mme LA PRESIDENTE. – Notre collègue de l'Indre est venu nous rendre visite et, à cette occasion, nous lui avons fait découvrir la Cité de la Tapisserie l'après-midi. Il a vivement apprécié cette visite et ayant un pied-à-terre du côté de CROZE, me semble-t-il, il aime particulièrement la Creuse.

C'est vraiment une solution de confort qui est offerte à notre département, à la fois *via* cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et en termes de facilités que l'Indre nous accorde sur trois ans, ce qui nous arrange grandement !

Ce pont a toute sa symbolique avec la Vallée des Peintres. A ce titre, nous n'avons d'ailleurs qu'à nous féliciter du travail conjoint réalisé depuis plusieurs années entre les deux départements et les deux ex-régions.

M. GAUDIN me rappelait en aparté les excédents budgétaires récurrents de l'Indre…

M. LOZACH. – C'est l'un des départements de France qui investit le moins.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – C'est aussi le troisième département de France le moins endetté, alors qu'il est doté d'équipements largement équivalents aux nôtres, avec un réseau routier en bon état.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Puisque je suppose que vous avez examiné le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le département de l'Indre, relative à l'opération de déconstruction/remplacement du Pont de CROZANT faisant la limite entre les deux départements, je vous invite à m'autoriser à signer au nom du Département le document présenté, étant précisé que le financement total de l'opération sera avancé par le département de l'Indre, le département de la Creuse échelonnant le remboursement de sa part sur trois ans en inscrivant les crédits nécessaires lors des prochains budgets primitifs au chapitre 916.2, article 204132.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la cinquième commission, « Développement durable des territoires ».

Je précise que Mme FAIVRE donne pouvoir à Mme CHAMBERAUD.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES EN MATIERE DE TOURISTIQUE

RAPPORT N°2017-05/5/25

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il convient de modifier le règlement des aides en matière touristique puisque, comme vous le savez, depuis le 1er janvier 2017, nous ne pouvons plus rendre obligatoire le suivi d'une formation aux particuliers demandeurs d'aides du Département pour des investissements touristiques.

Ce sont actuellement 22 dossiers en attente de bénéficier d'aides du Département. A cet effet, nous devons modifier le règlement des aides qui mentionne, dans ses fiches actions, une clause de participation au plan de formation. Il convient donc de supprimer cette clause en raison des nouvelles orientations prises par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ces nouvelles orientations ne nous permettent plus de dispenser de formations auprès des particuliers. Seuls les salariés du secteur du tourisme peuvent en bénéficier.

Il s'agit donc de supprimer cette obligation de suivi d'une formation dans les fiches de ce règlement des aides et de les faire évoluer.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions qui vous sont soumises dans le cadre de ce rapport et qui visent :

- à supprimer l'obligation de suivi d'une formation dans le cadre du Plan Régional de Formation des Acteurs du Tourisme et à approuver, en conséquence, la modification des fiches concernées du règlement des aides départementales en matière touristique, figurant en annexe I du rapport ;

- à adopter les modèles-types des conventions attributives d'aides, figurant en annexe II du rapport ;

- à modifier les décisions attributives des aides accordées jusqu'au 31 décembre 2015 pour les bénéficiaires répertoriés dans un tableau en annexe III du rapport ;

- à adopter, en conséquence, le modèle-type d'avenant établi en annexe IV du rapport ;

- à m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions, notamment les avenants aux conventions des dossiers engagés. *(Adoptées à l'unanimité.)*

INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE POUR LES ANNEES 2017 A 2020

RAPPORT N°2017-05/5/26

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – A ce rapport qui concerne l'intervention du Département dans le secteur agricole pour les années 2017 à 2020, figure en annexe l'objet de la convention qui vous est présentée. Cette convention s'inscrit dans le cadre du Schéma régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation voté en décembre dernier par l'Assemblée régionale.

Comme vous le savez, 2016 a été une année de transition et à ce titre, étant donné que le Conseil départemental ne pouvait plus intervenir dans le domaine agricole, la Région nous avait permis, *via* une convention transitoire de partenariat, de poursuivre la mise en œuvre d'un certain nombre d'aides en faveur du monde agricole, s'agissant, de mémoire, d'une enveloppe de l'ordre de 950 000 € en 2016.

Le schéma régional adopté par l'Assemblée régionale a pris effet au 1er janvier 2017. La Région nous demande tout simplement de nous inscrire dans le cadre de ce schéma, s'agissant d'un cadre légal, en suivant, bien entendu, ledit règlement et non plus en intervenant sur des aides économiques directes.

Nous nous sommes donc inscrits sur un certain nombre d'actions en faveur desquelles nous pouvons intervenir, avec le budget correspondant.

Pour cette raison, il est proposé de mettre fin à un certain nombre d'aides sur lesquelles nous ne pouvons plus intervenir et qui vous sont listées. C'est le cas notamment, et ce avec beaucoup de regret, du chèque installation, complément local à la DJA et hors DJA. Ce dispositif a toujours été pour le Conseil général, puis le Conseil départemental un moyen d'accompagner la dynamique d'installations agricoles des jeunes agriculteurs, pour le renouvellement des générations. Avec l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, nous ne pouvons plus intervenir à ce titre. Nous regrettons toutefois – et nous en discutions entre collègues – que la Région n'ait pas pris le relais pour continuer à aider les jeunes agriculteurs dans ce domaine.

C'est le cas aussi du soutien à l'acquisition de matériels adaptés à l'agriculture biologique. Le département de la Creuse n'est pas inscrit dans ce dispositif, mais la Région, à travers le PCAE, va très certainement poursuivre ce soutien.

Concernant le soutien à l'investissement des CUMA, le département de la Creuse s'est inscrit, avec une enveloppe de 140 000 €, dans le dispositif régional, et ce également dans le cadre du PCAE. En revanche, nous n'intervenons plus en faveur des matériels isolés, sachant que nous n'en avons plus le droit.

Enfin, s'agissant du soutien à l'hydraulique agricole, c'est dorénavant la Région qui porte ces politiques.

Telle est, en guise de synthèse, la teneur de cette convention. Pourquoi 2017-2020 ? Tout simplement, cette période de trois ans correspond à celle du Schéma régional de

Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation dans le cadre duquel la Région nous a proposé de conventionner. Cela ne veut pas dire que nous ne pourrons pas apporter des modifications. Fin 2017, nous pourrons, pour l'année 2018, amender, modifier ou supprimer certaines actions que nous portions et en porter d'autres aux côtés de la Région parce que cette convention peut aussi évoluer au cours de ces trois ans à venir.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci pour ce travail qui a tout de même été quelque peu laborieux !

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Monsieur SIMONNET, vous nous confirmez que le dispositif du chèque installation, complément local à la DJA, ne fait pas partie du cadre d'intervention de la Région ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Oui, je vous le confirme.

Mme MARTIN. – Ce n'est pas inscrit dans le cadre d'intervention régionale ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – A ma connaissance, non ! Je sais que le syndicat des jeunes agriculteurs de la Région Nouvelle-Aquitaine a rencontré le Président Rousset et a fortement insisté, mais à ce jour, non, la Région ne prend pas le relais. C'est ainsi !

Mme MARTIN. – Nous nous étions interrogées avec Pauline CAZIER en commission, déplorant l'abandon de cette mesure que nous avions portée en ex-Région Limousin.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Oui, c'est un excellent dispositif.

Mme MARTIN. – Je pense que nombre d'entre nous déplorent le fait qu'il n'y soit pas donné suite, d'autant que j'avais compris que ce serait peut-être réintroduit dans le cadre du règlement régional, mais cela ne semble pas être le cas.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Nous l'avons tous espéré, pensant que le *lobbying* porterait ses fruits, mais malheureusement, ce ne fut ni suivi ni entendu.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous sommes effectivement dans le cadre de l'application de la loi NOTRe et les décisions de la Région relèvent de la volonté politique de ses élus. Après une année transitoire, l'heure de vérité arrive, si je puis dire.

Je suppose que des échanges ont tout de même eu lieu entre les différentes collectivités. Une seule question se pose donc, me semble-t-il, celle sous l'angle du bénéficiaire ou du bénéficiaire potentiel : dans les quatre domaines mentionnés page 114 du rapport, parvient-on dorénavant à une situation où le bénéficiaire connaît une avancée, un recul ou un *statu quo* ?

Mme LA PRESIDENTE. – Telles sont les grandes questions des organisations agricoles ! Nous en avions discuté à plusieurs reprises avec Pascal Coste, Président de la Corrèze, qui n'avait pas signé de convention transitoire pour l'année 2016, estimant que la Région avait les moyens, *via* les aides européennes, de suivre les projets d'installation et de soutenir les structures agricoles.

C'est un sujet qui démontre que dans le nouvel espace régional, l'agriculture est loin d'être « une » agriculture, mais ce sont beaucoup de modèles agricoles. Je pense que la Région a été très sensibilisée ces derniers mois à la crise aviaire et que, dans le cadre de cette pandémie, elle a consacré beaucoup de moyens pour accompagner les exploitations du Sud-ouest.

Il s'agit aussi de prendre en considération la refondation des Chambres départementales et régionales d'Agriculture et les difficultés à travailler de façon plus fine à cette grande échelle que ce n'était le cas à l'époque, à l'échelle des trois départements de la Région Limousin.

Après, il faut se dire que les choses peuvent, bien évidemment, être améliorées ou revues. C'est la raison pour laquelle il vous est bien précisé, comme le disait M. Nicolas SIMONNET, que la convention est signée pour trois ans, mais qu'elle peut être évolutive. En tout cas, c'est un point auquel nous nous sommes attachés puisque la Région peut aussi revoir ses règlements en fonction de ce qui se passe sur le territoire, en fonction des crises éventuelles, etc.

C'est un sujet qui, dans cette vision, est suivi de près par Nicolas SIMONNET. Mais il nous faut interroger les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture de la Creuse et les organisations agricoles qui, eux seuls, sauront dire si c'est mieux qu'avant ou pas. Je ne me permettrai pas de parler à leur place.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Madame la Présidente, vous avez raison, rien n'est figé. La convention peut évoluer et nous souhaitons que ce soit le cas. Tout dépend de la volonté politique de la majorité régionale.

L'enveloppe du PCAE a globalement diminué. Avec une baisse du plafond d'aide de l'ordre de 20 %, forcément ce seront moins de financements pour le monde agricole.

Par ailleurs, concernant le dispositif des CUMA, le Président Alain Rousset mise davantage sur l'innovation et la recherche, ce qui ne correspond pas forcément à l'attente des agriculteurs creusois. Par exemple, s'agissant des bâtiments agricoles de stockage, auparavant le dispositif d'aide de la Région Limousin avec le Département de la Creuse, une aide à partenariat financier, concernait précisément les bâtiments de stockage. Aujourd'hui, ce dispositif n'a plus cours dans le cadre des interventions régionales et il est vrai que pour bien des CUMA creusoises, au nombre de 106 dans notre département, l'abandon de ce dispositif va nécessairement problème parce que le besoin de bâtiments de stockage est avéré. C'est un cas très concret parmi d'autres.

Pour revenir sur le dispositif DJA, il est vrai que la Région Limousin avait fait un très bon travail d'accompagnement et aidait vraiment les départements, notamment celui de la Creuse qui, dans la Région, mobilisait le montant le plus important. Il ne s'agit pas de stigmatiser nos collègues et amis corréziens, mais *grosso modo* lorsque la Creuse mobilisait 4 000 €, la Corrèze mobilisait, pour sa part, 1 500 €. C'était vraiment très intéressant pour nos agriculteurs.

Seule la Région Limousin sur les trois anciennes qui composent aujourd'hui la Nouvelle- Aquitaine abondait sur ce dispositif.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – M. SIMONNET vient de clarifier, en effet, la problématique. En guise de parenthèse, au niveau des CUMA, le département de la Creuse était, ramené au nombre d'habitants, l'un des premiers départements de France. Vous avez, disais-je, clarifié la situation. Cela veut dire que l'on entre dans une période de trois ans où, non pas par impossibilité administrative ou réglementaire, mais par un choix de volonté politique, il est à constater un recul de l'aide sur les domaines mentionnés : le chèque installation, le soutien à l'investissement des CUMA, etc.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – De la part de la Région.

M. LOZACH. – Oui, mais pour les bénéficiaires, c'est un recul.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Tout à fait !

M. LOZACH. – Et ce pendant au moins trois ans ! Sans doute devrions-nous consulter les textes de loi plus précisément, mais vous dites que dans cette période qui s'ouvre, la

possibilité serait offerte d'abonder la convention. Cela veut donc dire que ce n'est pas par impossibilité administrative, mais que c'est un choix qui a été fait.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est le choix de la Région ! Ce sont les élus de la Région qui décident de leur règlement d'intervention. Ils peuvent en changer, vous avez raison.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il est certain que s'impose le cadre légal de la loi NOTRe, mais c'est, de surcroît, un choix politique du Président Rousset.

M. LOZACH. – Oui, d'accord.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En guise de précision, la Région Centre – Val de Loire, par exemple, prend globalement le relais des politiques départementales, notamment en matière d'aides aux agriculteurs. Tout ce qui existait dans les départements est repris par la Région, laquelle s'y associe, en somme. Ce n'est pas le cas en Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LOZACH. – Il est vrai que pendant des années et des années, les politiques régionales en matière d'agriculture étaient très disparates et hétérogènes. Lorsque j'ai été élu Vice-président en charge de l'agriculture à la Région Limousin, j'étais persuadé que toutes les Régions de France avaient mis en place une aide à l'installation. Par exemple, Giscard d'Estaing, dans la Région Auvergne, n'a jamais institué une aide à l'installation des agriculteurs. C'était effectivement très pluriel comme politique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Certes, nous allons quand même continuer à intervenir, mais en fonction de nos possibilités, bien sûr, et de ce que la Région et l'Etat nous laissent comme marge de manœuvre.

Comme vous pouvez le constater en page 338 de l'annexe au rapport, ce sont tout de même six actions que nous continuons à accompagner : le GDS, le Service de Remplacement Agricole, le soutien, comme le rappelait notre collègue Patrice MORANÇAIS, aux exploitations agricoles fragiles, le soutien à la Chambre d'Agriculture, le soutien aux investissements des CUMA, hors matériels isolés, et les aides aux actions de promotion des produits agricoles dans le cadre des foires concours et des comices agricoles.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, c'est une volonté forte de notre part.

La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Je ne sais pas ce que sont les matériels isolés dans le cadre des CUMA. Quels sont-ils ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Les matériels isolés sont ainsi appelés en opposition, dirons-nous, aux matériels mécanisés.

Précisément, nous ne pouvons plus intervenir en termes de soutien à l'investissement des CUMA pour ce qui est des matériels isolés. C'était un dispositif d'aide uniquement départemental, qui ne s'inscrivait pas dans le partenariat Région – Europe *via* le FEDER – Département. Par exemple, un semoir, des outils sont des matériels isolés.

Le matériel mécanisé est celui que l'on va retrouver sur toute une chaîne de production. Par exemple, le matériel de fenaison n'est pas du matériel isolé et il est éligible aux aides dans le cadre du partenariat Région – Europe – Département. En revanche, seul le département intervenait en faveur des matériels isolés et nous ne le pouvons plus en vertu des dispositions de la loi NOTRe. Excusez mes explications alambiquées, mais ce n'est pas évident de répondre précisément à votre question. Je peux vous faire passer une note à ce sujet, si vous voulez, car je crains de ne pas vous avoir vraiment renseignée…

Mme GUILLEMOT. – Honnêtement, si je suis sollicitée par les CUMA et si la question m'est posée, je ne suis pas sûre de pouvoir y répondre ! *(Sourires.)* Une ramasseuse de pierres, par exemple, est-ce un matériel isolé ? Je pose la question car cela fait partie des matériels dont les CUMA se dotent.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – J'avoue que là, je « sèche » ! *(Sourires.)*

Mme GUILLEMOT. – Ma question n'est en rien une « colle » ! C'était vraiment pour avoir des précisions.

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, le porteur de projet ou le demandeur d'aide dans le secteur agricole, tel que les CUMA par exemple, aura à s'adresser directement à la Région qui lui fournira le document-type, avec le règlement, ce qui est éligible, selon quelles conditions, etc. Je présume que la Région a listé précisément ses interventions dans le cadre de son nouveau Schéma régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Etant donné que nous, nous n'intervenons plus en direct, nous ne nous sommes pas posé la question à ce sujet.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose donc de passer au vote sur les propositions visant :

- à d'adopter le projet de convention entre le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine fixant les conditions d'intervention du Département en complément de la Région en matière de développement économique pour le secteur agricole pour les années 2017 à 2020 ;

- à m'autoriser à signer ce document ;

- à confier à la Commission permanente la mise en œuvre de cette convention avec les partenaires du Département dans le secteur agricole ;

- à modifier le règlement d'aide relatif à l'investissement des CUMA, annexé au rapport ;

à supprimer les règlements d'aide relatifs au chèque-installation « complément local à la DJA » et « complément local – hors DJA », à l'acquisition de matériels adaptés à l'agriculture biologique, à l'investissement des CUMA – matériels isolés – et en faveur de l'hydraulique agricole.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

SMIPAC – DEMANDE DE SUBVENTION
CREATION D'UN ACCES DIRECT AU PARC DE LA CROISIERE
DEPUIS LA BRETELLE 23A A20 – RN145

RAPPORT N°2017-05/5/27

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport concerne le SMIPAC dont nous ne faisons plus partie, mais il nous a appelés un peu au secours, nous la Haute-Vienne et la Creuse, parce que la Région ne veut plus en faire partie non plus. Bref, c'est un peu compliqué.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il en est question depuis si longtemps de la création d'un accès direct au Parc d'activités depuis cette bretelle 23a qui relie l'A20 à la RN145, n'est-ce pas, madame GALBRUN ?

Mme GALBRUN. – C'est « ma » bretelle ! *(Sourires.)*

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Ce projet, exposé en détail dans le rapport, représente un montant total de 670 000 € HT et le département de la Creuse est sollicité à hauteur de 5 %, soit pour 33 500 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons décidé tout de même d'accompagner ce projet en souffrance de longue date.

M. GAUDIN voulait vous faire part du courrier qui nous a été adressé.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – J'avais indiqué au Président du SMIPAC, M. DRIEUX, que ce projet serait inscrit lors de notre séance au titre de notre participation, tout en regrettant la modification du plan de financement. En effet, la Région Limousin – il est vrai que le projet est tellement ancien que c'était alors la Région Limousin – s'était engagée sur un financement de 30 % du coût de 670 000 € de ce projet, soit sur un montant de l'ordre de 200 000 €.

Le Président DRIEUX m'a répondu en ces termes : « La loi NOTRe ayant modifié profondément les compétences et attributions des collectivités territoriales, notamment en matière de développement économique, ce que je regrette vivement, il me paraît néanmoins primordial que les départements, obligés de se retirer du SMIPAC, restent des acteurs du développement des territoires. » Je rappelle que notre retrait du SMIPAC est lié, en effet, à la loi NOTRe, ne s'agissant nullement d'une volonté spécifique.

Je poursuis la lecture dudit courrier :

« *A contrario*, la Région qui devient chef de file au niveau économique ne semble pas enclin à soutenir notre structure dans ce projet entrant pourtant dans le champ de ses compétences, à la fois au niveau économique, mais également au titre de l'aménagement du territoire.

« La Région a décidé de flécher ses interventions par des aides directes aux entreprises, sans aider les structures d'accueil, ce que je déplore, notamment pour nos territoires ruraux.

« Les travaux relatifs à l'accès à cette zone attendus par les entreprises du Parc, celles en cours d'implantation et par des porteurs de projets apporteront à notre site économique un "plus" indéniable et indispensable à son développement. »

C'est tout à fait exact et ce désengagement de la Région est donc bien dommageable. Ce n'est pas le tout d'annoncer des aides à un industriel qui s'installe au titre de ses bâtiments s'il n'a pas de terrain ! Il ira voir là où un terrain lui est proposé. Par conséquent, ce serait une perte annoncée d'activités pour le Parc en question. Certes, je n'ai pas à m'ingérer dans les décisions de la Région, mais je pense que, pour les territoires ruraux, ce que dit le Président DRIEUX est tout à fait exact. Sans aides pour les zones d'activités, personne ne s'y installera.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Oui, vous avez tout à fait raison et le Président DRIEUX s'était inquiété de cette question auprès de M. Rousset, bien entendu.

Le plan de financement a été modifié, mais le SMIPAC est éligible à la DETR, ce qui n'était pas possible voilà quelque temps. Les services de M. le Préfet ont donc travaillé pour parvenir à cette possibilité ; sinon, le plan de financement ne pouvait être bouclé.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Oui, et ce pour compenser le désengagement de la Région.

Mme GALBRUN. – Tout à fait !

Le projet est mené uniquement par le SMIPAC. Vous parlez d'un vieux projet, mais ce n'est pas un si vieux projet.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Non, je parle de l'idée elle-même.

Mme GALBRUN. – L'idée, oui ! Il y avait eu un autre projet qui n'a jamais pu aboutir parce qu'il n'y avait aucun porteur de projet.

Là, le SMIPAC a porté le projet et une étude a été faite. Je pense donc que nous arrivons au bout de ce qui est vraiment indispensable pour dynamiser le Parc d'activités de la Croisière. C'est tout ce que j'avais à dire, mais, et peu importe, ce n'est pas « ma » bretelle ! *(Sourires.)*

M. DAULNY. – Je me pose juste une question : la DETR est mobilisée sur les deux départements ou uniquement sur le département de la Creuse ?

Mme GALBRUN. – Sur les deux départements, me semble-t-il, parce qu'il y avait eu une rencontre avec le département de la Haute-Vienne. N'assistant plus maintenant au comité syndical, je ne pourrai pas vous donner d'informations très précises.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – La politique de la Région est très claire dans ce domaine : le Président Rousset veut privilégier absolument les aides directes aux entreprises. Il a donc décidé que la Région ne serait plus du tout partie prenante des structures qui gèrent les zones d'activités économiques, laissant cela à des structures intercommunales, EPCI, syndicats, etc. C'est un choix et c'est le sien.

Effectivement, comme l'a rappelé Mme GALBRUN à l'instant, plusieurs projets se sont succédé. Le coche a été raté à un certain moment quand la voirie a été « sortie » du Contrat de plan Etat-Région. Aux côtés des Contrats de plan Etat-Région, ont été mis en place les PDMI, les Programmes de développement et de modernisation des itinéraires routiers. Dans ce cadre, quatre dossiers avaient été retenus pour le Limousin et la bretelle en

question se situait en deuxième position. En fait, seul un dossier a été réalisé et notre dossier était en numéro deux.

Au sujet de la DETR, et Eric JEANSANNETAS était avec moi ce jour-là, il convient de saluer le rôle du Préfet de Région qui a fait en sorte avec le Préfet de la Creuse, sauf changement de dernière minute, que ces 402 000 € de DETR ne soient pas pris sur la DETR de la Creuse. C'est donc normalement hors 12,2 M€ de 2017 et sur une enveloppe de l'Etat.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Gérer en bon père de famille, c'est rare ! *(Sourires.)*

M. JEANSANNETAS. – Avec Jean-Jacques LOZACH, nous avons beaucoup travaillé avec le Préfet de Région car c'était, en fait, notre dossier prioritaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois savoir que le Préfet Dartout a des attaches dans le Département.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je change de sujet, souhaitant vous demander où en est votre réflexion sur l'immobilier d'entreprise. Aurais-je mal compris ce que vous avez dit lorsque vous nous avez réunis, il y a quinze jours, au sujet des politiques territoriales ? J'ai cru comprendre que vous auriez peut-être révisé votre jugement et que vous accepteriez sans doute d'y prendre part. Est-ce bien cela ou n'aurais-je pas bien compris ?

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être ! C'est tout l'objet des discussions que nous allons mener dans le cadre des rencontres avec les EPCI au cours des semaines à venir. C'est un choix dans le projet de contractualisation que nous pourrions conclure ensemble. En fait, oui, et sous cet angle, vous avez raison, tout est ouvert. Mais je me suis empressée de préciser que les financements ne viennent pas de nulle part. Ceux consacrés à tel programme ne le sont pas à tel autre. Là est tout le travail de la co-construction qui sera fonction de l'importance des projets ou des priorités que feront remonter les intercommunalités. Voilà ce qui me semble intéressant.

Je m'interrogeais aussi dernièrement sur ces histoires de territoire, dont M. SIMONNET vous faisait part ce matin au travers des nouveaux contrats de la Région. Nous ne savons pas trop d'ailleurs ce qu'il en sera. Nous comprenons qu'elle allait signer avec les Pays. Le nombre de territoires a beaucoup évolué. La Région disait qu'elle allait intervenir sur l'immobilier d'entreprise sur tous les territoires départementaux, sauf sur l'agglo de Guéret. Là, cette nouvelle cartographie a-t-elle un lien avec ces contrats, les périmètres d'intervention, là où la Région interviendra auprès des EPCI ou pas ? C'est encore finalement assez flou et de réunion en réunion, les informations ne sont pas toujours concordantes. Nous attendons donc une clarification des choses, mais nous savons aussi qu'il faut laisser à la Région le temps de se déterminer.

Ce qui était intéressant lors de la présentation par la Région Nouvelle-Aquitaine, ici à GUERET, de son nouveau Schéma de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation, c'est le fait qu'elle ait rappelé clairement aux EPCI que c'était eux les piliers du développement économique de leur territoire.

Nous parlions précédemment finances et EPCI, sachant que c'est aussi la réflexion que nous menons sur notre territoire. Il faudrait que les EPCI prennent conscience de la nécessité pour eux, si des porteurs de projets économiques se présentent sur leur territoire, de mettre en place un règlement d'aide et de pouvoir mobiliser les financements adéquates pour aider ces entreprises qui s'installeraient ou qui s'agrandiraient car, à mon avis, la Région n'ira pas toute seule. Or je pense que tout le monde ne l'a pas encore bien compris et je ne voudrais pas que le réveil soit difficile en 2018.

Si personne ne souhaite plus intervenir, je vous invite à vous prononcer sur ces propositions visant :

- à accorder une aide de 33 500 € maximum au SMIPAC, pour la création d'un accès direct au Parc d'activités de la Croisière depuis la bretelle 23a A20 – RN 145, cette somme figurant au chapitre 916.2, article 20417823 du projet de décision modificative ;
- à m'autoriser à signer la convention annexée au rapport et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

Je les mets aux voix. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION AEP, ASSAINISSEMENT ET RECHERCHE EN EAU PROFONDE POUR L'ANNEE 2017

RAPPORT N°2017-05/5/28

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Pour ce qui concerne 2017, en application des règlements d'aide qui avaient été mis à jour en 2011, nous avons élaboré des propositions de programmation, en concertation, bien sûr, et en cohérence, en tout cas, avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne pour six communes creusoises.

Il est proposé de voter trois autorisations de programme, la première d'un montant de 300 000 € pour l'assainissement, la deuxième de 150 000 € pour l'alimentation en eau potable et la troisième de 150 000 € pour la recherche en eau profonde dans certains secteurs où la ressource s'avère insuffisante puisque c'est le cas à certains endroits.

Ce sont également deux propositions de programmation, l'une dans le domaine de l'assainissement qui concernerait dix projets retenus et l'autre dans le domaine de l'alimentation en eau potable qui concernerait cinq projets retenus.

Vous avez la liste des projets qui ne sont pas retenus et un additif qui, au titre de l'assainissement, concerne le SIAEPA de la Région de Crocq pour la mise en séparatif du réseau d'eaux usées, route d'Ussel.

Si vous le souhaitez, je peux vous donner des explications sur les différents dossiers retenus ou non retenus, avec les raisons correspondantes. En tout cas, la proposition de programmation serait de 258 920,30 € au titre de l'assainissement et de 147 325 € au titre de l'alimentation en eau potable. Pour ce qui est de la recherche en eau profonde, la proposition de programmation sera faite ultérieurement.

Si vous avez des questions particulières sur les différentes propositions formulées dans le cadre de ce rapport, je suis à votre disposition.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suppose, mes chers collègues, que vous avez pris connaissance de la programmation. Si elle ne donne lieu à aucune question, je vous demanderai de valider ces propositions visant à voter une AP de 300 000 € pour l'aide à l'assainissement, une AP de 150 000 € pour l'aide à l'alimentation en eau potable et une AP de 150 000 € pour l'aide à la recherche en eau profonde, à adopter le projet de programmation annexé au rapport, d'un montant de 258 920,30 € pour l'assainissement et de 147 325 € pour l'AEP, et à m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette programmation.

M. LEGER. – Je vote contre en raison, non pas d'éléments d'appréciation technique sur lesquels je n'ai rien à redire, mais de la modicité des sommes allouées sur les deux chapitres « assainissement » et « alimentation en eau potable ».

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Parmi les dossiers qui nous ont été présentés, soit au titre de l'assainissement, soit au titre de l'alimentation en eau potable, plusieurs d'entre eux ne sont pas retenus, non pas pour des raisons financières, mais pour des raisons techniques pour certains et administratives pour d'autres.

En tout cas, les autorisations de programme prévues sont suffisamment calibrées pour répondre aux demandes formulées par les syndicats ou les communes.

Mme LA PRESIDENTE. – Et prêtes à aboutir !

M. LEGER. – Il semblerait que nombre de dossiers étaient déjà en instance.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Oui, mais des autorisations de programmes étaient inscrites et il manquait des crédits de paiement, sauf que certains syndicats, en particulier celui de la Région de Crocq pour ne pas le nommer, lancent des dossiers chaque année. Par exemple, certains dossiers qui remontent à quatre ou cinq ans ne sont pas encore démarrés.

M. LEGER. – C'est problématique.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Oui, c'est un vrai problème !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est aussi une façon de mettre en alerte certaines structures qui montent sans cesse des dossiers et qui disent localement que ni l'Agence de l'eau ni le Conseil départemental n'y donnent suite. En fait, leurs dossiers sont loin d'être mûrs ou parfaits.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Je rebondis sur celui qui fait l'objet de l'additif et qui concerne le syndicat de la région de Crocq. Ce dossier s'élève à 136 000 € HT. De par le règlement, nous pourrions intervenir et l'Agence de l'eau aussi, mais ce dossier n'est retenu ni par cette dernière ni par nous, tout simplement parce que ledit syndicat avait présenté un dossier complètement similaire en 2013 et d'ailleurs obtenu une aide du Département, mais ce projet n'a pas encore été engagé. En revanche, sur un gros dossier qui serait extrêmement prioritaire et qui concerne l'assainissement collectif sur le bourg de CROCQ, il n'avance pas. Mais bon, c'est assez compliqué là-bas !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ne sommes pas que des services d'enregistrement de demandes de subvention et de dossiers, mais bien une aide à l'instruction et nous sommes bien là pour vérifier que les projets avancent comme il se doit.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Il faut savoir que la plupart des dossiers font l'objet de plusieurs réunions de concertation entre l'ARS, nos services, bien sûr, et j'en profite d'ailleurs pour saluer nos techniciens qui réalisent un travail remarquable en termes d'assistance technique, que ce soit sur l'alimentation en eau potable ou l'assainissement. Le tout est donc orchestré en parfaite cohérence avec les Agences de l'eau également.

En revanche, pour faire suite à ce que vous disiez, nous avons moins de dossiers déposés sur l'alimentation en eau potable et l'assainissement que nous avons pu en avoir les années précédentes. C'est là une réalité.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – La plupart des communes attendent, avec la loi NOTRe, que ce soit transféré, soit aux syndicats si elles n'en font pas partie, soit aux EPCI. Elles attendent que ce soit les autres, collectivement, qui payent pour elles et ce n'est pas forcément une mauvaise critique !

M. LEGER. – Surtout si c'est techniquement possible !

Je suis en train de me dire que le Préfet a de fortes exigences par rapport à la DETR, et il a bien raison de dire aux collectivités concernées : « Nous avons augmenté l'enveloppe, mais vous vous engagez à la consommer très vite parce que vous n'êtes pas là pour thésauriser, l'Etat non plus, et les entreprises ont besoin de travailler en période de crise ».

Je ne sais pas si l'on peut transposer ce que l'Etat accorde à une collectivité comme la nôtre, où il y a des partenariats, des financements qui s'additionnent, mais en tout cas, moi cela ne me choque pas. Autant, et c'est ce que je disais ce matin, la baisse du taux d'intervention peut me choquer, autant la nécessité d'engager le plus rapidement possible les financements accordés me convient bien.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est pourquoi il paraît incompréhensible que l'on ait réglé encore 900 000 € de FDAEC sans avoir engagé une nouvelle enveloppe en 2016, et pour 2017, c'est près de 750 000 € ! Comme quoi, sur 1 M€ engagé chaque année, la consommation était loin d'être à son taux réel et ce retard pose question sur l'utilisation des fonds publics d'une collectivité par une autre et la nécessité de cette utilisation. Ce constat nous autorise à rappeler qu'il ne s'agit pas de monter des dossiers pour monter des dossiers ! En tout cas, sur l'eau et l'assainissement, il n'en est pas question. Vu les difficultés que beaucoup de territoires rencontrent et qu'ils rencontreront, en particulier sur l'AEP, nous sommes plutôt inquiets.

Nous en revenons à la procédure de vote ? *(Marques d'acquiescement.)*

Je mets donc aux voix les propositions dont je vous ai fait part précédemment. *(Adoptées par 24 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.)*

REGLEMENT DE LA PECHE
A LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ETANG DES LANDES

RAPPORT N°2017-05/5/29

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Le plan d'eau de l'Etang des Landes étant classé au titre de l'article L431-7 du Code de l'environnement en pisciculture, la pêche y est interdite sans l'autorisation du Conseil départemental, propriétaire du poisson.

Par ailleurs, l'étang n'étant pas classé en eaux libres, il est nécessaire et obligatoire de rédiger un règlement relatif à l'organisation de la pêche, qui doit être validé par le Comité consultatif de la Réserve naturelle. Ce projet lui sera donc soumis le 22 juin prochain, date à laquelle il se réunit.

En raison de ce contexte juridique, il est proposé un projet de règlement fixant le prix de vente des cartes à la demi-journée, à la journée, à la semaine, ainsi que les dates et horaires d'ouverture de la pêche, la zone de pêche autorisée, le nombre de cannes, la taille

minimale des captures et les quotas, l'accès au site, donc toutes les dispositions inhérentes aux possibilités de pêche.

Les cartes de pêche seront vendues sur place et *via* le site Internet de la Réserve. Les recettes, puisque nous espérons qu'il y en aura, seront encaissées par l'intermédiaire d'une régie.

Ce projet de règlement figure en annexe du rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pourrai donc y aller pêcher et pas seulement faire du vélo ! *(Sourires.)*

Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite à vous prononcer sur le projet de règlement relatif aux conditions d'exercice de la pêche dans la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, joint au rapport, sur les tarifs et modalités de vente de la carte de pêche, ainsi que sur l'encaissement des recettes.

En cas d'accord, je vous invite à m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en revenons à l'examen des rapports relevant de la première commission.

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2017

RAPPORT N°2017-05/1/30

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Mes chers collègues, le montant de la décision modificative n°1 de l'exercice 2017, qui intègre principalement des virements de crédits, ainsi que des inscriptions nouvelles en mouvements réels et en mouvements d'ordre, ressort à 1 850 437 € dont 342 924 € en investissement et 1 507 513 € en fonctionnement.

Le détail de ces virements de crédits et inscriptions nouvelles déclinés par fonction figure dans le rapport.

Il vous est également présenté *in fine* dans le cadre de ce rapport :

- la décision modificative relative au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, qui consiste en un virement de crédits de 0,50 € afin de régulariser la dotation aux amortissements ;
- la décision modificative afférente au budget annexe du Parc départemental, qui retrace, en dépenses et en recettes, des opérations d'ordre afin de régulariser

l'amortissement des subventions transférables et permettre l'intégration au patrimoine des frais d'études et d'insertion de l'année 2015.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant le projet de Musée de la Résistance, nous nous réjouissons, bien sûr, qu'il puisse se réaliser. Avez-vous eu le temps de chercher, depuis hier soir, quel avait été le montant du marché passé pour « La Prod est dans le Pré » ? Si ce n'est pas le cas, vous nous le direz une prochaine fois.

J'aimerais savoir aussi où en est la concertation avec les autres acteurs du lieu, c'est-à-dire la Scène Nationale et le collège/lycée Eugène Jamot qui organise ses classes théâtre.

Mme LA PRESIDENTE. – Ainsi que le Conservatoire départemental de musique, l'association Jamot, en effet, et peut-être d'autres encore ! En fait, nous en sommes là. En tout cas, nous venons de nommer un responsable unique de sécurité, après avoir passé plusieurs mois à essayer de convaincre les acteurs qui travaillent sur l'espace qu'ils étaient les mieux à même de remplir cette fonction. C'est donc notre DGS qui s'est vu contraint de l'assurer ! C'est vous dire combien c'est parfois compliqué !

Sur espace-là, avant de nous engager bien plus en amont, et je l'explique aux actuels locataires et potentiels locataires futurs, nous sommes en train de finaliser l'estimation précise des travaux nécessaires. Nous avons une première estimation, mais dans laquelle il n'a été tenu compte ni de la rénovation énergétique du bâtiment, ni de la réfection du système de chauffage qui est très consommateur en énergie. Quitte à réaliser des travaux, autant les envisager de façon durable et dans le respect des règles d'aujourd'hui. C'est cela que nous devons mettre en parallèle avant tout autre investigation. Mais les réflexions s'amendent au fur et à mesure de certaines rencontres.

En tout cas, concernant l'espace qui pourrait être dédié à l'association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation, nous le leur avons fait visiter en décembre et il semble leur convenir. Voilà pourquoi nous souhaitons donner plus d'élan à la démarche *via* ce complément d'étude. D'ailleurs, cette étude n'avait-elle pas été portée par l'agglo ou la ville de GUERET dans le cadre des politiques territoriales ? Je commets peut-être une erreur, mais je crois que le Département devait, à ce moment-là, seulement participer au financement ? Monsieur AVIZOU, peut-être vous en souvenez-vous ?

M. AVIZOU. – Il s'agissait du Pays de Guéret.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, et ce dans le contrat de territoire précédent ! C'est bien ce qu'il me semblait ! Ce devait être un montant de l'ordre de 40 000 € ou 50 000 € pour le Pays de Guéret, mais je ne me souviens plus précisément. En tout cas, c'est là le premier volet.

Par ailleurs, il s'agit de prendre en compte la question des classes théâtre et musique, CHAT et CHAM, du collège/lycée Eugène Jamot. Laurent DAULNY a rencontré dernièrement M. le proviseur du lycée.

Un autre volet que nous devons aussi traiter est celui de la restauration des collégiens, avec des demandes des familles qui sont là pour nous dire que la solution qui avait été mise en place voilà dix ans n'est pas forcément celle qui leur correspond aujourd'hui. Cette réflexion est donc aussi à avoir avec la Région.

Dans le cadre de la restructuration des espaces du lycée, avec la fermeture ou le transfert d'une partie de l'internat vers Jean Jaurès, la Région libère des espaces, s'en approprie d'autres et nous-en met d'autres à disposition. En tout cas, elle aurait, pendant le temps des travaux, besoin d'espaces pour les classes de théâtre. Nous l'avons donc saisie dernièrement par courrier pour avoir quelques précisions à ce sujet.

En outre, rappelez-vous que s'agissant du Conservatoire de musique, les classes de musique du collège d'AUBUSSON se déroulant à l'autre bout de la ville, bien loin du lycée/collège, nous finançons chaque année un bus pour transporter les collégiens. L'intérêt serait de les rapprocher du collège/lycée et d'éviter ainsi de financer un bus tout au long de l'année. Le sujet est donc versé à la réflexion. M. ADAM, Directeur du Conservatoire, s'est rendu dernièrement à AUBUSSON et il a commencé à imaginer les espaces dont il aurait besoin. Bref, c'est tout ce travail qui est en cours.

Par ailleurs, nous avons un occupant sans titre…

M. LEGER. – C'est bien d'ailleurs ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Depuis plusieurs mois, je demande un certain nombre d'éléments à l'ancien Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud. Il vient de nous donner, la semaine dernière, l'attestation d'assurance. Il était temps car nous nous apprêtions à prendre des mesures un peu plus sévères… Bref, c'est là aussi un sujet dont il faut rediscuter. M. DAULNY a d'ailleurs échangé avec M. le maire d'AUBUSSON dernièrement.

M. LEGER. – J'ai vraiment à cœur que soit résolu ce problème-là, parmi tant d'autres ! Il n'y a évidemment aucune raison que l'on soit occupant sans titre.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes tout de même bien conciliants car voilà deux ans que nous nous en sommes aperçus !

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je vous remercie de tous ces renseignements que vous nous avez donnés concernant l'avancée de ce projet.

Simplement, si ma mémoire est bonne et je pense qu'elle l'est, il doit exister un Comité de suivi du Musée de la Résistance. C'est à vérifier, mais il me semble que c'est le cas.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Oui, tout à fait ! Il y avait bien un Comité de pilotage sur le projet. Du reste, nous en étions membres tous les deux.

M. AVIZOU. – Absolument ! Je ne demande pas que ce soit tout de suite, mais si nous pouvions le réunir, ce serait bien. L'ensemble des partenaires aurait ainsi le même degré d'informations sur l'avancée de ce projet.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous étiez indisponible ce jour-là, mais souvenez-vous, monsieur AVIZOU, qu'en décembre, vous étiez, bien entendu, invité lorsque nous avons rencontré l'association à AUBUSSON. Ce que vous dites prend tout son sens dès lors que le crédit est voté et l'engagement pris par le Conseil départemental dans le cadre de cet avenant à l'étude pour déterminer la dimension exacte nécessaire et reformuler un peu le projet dans ces nouveaux espaces.

La même société de production sera probablement retenue sur ce marché-là et dès qu'elle commencera à travailler sur cette étude, nous devrons la concerter et peut-être même être partie prenante, me semble-t-il, dans ce qui sera dessiné. C'est là que le Comité de suivi aura tout son intérêt.

La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Si jamais le Musée de la Résistance occupe les locaux laissés vacants, cela exclut vraiment de fait des salles mises à disposition pour les collégiens ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Non !

Mme GUILLEMOT. – Il n'occuperait donc pas tout l'étage ?... Je ne me rends pas compte de la surface qui est disponible.

Mme LA PRESIDENTE. – La surface est de 600 m², n'est-ce pas, monsieur GAUDIN ?

M. GAUDIN, Chargé du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Oui, 600 m² !

Mme LA PRESIDENTE. – Sur ces 600 m², c'est, en fait, un peu moins de la moitié.

Mme GUILLEMOT. – Vous connaissez bien la situation des collégiens, s'agissant d'un établissement tout de même extrêmement inconfortable. Ce sont les plus jeunes qui sont soumis aux rudes conditions. Ils se déplacent pour aller manger, pour faire du sport, de la techno, de la musique, du théâtre, etc. C'est donc vraiment une situation particulière. Je serais parent de jeunes enfants, je ne suis pas sûre que je les scolariserais dans cet établissement qui, en revanche, développe des capacités sportives extrêmement performantes.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la raison pour laquelle l'idée du centre Jean Lurçat qui est plus proche de la cité mixte et donc du collège nous paraissait intéressante, même pour les classes de musique.

Certains disent de même de Marouzeau ici à GUERET, en disant que c'est trop haut, trop vieux, etc. C'est vrai que c'est aussi compliqué.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Ce n'est tout de même pas comparable !

Mme GUILLEMOT. – Non, ce n'est pas comparable car tous les sites au collège/lycée d'AUBUSSON sont vraiment éclatés et je ne parle pas de ce qu'il en est pour un collégien interne pour lequel les trajets sont d'autant augmentés.

Des aménagements ont été faits au coup par coup, sans véritablement une vision d'ensemble et ce sont vraiment les plus jeunes, les plus petits, les plus fragiles qui ont été déplacés, sans parler de la situation de la gare routière par rapport à l'établissement ! Il y a une espèce de zone d'insécurité, sachant que les élèves sont déposés, non pas devant le portail du collège, mais au beau milieu de la ville.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – La problématique est franchement celle de la pause méridienne pour les enfants contraints de se rendre par tous les temps au réfectoire. Nous avons étudié la question, jusqu'à même envisager des devis de bus, etc. En fin de compte, la solution idéale serait effectivement que ces collégiens soient sur le site. C'est indéniable !

Mme DEFEMME. – Je suis un peu étonnée parce que j'ai fait toute ma scolarité au lycée/collège d'AUBUSSON. A l'époque, les effectifs étaient bien plus importants et des salles étaient à disposition, des salles de musique, des salles accueillant des ateliers théâtre. Bref, des salles étaient à disposition de tout le monde, avec bien plus d'élèves.

C'est vrai que tout a changé, en particulier les techniques demandent sûrement beaucoup plus de matériels, mais cela m'interpelle quand même et j'ai l'impression que l'on devient peut-être de plus en plus exigeant. Franchement, à l'époque, on faisait de tout, avec

des activités de qualité, et il y avait de la place pour tout, avec bien plus de monde. C'est ce que je trouve curieux.

Mme GUILLEMOT. – Cela ne relève pas d'une organisation interne. Avec la réforme des programmes et les différentes réformes qui se sont succédé, les salles sont occupées et tous les locaux sont utilisés. Certes, les effectifs sont moins importants, mais le taux d'occupation des salles de la cité scolaire d'AUBUSSON est de 90 %. Il n'y a pas de marge de manœuvre.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous procédons au vote, si vous le voulez bien.

Je mets aux voix la proposition de crédit de 12 600 € pour le complément d'étude muséographique pour le Musée de la Résistance. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition d'inscription de crédits de 162 400 € en dépenses et en recettes au chapitre 909.28, afin de régulariser le compte « opérations de remembrement ». *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition d'une subvention d'équipement dans le cadre du projet de restructuration de la cité mixte de LA SOUTERRAINE à hauteur de 30 000 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition d'une subvention d'équipement au SMIPAC pour 33 500 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition d'une contribution exceptionnelle de 9 332 € au syndicat mixte DORSAL, destinée à couvrir les intérêts d'une ligne de trésorerie, chapitre 936.8, article 65611. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la décision modificative n°1 de l'exercice 2017 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la décision modificative n°1 de l'exercice 2017 du budget annexe du Parc départemental. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous procédons maintenant au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2017 du budget principal, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
90 – Equipements départementaux				
Chapitre 900 : Services généraux	- 6 300 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 902 : Enseignement	6 300 €	*Adopté à l'unanimité*	30 000 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	25 600 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	- 13 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 909 : Développement	162 400 €	*Adopté à l'unanimité*	162 400 €	*Adopté à l'unanimité*
91 – Equipements non départementaux				
Chapitre 912 : Enseignement	30 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	33 500 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 919 : Développement	- 33 500 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
92 – Opérations non ventilées				
Opérations patrimoniales	126 140 €	*Adopté à l'unanimité*	126 140 €	*Adopté à l'unanimité*
Transferts entre les sections	11 784 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
95 – Chapitres de prévision sans réalisation				
Virement de la section de fonctionnement	-	*Adopté à l'unanimité*	24 384 €	*Adopté à l'unanimité*
TOTAL	**342 924 €**	*Adopté à l'unanimité*	**342 924 €**	*Adopté à l'unanimité*

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
93 – Services individualisés				
Chapitre 930 : Services généraux	5 413 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 932 : Enseignement	3 910 €	*Adopté à l'unanimité* *** Cf. Intervention**	-	
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	4 000 €	*Adopté à l'unanimité*	39 443 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	- 12 910 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 935-5 : APA	105 400 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 935-6 : RSA	15 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	- 86 076 €	*Adopté à l'unanimité*	47 362 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 47 833 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre* *** Cf. Précision**	84 000 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 938 : Transports	1 365 326 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 939 : Développement	- 15 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
94 – Services communs non ventilés				
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	75 821 €	*Adopté à l'unanimité* *** Cf. Précision**	-	
Chapitre 942 : Dotations et participations	-		1 324 924 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	-		11 784 €	*Adopté à l'unanimité*
95 – Chapitres de prévision sans réalisation				
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	70 078 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	24 384 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
TOTAL	**1 507 513 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**1 507 513 €**	*Adopté à l'unanimité*

TOTAL GENERAL	**1 850 437 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**1 850 437 €**	*Adopté à l'unanimité*

• RENVOI – Intervention ou précision avant le vote

——

– Fonctionnement –

Chapitre 932 : Enseignement

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix, chapitre 932 « Enseignement », l'inscription de 3 910 € en dépenses.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je n'ai pas retrouvé ces 3 910 € et je n'ai pas compris à quoi ils correspondent. Hier, en première commission, je n'ai pas pensé à poser la question.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour vous répondre précisément, il faudrait que je puisse le vérifier.

M. LEGER. – Ne vous inquiétez pas, dans ma grande mansuétude, je vous fais grâce de ces 3 910 €, d'autant que je suis certain que c'est pour la bonne cause. Ne vous tracassez pas, vu le montant. Vous me le direz plus tard.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ainsi entendu.

——

Chapitre 937 : Aménagement et environnement

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix, chapitre 937 « Aménagement et environnement », l'inscription de - 47 833 € en dépenses.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous votons contre ! Je considère que c'est vraiment une baisse trop importante sur deux ans des crédits attribués au PNR, même si je sais que c'est la nouvelle mouture conclue avec le département de la Haute-Vienne.

Mme LA PRESIDENTE. – La Haute-Vienne et la Corrèze !

M. LEGER. – Pour moi, cela reste une mauvaise mouture. Voilà pourquoi nous votons vote contre.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

——

Chapitre 941 : Autres impôts et taxes

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix, chapitre 941 « Autres impôts et taxes », l'inscription de 75 821 € en dépenses.

M. LEGER. – Nous votons pour parce que c'est une histoire de doublon. C'est plus pour des histoires d'inscription budgétaire que pour le principe lui-même.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N°2017-05/1/31

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de se prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures et sur l'inscription de nouvelles autorisations de programme pour 2017 sur le budget principal, contenues dans le fascicule spécial « Autorisations de programme / Crédits de paiement ».

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?…

Je mets donc aux voix, actualisé depuis le budget primitif 2017, le projet de tableau des autorisations de programme / crédits de paiement, tenant compte des inscriptions nouvelles. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Je reviens, monsieur LEGER, sur la question que vous posiez précédemment, concernant l'inscription, au chapitre 932 « Enseignement », de 3 910 € en dépenses.

Il s'agit d'un virement de crédits entre chapitres, le chapitre 932.8 et le chapitre 935.8, soit + 3 910 € pour les aides aux cantines et - 3 910 € au titre des aides à la mobilité.

M. LEGER. – Merci de cette précision.

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
– ANNEE 2016 –

RAPPORT N°2017-05/1/32

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, j'ai tenu à vous présenter cette année le rapport d'activité des services en même temps que le compte administratif. Pour moi, l'un ne va pas sans l'autre et présenter ce rapport trop tardivement, en milieu d'année, me semblait inopportun. Voilà pourquoi il vous a été transmis cette année, au mois de mai, un peu plus précocement que d'habitude.

Je ne vous donne pas lecture de ce que j'écrivais dans l'éditorial dont vous vous êtes attachés à prendre connaissance.

Il vous est rappelé dans ce nouveau format quelques temps forts, pour ne pas dire les principaux temps forts : l'instauration du label Rando Qual'Iti Creuse, les aides à l'édition, des réceptions dans l'enceinte de l'Hôtel du Département, notamment à l'occasion de la réédition de l'ouvrage de Pierre URIEN, *Quand Martin Nadaud maniait la truelle*, ainsi que le travail réalisé actuellement sur un nouveau site plus dynamique, travail qui a commencé en 2016 par la création de comptes sur les réseaux sociaux, Facebook et Twitter. C'est aussi un élément de communication qui, comme vous le rappeliez en début de séance, monsieur LEGER, est probablement un outil plus dynamique, peut-être pas accessible par tous les Creusois, mais en tout cas plus moderne. Sur les réseaux sociaux, nous le savons, les informations plus synthétiques sont relayées beaucoup plus rapidement et permettent des échanges. Telle est la nouveauté de l'année 2016.

Il est également rappelé l'exposition intermusées qui s'est déroulée autour de la Vallée des Peintres. Vous avez tous participé à différentes manifestations.

Le Conservatoire départemental de Musique a tenu à participer à la Fête de la musique l'année dernière et nous a proposé deux concerts dans l'enceinte de l'Hôtel du Département, une manifestation qui va se reproduire cette année, monsieur DAULNY. L'Hôtel du Département est donc ouvert aux Creusois sur certaines manifestations.

Grâce au service de la communication et aux Archives départementales, il a été proposé des temps forts d'expositions qui se veulent mobiles dans tout le Département, en particulier sur le fonds Poudensan qui a été confié aux Archives du Département. C'est un fonds d'une grande qualité sous l'angle historiel, en particulier, que nous avons partagé, je me souviens, monsieur AVIZOU, avec grand bonheur l'année dernière.

Vous a été déposé sur table ce matin un petit recueil concernant la labellisation de deux rivières sauvages dans le Département. C'est un document que nous avons souhaité éditer et vous faire partager. Il résulte, monsieur GAILLARD, du travail d'un emploi civique, n'est-ce pas ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – C'est un programme pédagogique prévu dans le cadre de la labellisation « Site rivières sauvages » intervenue en juin/juillet l'année dernière.

Dans le rapport, il est fait état de sept rivières labellisées en France. A ce jour, dix le sont, mais pour certaines d'entre elles, ce ne sont que des tronçons de rivières.

Ce document a été élaboré avec la Cellule ASTER et, en particulier, avec cette jeune femme employée en service civique au sein de la collectivité. Elle a fait un travail remarquable sur ce programme pédagogique qui a été soumis à validation de l'Inspection académique puisqu'il s'adresse aux scolaires du cycle 3 et donc des 8-12 ans, du CM1 à la 6ème. Ce programme pédagogique prévoit des sorties scolaires à la découverte de La Gioune et Le Pic, afin de bien mettre en valeur ces deux rivières. Ce fut, là encore une fois, un travail remarquable accompli par nos collaborateurs et nos services.

Mme LA PRESIDENTE. – Valoriser la qualité de ses eaux et de ses espaces, c'est aussi servir l'image du Département,

Nous vous rappelons aussi que, l'année dernière, nous nous sommes rendus au collège Jean Monnet de BENEVENT-L'ABBAYE pour remettre, à la fois aux enseignants et aux collégiens de 5ème, ces nouvelles tablettes numériques. La seconde phase a débuté cette année. L'expérimentation se poursuit donc.

Ce fut aussi, le 10 juillet dernier, événement que nous ne saurions oublier, l'ouverture majestueuse de la Cité internationale de la Tapisserie à AUBUSSON, en présence du Président de la République, le Président Hollande.

Ce fut également la signature avec M. le Préfet, qui est donc le délégué départemental de l'ANAH, et les présidents d'EPCI des nouveaux programmes d'amélioration de l'habitat sur les deux PIG départementaux.

Il faut rappeler, sachant que nous parlions tout à l'heure des cartes de pêche, le très bon bilan, fin 2016, de l'opération de vidange et de pêche de l'Etang des Landes, pratiquée par nos agents.

Le SDAN pilote est en phase terminale et le démarrage de la phase 1 est effectif. La contractualisation sur la montée en débit est donc en cours.

Nous allons maintenant vous dérouler l'activité des services et les missions récapitulées dans ce document.

Monsieur GAUDIN, je vous donne la parole pour présenter l'activité du Cabinet.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Il vous est rappelé, parmi les réalisations 2016, la préparation du Bureau et des Commissions de travail à l'Association des Départements de France ; les rencontres avec le Président et les Vice-présidents de la Région Nouvelle-Aquitaine au sein de la CTAP ou dans le cadre de rendez-vous pour finaliser les transferts de compétences et définir un nouveau format de partenariat ; les réunions de travail sur des dossiers communs avec les Présidents d'autres départements ; la participation aux instances de gouvernance et/ou de partenariat avec le Comité Massif central, le Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie, etc.

Il est également communiqué les éléments budgétaires, avec l'évolution des dépenses et des budgets du Cabinet sur 2014, 2015 et 2016. Il est à constater en 2016 que sur 254 500 € de crédits affectés au fonctionnement du Cabinet, 75 800 € ont été consommés et ce sont donc 178 700 € d'économies réalisées.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous parliez ce matin, monsieur LEGER, des indemnités d'élus et des économies que nous pourrions réaliser. Vous le constatez, je me suis attachée à réduire en grande partie certaines dépenses ayant trait au Cabinet, les dépenses de communication, objets promotionnels, fêtes et cérémonies. Ce sont là des chiffres parlants. Certes, je n'y étais pas obligée et vous ne me l'avez pas demandé, mais ce sont ainsi tout de même 100 000 € l'année dernière du budget du Cabinet rendus au budget général de la collectivité.

M. LEGER. – Je reviens sur la remarque que je formulais ce matin sur les indemnités.

J'ai bien compris l'augmentation du coût total des indemnités de l'ordre de 10 % sur l'année 2015 par rapport à l'année 2014, augmentation exactement proportionnelle à l'augmentation de 10 % du nombre d'élus. Mais je n'ai pas compris l'augmentation l'année suivante, alors même que nous sommes évidemment le même nombre d'élus, alors même que, pour ma part, mon indemnité n'a pas du tout augmenté et je ne suis pas sûr qu'il ait été procédé à une revalorisation très importante.

Mme LA PRESIDENTE. – Pouvez-vous nous préciser à quels chiffres vous vous référez ? Parlez-vous seulement de l'enveloppe des indemnités d'élus ?

M. LEGER. – Je me référais ce matin à des constats bruts : 588 000 € en 2014, 650 000 € en 2015 compte tenu, je le disais à l'instant, de l'augmentation du nombre de Conseillers départementaux, et 677 000 € en 2016. Après, s'agit-il seulement des indemnités d'élus ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je ne le pense pas et c'est pourquoi je m'interrogeais ce matin lorsque, en référence à ces chiffres, vous ne parliez que des indemnités d'élus. Il faudrait avoir le détail, sachant que les indemnités d'élus, pour leur part, ont été constantes. Ce ne peut donc pas être lié à celles-ci.

Par contre, je sais qu'il y a eu une augmentation des frais de déplacement des élus…

M. LEGER. – Oui, j'ai vu !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale… du fait de la nouvelle grande Région Aquitaine. Je ne peux pas vous dire ainsi si c'est uniquement lié à cela, mais je sais qu'il y a une sensible augmentation des frais de déplacement en raison de réunions à Bordeaux, à Poitiers, etc.

M. LEGER. – Oui, puisque le chiffre passe, en gros, de 15 000 € à 30 000 €. Telle est la fourchette sur les frais de mission.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En tout cas, je vérifierai dans le détail et je vous dirai ce qu'il en est.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, nous vérifierons.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – C'est à plusieurs reprises que vous êtes revenue sur les dépenses de Cabinet, pour marquer avec insistance leur baisse.

Mme LA PRESIDENTE. – Eh, oui, c'est une réalité !

M. LOZACH. – Là aussi, il faut comparer ce qui est comparable. Le fait d'avoir réduit le nombre de magazines *La Creuse* conduit nécessairement à des économies. Par ailleurs, le Département n'adhère plus à l'association des Nouvelles Ruralités, ce que je regrette. En outre, un colloque qui concernait l'économie sociale et solidaire était organisé par le Cabinet. Ce colloque donnait une certaine image du département de la Creuse et compte tenu d'un certain retentissement, nous étions plutôt pris en compte dans certains programmes. Le fait qu'il ait été supprimé permet, là aussi, de réaliser des économies.

Mais surtout, derrière les chiffres concernant le budget antérieur du Cabinet, il y avait quand même du travail, et ce, bien évidemment, en relation avec les services puisqu'il ne s'agissait pas de se substituer aux différents services. C'est vrai d'ailleurs pour quasiment tout ce que vous êtes en train de récupérer et que vous appelez les « points forts » : le label « Site rivières sauvages » en lien avec l'Agenda 21, l'animation du Conseil général des Jeunes et celle de l'Etang des Landes, etc. Il est donc facile de dire que l'on fait des économies quand, au préalable, d'autres avaient fait le travail !

Je crois qu'il faut être très prudent en disant que les dépenses du Cabinet ont été revues à la baisse. Comparons ce qui est comparable ! Supprimer des actions, c'est supprimer des moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces actions, y compris en termes de frais de personnel, bien sûr.

Mme LA PRESIDENTE. – Les frais de Cabinet, tels qu'ils vous sont présentés, s'entendent hors personnel, bien entendu. Vous vous imaginez bien qu'avec 75 800 € de dépenses, il n'y aurait pas beaucoup de monde au Cabinet !

Cela étant dit, je vous remercie de souligner un certain nombre de points. Sachez que nous n'avons pas jeté le bébé avec l'eau du bain ! Nous continuons – et heureusement ! – de

travailler sur des bases solides qui avaient été engagées par vous-même et la précédente majorité, monsieur LOZACH. Nous ne sommes pas là pour tout casser et repartir sur des bases qui n'auraient pas été de bonnes bases.

Ce que vous pouvez lire dans ce document en termes de points forts, ce ne sont pas ceux de Valérie SIMONET, des Vice-présidents et de la majorité. Il s'agit là du rapport d'activité des services. Ce sont donc les éléments d'évaluation des actions et des politiques que les services ont mis en place au cours de l'année 2016, et des points qu'ils mettent en exergue sur leurs perspectives de travail et d'engagement sur l'année 2017. Pour ma part, je suis très heureuse qu'ils mettent eux-mêmes en avant un certain nombre de points forts. Ce n'est pas moi qui suis allée dans tous les services pour le leur demander ! Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Vous parliez d'une libre administration des collectivités, mais heureusement qu'il y a aussi une relative libre administration des services ! Du reste, je reconnais là tout l'engagement de la Direction générale des services, des Directions générales adjointes, des Directeurs et des Services.

Vous citiez à l'instant le label « Site rivières sauvages ». Ce n'est pas Thierry GAILLARD et ce n'est pas Valérie SIMONET qui ont fait le travail. Nous aurions bien aimé, mais nous y aurions alors consacré tout notre temps car c'est un lourd travail ; ce sont de nombreux contacts pris avec cette association de labellisation, avec le territoire, etc.

Moi, j'ai cette vision-là. Je ne pense pas, monsieur GAILLARD, qu'à l'égard des agents qui ont travaillé, nous donnions l'impression de leur avoir volé quoi que ce soit ! Au contraire, M. IRIBARNE a été invité dans cette Assemblée voilà quelques mois pour présenter lui-même le travail qui a été réalisé et Mme FOURNIER a présenté elle-même le Schéma Enfance Famille Jeunesse. Nous veillons toujours, au contraire, à permettre à ceux qui portent avec force et volonté les projets d'intervenir régulièrement et nous sommes heureux de pouvoir humblement les accompagner.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Concernant les dépenses du Cabinet, très bien expliquées dans ce rapport, je retiens que le Cabinet actuel, sous votre présidence, madame, est quand même bien en deçà des dépenses de Cabinet de votre prédécesseur. Excusez-moi mais, à un moment donné, il en est bien ainsi !

Mme LA PRESIDENTE. – Il a souvent été reproché aux élus, pas ici en Creuse, mais dans d'autres départements ou d'autres collectivités, d'utiliser les services du Cabinet et de la communication pour assurer leur propre communication.

En revanche, ce n'est pas parce que l'on édite moins de magazines et que l'on réduit l'impression que l'on ne fait pas de communication. Je vous le disais précédemment, un nouveau site Internet plus dynamique et plus collaboratif va voir le jour. Par ailleurs, nous sommes présents sur les réseaux sociaux, Facebook et Twitter. Ce sont d'autres façons de communiquer. Faut-il continuer à dépenser sur le magazine, comme avant ? Nous l'avons gardé, mais nous n'avons pas eu de remontée spécifique, réclamant plus d'éditions de ce magazine !

Les moyens qui étaient alloués à la communication le sont à d'autres services. En période de contrainte budgétaire, il est aussi de ma responsabilité de commencer par appliquer des méthodes de gestion rigoureuse au niveau des dépenses de Cabinet.

Mais peut-être avez-vous raison au fond, si nous n'étions pas dans ce contexte financier, peut-être aurais-je augmenté le budget du Cabinet. Mais voilà, il nous faut tous nous adapter aux situations.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je poursuis cette présentation, avec le service de la communication.

La Présidente vient de vous faire part des réalisations 2016, comme la création et l'administration de comptes sur les réseaux sociaux, Facebook et Twitter. Les orientations sont évidemment définies par les élus. Un nouveau site Internet voit le jour en 2017, alors qu'en 2016, il a été procédé à sa mise à jour. C'est aussi la réalisation de supports de communication pour les services de la collectivité et l'accompagnement du Conservatoire dans la gestion de ses outils numériques de communication. C'est également le relais de l'information des partenaires : l'ADRT, la Cité internationale de la Tapisserie, etc. C'est encore, comme vous l'a dit la Présidente, l'organisation de la première Fête de la musique à l'Hôtel du Département et l'ouverture de la Chapelle du Département à l'exposition « A table » pendant les vacances de Noël. Enfin, c'est la rédaction et la publication de deux numéros du magazine *La Creuse*, la commande et la distribution d'objets promotionnels. En 2017, il est prévu de nouveau la réalisation de deux numéros du magazine, l'organisation d'une deuxième édition de la Fête de la musique, l'ouverture de la Chapelle à de nouvelles expositions et la création du nouveau site dont je parlais à l'instant.

Concernant la Cellule organisation, méthodes et qualité, vous sont rappelées les réalisations 2016 : l'élaboration des dossiers de candidature aux financements TEPCV et le pilotage des projets ayant obtenu les financements ; la candidature retenue de l'appel à projet Agenda 21 ; le pilotage du projet de saisine par voie électronique et sa mise en œuvre le 7 novembre 2016 ; la participation aux préalables organisationnels nécessaires pour la mise en œuvre de Chorus au 1er janvier 2017.

Voici les objectifs 2017 : l'évolution de cette Cellule organisation, méthode, qualité vers un secrétariat général dont les fonctions seront centrées sur le pilotage et la modernisation de l'action publique.

Concernant le service Ingénierie, ses missions sont très importantes, mais rien de nouveau n'est à souligner.

Mme LA PRESIDENTE. – Rien de nouveau sinon que l'agent qui était dédié aux aides aux communes a pour mission aujourd'hui, dans le cadre des PIG Habitat, de rendre certaines préconisations auprès de l'équipe de la Cellule Habitat. Il sera intégré au Secrétariat général dans le cadre de l'évolution de ce service que nous pourrions rendre aux collectivités, une fois précisés leurs besoins.

Je vais maintenant donner la parole à M. DAULNY qui doit quitter la séance à la suite de cette présentation.

M. DAULNY, Vice-président chargé de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – J'en viens d'abord à la Direction de l'Education et des Sorts. Il est vrai que ce rapport est réellement bien fait puisqu'il est très explicite. Les éléments budgétaires 2016 de la Direction de l'Education sont clairs, s'agissant de 1 697 981 € pour le fonctionnement des collèges et 29 072 pour la restauration. Voici les chiffres-clés : 18 collèges, 4 383 collégiens mais, malheureusement, la perspective n'est pas bonne par rapport à la fréquentation dans les années à venir, 1 012 collégiens aidés pour participer aux voyages scolaires et 1 150 calculatrices et dictionnaires distribués aux élèves de 6ème.

Au titre des réalisations 2016, c'est une première mise en œuvre d'une démarche de dialogue de gestion avec les EPLE, qui n'est pas encore parfaite, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, madame GUILLEMOT.

Cela étant dit, parmi les objectifs 2017, c'est bien la formalisation de la concertation entre la collectivité et les collèges *via* une démarche collégiale avec la mise en place de groupes de travail spécifiques sur un certain nombre de thématiques : les ressources humaines, ce que nous verrons avec Mme LALANDE et Mme AGEORGES, le patrimoine, ce dont nous parlerons avec M. BOISSIER, Mme AGEORGES et, bien sûr, les principaux de collèges et tous les référents des établissements, les finances, la restauration, les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement avec M. CAZIER.

La concertation se formalisera également au travers d'un dialogue de gestion individualisé, basé sur les conclusions d'un contrôle de gestion réalisé en amont, pour permettre de définir ensemble des leviers d'action à activer pour une gestion des établissements conforme aux objectifs de la collectivité compétente. C'est important et c'est d'ailleurs une demande des principaux de collèges. Nous essayerons, notamment les services du Département, d'être à leur écoute. Nous reviendrons peut-être sur le sujet en cas d'éventuelles questions.

Le Conseil départemental des Jeunes dont parlait précédemment M. LOZACH a organisé en 2016 une rencontre sportive inter-collèges, qui plaît bien à tous nos collégiens, et une journée d'échanges a été organisée avec les enfants du Secours populaire.

Au titre des objectifs 2017, un travail de concertation se déroule sur deux journées, l'une ayant déjà eu lieu en décembre 2016 et la seconde devant se tenir à l'Etang des Landes avant la fin de cette année. Il s'agit de réactualiser le dispositif en concertation avec les élus juniors titulaires, les référents des collèges et les membres du Comité de pilotage. En termes d'éléments budgétaires 2016, ce sont 3 095 € en fonctionnement et 10 389 € en investissement. Enfin, ce sont toujours deux élus par collège, un titulaire qui est en classe de 4ème et un suppléant qui est en classe de 5ème.

Concernant le service des Sports, des Loisirs de nature et de la Vie associative, figurent dans le rapport d'activité les éléments budgétaires. Voici les chiffres-clés : 27 comités départementaux aidés, 41 associations/comités d'organisation aidés par des dotations départementales, 220 subventions cantonales attribuées à des associations sportives, 72 athlètes aidés, s'agissant d'une volonté politique, dans le cadre du fonds départemental aux

sportifs de bon niveau, 11 sections sportives au sein des collèges, 1 066 kilomètres de chemins de randonnée entretenus, qui connaissent un véritable succès, et 426 kilomètres de véloroutes aménagés.

Parmi les réalisations 2016, citons le renouvellement du protocole d'accord « sport » avec l'Etat et le CDOS, celui des partenariats avec les sections sportives des collèges de SAINT-VAURY et de PARSAC et celui du partenariat avec la Ligue du Limousin de Cyclisme. C'est aussi l'adoption d'une politique « sports et loisirs de nature », l'actualisation des conditions d'entretien et de balisage des chemins de randonnée, des conventions avec les comités de randonnée en lien avec l'ADRT Creuse, l'aménagement et l'inauguration de la connexion nord des deux véloroutes d'intérêt national, le déploiement du label « Rando Qual'Iti Creuse »pour ce qui est des itinéraires et des manifestations de randonnée pédestre.

Voici les objectifs 2017 : la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les comités départementaux, la réunion ayant eu lieu dernièrement entre l'Etat et notre collectivité ; le renouvellement des conventions pour les sections sportives des collèges de LA SOUTERRAINE et d'AHUN et celui du partenariat avec la Ligue du Limousin de Cyclisme ; la mise en œuvre des nouvelles conditions d'entretien des chemins de randonnée et la finalisation de l'actualisation du PDIPR ; l'aide à la création et à la réactualisation de sentiers de GRP et de PR labellisés/homologués ; les conventions de partenariat avec les comités de randonnée en lien également avec l'ADRT ; le déploiement du label « Rando Qual'Iti Creuse » aux manifestations de randonnée pédestre ; la finalisation du cahier des charges des « boucles locales » à vélo, boucles internes à notre territoire, dites « boucles familiales », et le lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité de la compétence sports de nature. Tels sont les objectifs qui seront probablement atteints en 2017 puisque nombre d'entre eux sont déjà bien amorcés.

Concernant la Bibliothèque départementale de la Creuse, voici les éléments budgétaires 2016 : 281 700 € au titre du fonctionnement et 37 314 € au titre de l'investissement. Ce sont 112 bibliothèques tout public qui sont aidées et soutenues, 187 894 documents disponibles, avec 84 287 documents prêtés et 45 000 réservations de documents, et 350 bénévoles dans les bibliothèques du réseau départemental. Nous nous rendons compte combien ils sont indispensables dans les plus petites communes et nous les en remercions. Autre chiffre-clé, ce sont de 2 703 spectateurs lors du festival Coquelicontes.

Au titre des réalisations 2016, c'est la poursuite de l'accompagnement des projets de bibliothèques dont la liste de toutes les communes concernées figure dans le document. C'est aussi la concertation avec les intercommunalités pour la mise en œuvre de réseaux intercommunaux de bibliothèques. Le fait que les nouvelles intercommunalités seront nos interlocuteurs, la tâche sera plus aisée car nous aurons moins d'acteurs à rencontrer dans ce cadre-là. C'est également l'organisation de la 20ème édition du festival Coquelicontes qui connaît toujours un réel succès, comme je le disais à l'instant, la poursuite de l'opération « Mon premier livre », la mise en œuvre du portail de la BDC et l'offre de ressources numériques pour les bibliothèques du réseau. C'est encore la signature d'un nouveau Contrat de territoire Lecture avec l'Etat et la préparation de la 4ème édition de « Mômes à la Page ».

Au titre des objectifs 2017, citons la proposition d'un 3ème plan de développement de la lecture publique 2017-2021, la poursuite de l'accompagnement des projets de création et de réaménagement de bibliothèques dont les communes concernées sont listées dans le document. Citons aussi la concertation avec les EPCI, comme je le soulignais à l'instant, pour

la mise en œuvre de réseaux intercommunaux de bibliothèques étendue aux nouveaux périmètres intercommunaux. Nous nous rendons compte aujourd'hui que certains ex-EPCI étaient déjà en réseau et d'autres pas. Il va donc nous falloir travailler avec les différentes intercommunalités, en vue d'une harmonisation. Nous sommes là, non pas, bien sûr, pour nous substituer aux Com-com, mais pour les soutenir. Nous devrons déjà nous attacher à voir comment fonctionnent celles qui s'étaient dotées de cette compétence et celles qui ne s'en étaient pas dotées. Bref, ce sera une organisation particulièrement importante à mettre en place. Citons également l'organisation de la 21ème édition du festival Coquelicontes du 8 au 21 mai 2017 et la préparation de la 4ème édition de « Mômes à la Page » à SARDENT du 13 au 17 juin. Citons encore le renforcement de la concertation transversale avec le Pôle Cohésion sociale et avec les partenaires pour mieux toucher les familles dans le cadre du dispositif « Mon premier livre », un dispositif apprécié.

Concernant les Archives départementales, voici les éléments budgétaires 2016 : 48 000 € au titre de la politique de conservation, 30 500 € au titre de la numérisation, 15 000 € pour la réalisation d'expositions et 10 300 € pour les opérations d'encodage des instruments de recherche. Les chiffres-clés sont les suivants : 217 mètres linéaires d'entrées d'archives collectées, 250 documents prêtés, 9 380 articles consultés en salle, 300 registres de délibérations numérisés, 300 000 nouvelles pages mises en ligne à l'été 2016 avec un nouveau moteur de recherche et 2 000 visiteurs aux expositions et différents services pédagogiques.

Voici les réalisations 2016 : l'adoption par les élus du contrat de développement concernant le patrimoine de la Creuse ; la prise en charge du don d'un fonds de plaques de verre ; l'étude pour le système d'archivage électronique ; la réalisation de classements et de répertoires pour les fonds modernes et contemporains ; la numérisation et la mise en ligne de documents ; le début de la numérisation des registres des délibérations des communes ; l'exposition « Guéret, d'une libération à l'autre », s'agissant de photographies de Jacques Poudensan, évoquées précédemment par Mme la Présidente ; l'exposition « De la tête aux pieds » qui a connu également un réel succès, avec les différentes conférences organisées à cette occasion.

Les objectifs 2017 sont les suivants : la numérisation et la mise en ligne de nouvelles ressources ; la finalisation du plan d'urgence des collections et la vigilance à porter à une meilleure surveillance hygrométrique des magasins ; l'animation du réseau des Archives sur le territoire ; la réalisation d'une exposition itinérante sur la citoyenneté et la démocratie « Aux Urnes Citoyens », qui concernera surtout les scolaires ; la mise en place d'une plateforme-test d'archivage électronique ; la mise en ligne de nouveaux instruments de recherche et outils, ainsi que le développement de l'offre culturelle, avec une exposition en lien avec le territoire et les modes de vie ; la réalisation également d'une exposition sur le thème de l'eau : « Au fil de l'eau ».

Enfin, j'en viens à la Maison départementale du Patrimoine qui a pour mission la conservation et l'inventaire du patrimoine rural, mobilier et immobilier, civil ou religieux.

Les réalisations 2016 ont été les publications « Les objets de la Libre Pensée » et « Paysages réels, nature rêvée » et, concernant la forteresse de CROZANT, l'édition d'un livret pédagogique, la campagne d'entretien réservée au public en insertion, l'intégration du site au plan de communication Vallée des Peintres à l'échelle du Pays Dunois et le traitement de l'entrée du site en fonction de la signalétique du parcours d'interprétation.

Voici les objectifs 2017 : la publication éditoriale « Mémoire de 3 déportés creusois », s'agissant d'un devoir de mémoire important, diffusé notamment dans les collèges, avec des conférences très intéressantes ; l'étude paysagère d'une structure gallo-romaine à FAUX-LA-MONTAGNE et l'inventaire des tombes des soldats morts pendant la Grande Guerre. La forteresse de CROZANT est concernée par un diagnostic architectural de la porterie d'entrée, l'évaluation archéologique de la porterie d'entrée à la porterie intermédiaire, la poursuite de la réflexion pour la construction d'un bâtiment d'accueil. Ce bâtiment qui pourrait se situer en bas de la forteresse fait défaut, d'autant que le site ne dispose pas de toilettes à proximité, ce qui pose un véritable problème. Le syndicat mixte y travaille et nous vous informerons au fil des mois de l'avancée de nos réflexions.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur DAULNY, de cette présentation.

Dans la lancée, je vous propose, monsieur SIMONNET, de poursuivre sur la Mission Economie et Tourisme.

M. SIMONNET, Vice-président en chargé du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je vous présente donc le rapport d'activité de la Mission Economie et Tourisme.

La Mission Tourisme, selon le Schéma départemental de Développement touristique 2015-2020, gère l'attribution de subventions aux structures intervenant dans le domaine du tourisme et accompagne les acteurs et les collectivités locales dans leurs projets.

Vous connaissez le Schéma départemental de Développement touristique et ses trois axes. A ce sujet, nombre d'actions sont menées par Creuse Tourisme, comme en témoignent les parutions dans la presse nationale, la diffusion de spots vidéo sur France Télévisions - France 2, France 3 et France 5 - et les campagnes de pub dans le magazine *L'Express*. Ce sont des retombées médiatiques très positives puisque, pour l'année 2016, le département de la Creuse est numéro 1, devant l'Indre, la Dordogne, etc. En termes médiatiques, nombreuses ont été les retombées touristiques et, bien entendu, nous nous réjouissons de cette évolution très positive.

Concernant l'économie, sujet que nous avons évoqué dans la journée, avec l'application de la loi NOTRe nous avons dû clarifier nos compétences et supprimer un certain nombre de fiches actions sur lesquelles nous n'avions plus le droit d'intervenir.

Pour 2017, c'est la réactualisation du guide des aides en matière touristique impacté par la loi NOTRe. Nous attendons l'adoption du Schéma régional de Développement touristique par l'Assemblée régionale, prévue pour la fin de l'année, avec une mise en application en 2018.

Enfin, vous retrouvez dans le document les chiffres-clés, à savoir les retombées économiques sur le territoire quand on investit dans le tourisme.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur SIMONNET, de cette synthèse.

Nous reprenons le fil de ce rapport d'activité, avec la présentation concernant la Direction des Ressources humaines, dont va nous faire part Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – S'agissant du Pôle Gestion des Ressources humaines, un *erratum* visant à rectifier une « coquille » qui s'était glissée dans le document vous a été déposé sur table. Il concerne, s'agissant du budget principal, les frais de personnel qui s'élèvent à 44 089 167 € en 2016. Je tenais à vous le signaler, mais pour le reste, vous retrouvez dans le document les éléments budgétaires afférents à ce Pôle.

Voici les réalisations 2016 : la mise en œuvre de la première phase de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations pour les agents de catégorie B et pour les agents de catégorie A, type « médico-sociaux » ; le reclassement dans les nouveaux cadres d'emploi des ingénieurs, des ingénieurs en chef et des cadres de santé paramédicaux ; l'attribution d'une fiche « métier » à chaque agent ; la dématérialisation partielle de la gestion des entretiens professionnels ; la réalisation des prérequis nécessaires à la mise en place du contrôle allégé, en partenariat avec la Direction départementale des Finances publiques pour la gestion des frais de déplacement ; la poursuite de l'accueil de contrats uniques d'insertion, d'emplois d'avenir, d'apprentis et de jeunes en service civique.

Les chiffres-clés 2016 font état de 1 147 agents, de 160 métiers répertoriés dans la collectivité, de 14 emplois aidés, de 75 stagiaires scolaires reçus au sein des services, de 28 Commissions administratives paritaires et de 3 066 jours de formations.

Les objectifs 2017 sont les suivants : la poursuite de la mise en œuvre de la loi de finances 2016 avec les agents de catégorie C et A ; la sécurisation de la gestion des frais de déplacement par la signature du contrôle allégé en partenariat avec la DDFiP ; la dématérialisation au 31 décembre 2017 de la procédure de gestion des frais de déplacement pour la majorité des assistants familiaux ; la finalisation de la gestion dématérialisée des entretiens professionnels ; la construction d'un plan pluriannuel de formation en adéquation avec la réorganisation de la collectivité ; l'adaptation des logiciels « métiers » RH et l'accompagnement à la réorganisation de la collectivité. Comme vous pouvez le constater, les services de la DRH ont été fortement sollicités puisque toutes ces modifications et évolutions en termes de dématérialisation nécessitent énormément de travail. C'est aussi le cas évidemment pour les services de la DISC.

Pour ce qui est du Pôle Vie au travail, les chiffres-clés font état de 745 visites comptabilisées par le service de médecine, de 33 agents qui effectuent l'entretien des 30 sites occupés par la collectivité, de 20 000 heures de ménage et de 52 000 appels reçus au standard de l'Hôtel du Département.

Au titre des réalisations 2016, c'est le renforcement de l'action du Pôle pour l'amélioration de la qualité de vie au travail, afin de développer l'attractivité de la collectivité et promouvoir le bien vivre ensemble, notamment par un certain nombre de mesures : la mise en œuvre de l'accompagnement des services, le travail engagé sur l'absentéisme, l'accompagnement aux évolutions organisationnelles et aux évolutions du monde du travail, lié à la réorganisation des services de la DRH, les déménagements de l'UTAS et de l'UTT de BOURGANEUF, de la DFB, de la Cellule Habitat, ainsi que divers aménagements.

Concernant les objectifs pour 2017, il s'agit de la mutualisation du service de Médecine préventive avec le GCS-SIC qui a d'ailleurs été mise en place. Ce service prend en charge la surveillance médicale des agents hospitaliers. C'est également la mise en place d'indicateurs sur l'absentéisme, la poursuite des formations incendie, l'équipement des agents des collèges en vêtements de travail et EPI, dont nous avons parlé ce matin et qui sera effectif à la rentrée de septembre 2017, des actions de formation prévues pour les agents des collèges, techniques de nettoyage pour les agents d'entretien polyvalents.

Pour ce qui est de la Cellule Communication interne, les réalisations 2016 concernent l'accueil des nouveaux agents, l'organisation des départs en retraite, l'organisation des remises de médailles aux agents lors de la cérémonie des vœux, l'organisation de l'arbre de Noël, la rédaction et la diffusion de « La lettre en Marche ».

Les objectifs 2017 visent à renforcer les missions en matière de communication, à améliorer le suivi des activités RH et à favoriser une démarche « qualité », en termes de mise à jour et de rédaction de procédures.

Voici, madame la Présidente, ce qu'il en est concernant la Direction des Ressources humaines.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de cette présentation, madame DEFEMME.

Mes chers collègues, si certains d'entre vous souhaitent intervenir pour poser des questions ou évoquer tel ou tel point, n'hésitez pas !

Nous en venons à la Direction des Finances et du Budget dont M. GAUDIN va nous parler.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Les missions de cette Direction vous sont rappelées : l'élaboration et l'exécution du budget départemental ; le suivi des budgets de la MDPH et des syndicats mixtes Gestion des déchets et Ruines de CROZANT ; l'instruction de certaines demandes de subvention ; la gestion des assurances, des garanties d'emprunt et des frais des élus.

Parmi les réalisations 2016, il est à souligner la dématérialisation, d'une part, des échanges comptables avec la Paierie départementale et, d'autre part, des frais de déplacement des élus. C'est aussi la mise en place du paiement par Internet TIPI, l'élaboration des cahiers des charges pour le renouvellement du marché d'assurance et suite au marché déclaré infructueux, la préparation des avenants relatifs à la prolongation dudit marché.

Les objectifs 2017 visent à optimiser la chaîne de la dépense pour maîtriser le délai global de paiement et à suivre et appuyer la mise en place des projets de dématérialisation. Depuis le 1er janvier 2017, la généralisation du portail CHORUS PRO permet à toutes les entreprises d'envoyer leurs factures dématérialisées aux entités publiques. Toutes les factures émises par la sphère publique devront être dématérialisées d'ici à 2020.

En termes d'éléments budgétaires, le budget départemental 2016 représente 204,5 M€. Ce sont 2 500 lignes budgétaires, 30 000 mandats réalisés et 23 400 € titres de perception émis.

Mme LA PRESIDENTE. – Le tout est confirmé par M. le Payeur départemental, bien entendu ! *(Sourires.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Le service des marchés, des affaires juridiques et de la documentation gère les marchés publics supérieurs à 90 000 € HT et les délégations de service public. Il rédige les arrêtés de délégation de signature, traite les réclamations et contentieux. Il accompagne les services de la collectivité dans la gestion des marchés inférieurs à 90 000 € HT et la recherche documentaire, notamment d'informations administratives et juridiques. Il organise également les travaux de pré-archivage dans tous les services.

Les éléments budgétaires vous sont rappelés dans le document.

Citons, parmi les réalisations 2016, l'adaptation par rapport aux modifications du Code des marchés publics, la mise en œuvre du logiciel « marchés publics », la réflexion sur l'acquisition d'une nouvelle plateforme de dématérialisation, la rédaction et le suivi du marché dans le cadre de la passation des marchés d'assurance, l'optimisation des crédits Publicité, la documentation et pré-archivage.

Au titre des objectifs 2017, pour les Marchés publics, c'est la dématérialisation totale des marchés publics en 2018, annoncée dans le projet de décret des marchés publics, avec la mise en œuvre d'un marché pour acquérir une nouvelle plateforme de dématérialisation. C'est aussi l'exécution et le suivi du marché AMO Assurances, la mise en place de la fonction « Achats » au sein du Département. Pour les Affaires juridiques, c'est la poursuite, l'accompagnement et la veille de la mise en place du principe « silence vaut acceptation ». Pour la Documentation, c'est la mise en place d'un fonds documentaire dématérialisé classé par thème sur l'intranet du Conseil départemental.

Voici les chiffres-clés : 17 avis de publicité, 39 marchés notifiés, 20 marchés attribués à des entreprises creusoises, 29 réponses à des demandes de vérification ou de conseils apportés aux services du Département, 120 abonnements revues, journaux et/ou bases de données et 223,5 mètres linéaires de pré-archivage traités.

J'en viens au Secrétariat des Assemblées et au Bureau du Courrier.

Le Secrétariat des Assemblées gère les travaux et centralise les délibérations des séances plénières et des réunions de la Commission permanente. Le Bureau du Courrier assure le suivi du courrier postal et électronique et assure la liaison entre les différents sites de la collectivité.

Les réalisations 2016 sont, pour le Secrétariat des Assemblées, l'expérimentation par un groupe d'élus volontaires de la transmission dématérialisée de leurs documents préparatoires et la mise en place d'un système de publication des actes et documents sur le

site Internet de la collectivité. Pour le Bureau du Courrier, il s'agit de la collaboration et de la mise en œuvre du projet « saisine par voie électronique ».

Voici les objectifs 2017 : au titre du Secrétariat des Assemblées, c'est la généralisation de la transmission des documents aux élus par voie dématérialisée et la mise en place de la dernière version du logiciel Webdelib et l'adaptation du paramétrage à la nouvelle organisation des services ; au titre du Bureau du Courrier, c'est l'adaptation des procédures et des circuits de diffusion du courrier à la nouvelle organisation des services.

Au titre des chiffres-clés, ce sont 439 délibérations et 182 000 € de frais d'affranchissement, d'où l'intérêt de la dématérialisation des documents.

Concernant le Service des chauffeurs, au titre des réalisations 2016, c'est la création d'un répertoire dans *Outlook* pour réserver des véhicules, l'utilisation de la voiture électrique pour des transports ASE autour de GUERET et la collaboration au projet d'acquisition de véhicules électriques.

Les objectifs 2017 visent à proposer aux services une formation à l'éco-conduite, à développer l'utilisation des véhicules électriques et à gérer le parc des véhicules DGA dans une logique de développement durable.

En termes d'éléments budgétaires, l'entretien et les réparations du matériel roulant représentent 140 000 €, s'agissant de 85 véhicules et 1,18 million de kilomètres parcourus.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de l'informatique et des systèmes de communication, je vais demander à M. FOULON, Président de la quatrième commission « Infrastructures – Transports » de bien vouloir suppléer Mme FAIVRE qui est absente.

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Madame la Présidente, je serai volontairement synthétique, en vous épargnant les éléments budgétaires, les réalisations 2016 et les objectifs 2017 qui figurent de façon très détaillée dans le rapport d'activité.

La Direction de l'Informatique et des Systèmes de communication assure le déploiement et la maintenance du parc informatique de la collectivité et des collèges et l'assistance aux utilisateurs, ainsi que les infrastructures réseaux de téléphonie et la gestion du service reprographie. Elle pilote les projets d'aménagement numérique du territoire en matière de haut et de très haut débit et de téléphonie mobile auprès des particuliers, des collectivités et des établissements publics et privés.

En termes de chiffres-clés, ce sont 960 micro-ordinateurs déployés dans les services, 1 530 tickets d'interventions traités par le Point Accueil Informatique, 1 600 micro-ordinateurs déployés dans les 18 collèges, 7 350 foyers, structures publiques ou privées raccordés à Internet, 70 sites publics et privés raccordés à la fibre optique et, enfin, 827 458 copies couleur et noir et blanc au service reprographie.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur FOULON.

Pour évoquer le Pôle Jeunesse et Solidarités, je donne la parole à Mme BUNLON, puis à M. MORANÇAIS.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Le budget afférent au PJS, ce sont, en chiffres arrondis, 92 M€, dont 41,9 % sont dédiés aux personnes âgées, 15 % à la famille et l'enfance, 19,7 % à l'insertion sociale et professionnelle et 24,4 % aux personnes handicapées. Le PJS, ce sont 71 budgets arrêtés pour les établissements et les services médico-sociaux, 4 219 pré-mandatements émis au titre des aides et secours et 6 renouvellements de conventions tripartites.

Les objectifs pour l'année 2017 sont la mise en place, d'une part, de la réforme de la tarification, sachant que les établissements ont été réunis et la tarification est en cours, et, d'autre part, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens au regard du remplacement des conventions tripartites. C'est aussi la poursuite du travail dans le cadre de la mission d'appui à la performance avec l'APAJH en lien avec l'ARS. Au titre de l'informatique, c'est l'évolution du dispositif de remontées de données à l'ONPE.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Concernant la Direction Enfance, Famille, Jeunesse, le service PMI, Petite Enfance, Jeunesse et Actions de Santé intervient auprès des jeunes enfants et de leurs parents, mais aussi des adolescents à travers des missions médico-sociales. Vous disposez dans le document des éléments budgétaires avec leur répartition, si bien que je n'y reviens pas.

En termes de chiffres-clés, ce sont 3 115 consultations PMI, 93 consultations au Centre de vaccination, 436 consultations médicales au Centre de planification, 2 474 jeunes concernés par les interventions collectives du Centre de planification.

Les réalisations 2016 sont les suivantes : la participation à l'élaboration du Schéma Enfance Famille Jeunesse ; la mise en place de relances systématiques pour l'obtention des certificats de l'enfant ; la révision du règlement pour l'agrément des assistants maternels et familiaux ; la révision de la convention sage-femme PMI avec les hôpitaux ; l'ouverture d'une consultation sage-femme PMI sur l'UTAS de BOUSSAC ; la mise en place du remboursement des actes médicaux sage-femme PMI en visite à domicile ; le lancement d'un l'appel à projets FSE « Lever des freins à la garde d'enfants » dont nous avons parlé au cours de cette séance.

Pour 2017, c'est la mise en place des premières actions de ce schéma Enfance Famille Jeunesse, en priorisant la prévention précoce, la formation au travail en réseau et la mise en place d'une journée thématique. C'est également la finalisation de la procédure d'informatisation de la PMI et la participation à la réorganisation des UTAS, bien évidemment, tant ce sujet de l'enfance est sensible. C'est aussi le suivi du projet « Lever les freins à la garde d'enfants » pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle, ainsi que l'organisation, du reste en cours, des élections des représentants des assistants maternels et familiaux de la Commission consultative paritaire départementale.

Concernant l'aide sociale à l'enfance, vous savez, là aussi, l'importance que revêt ce service qui a pour mission la prévention des difficultés parentales et la maltraitance.

Le budget pour l'enfance et la famille est, en chiffres arrondis, de 13 M€.

En 2016, ce fut la réalisation du Schéma Enfance Famille Jeunesse, le transfert effectif des mesures de tutelle des mineurs vers MSA Service Limousin et l'UDAF, conformément à la validation réalisée par le Conseil départemental. Ce fut également la poursuite du travail sur la prévention des placements d'enfants – coordination des équipes de proximité pour faciliter le retour des enfants dans leur famille – et la validation d'un protocole de travail entre le SAAF et les UTAS. Ce fut aussi un soutien technique aux familles d'accueil et aux lieux de vie, en réponse à la demande de ces personnels, et la réflexion à de nouvelles conditions d'accueil face à l'augmentation du nombre d'accueil de mineurs non accompagnés.

Voici les objectifs 2017 : la mise en œuvre des fiches actions du Schéma, l'écriture du projet de service du SPAP, le travail de réflexion sur l'accueil, l'évaluation et la prise en charge des mineurs non accompagnés, la mise en place des axes de la loi de mars 2016.

En termes de chiffres-clés, ce sont 428 informations préoccupantes pour 730 enfants, 148 signalements au Parquet concernant 280 enfants, 292 placements au 31 décembre 2016 et 152 assistants familiaux.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Nous en venons à la Direction des Personnes en perte d'autonomie.

En termes de réalisations 2016 et d'objectifs 2017, c'est la mise en œuvre de la loi ASV et la finalisation de cette mise en œuvre, la poursuite de l'appui au secteur de l'aide à domicile, avec la signature de la 3ème convention de modernisation et les nouvelles tarifications que nous avons mises en place, et la négociation, l'animation et l'évaluation de ces conventions de partenariat avec la CNSA sur l'aide à domicile. C'est également la mise en œuvre de la seconde DSP Domotique à Domicile, la poursuite du déploiement des packs domotiques avec le délégataire et le développement des projets d'expérimentation. C'est aussi l'élaboration du rapport final du projet ICARE et la finalisation du volet socio-environnemental de DOMOLIM. C'est encore la finalisation du dispositif des MAFPAH, le traitement des urgences et la mise en paiement des aides « Adaptation de l'Habitat » que l'on retrouve en 2017 dans la loi ASV, avec toutes les aides à l'habitat, ainsi que la refonte du dispositif de l'aide sociale départementale et le passage au paiement différentiel. Enfin, il convient d'ajouter, pour 2017, la révision du règlement départemental d'aide sociale et la mise en œuvre du Cap Autonomie.

Parmi les chiffres-clés, ce sont 3 402 bénéficiaires de l'APA à domicile, 1 971 résidents APA en établissement, 401 packs domotiques installés, 385 dossiers instruits d'aide sociale, 616 bénéficiaires de la PCH et 63 familles d'accueil pour 140 places.

M. MORANÇAIS, Chargé de l'Insertion, du Logement et du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Concernant la Direction de l'Insertion et du Logement en charge des politiques de l'insertion et de l'habitat au Conseil départemental, figurent les éléments

budgétaires dans le document, avec la répartition détaillée des montants des allocations, du PDI et du RSA.

Je ne reviens pas sur le Pacte territorial d'Insertion qui a été largement évoqué dans le cadre de cette séance, à l'occasion de la présentation d'un rapport.

L'année 2016 a été marquée par la mise en place des PIG pour l'amélioration de l'habitat et le maintien à domicile. Cela fut un moment important, mais aussi un travail préalable important. Les dossiers en attente témoignent d'un besoin et donc d'une demande, avec un niveau constant de sollicitations à ce titre. En 2016, un travail de réflexion a aussi été engagé pour faire évoluer le dispositif RSA, avec la récriture de la doctrine RSA.

Parmi les objectifs 2017, c'est la poursuite de ce Pacte territorial d'Insertion, la négociation du renouvellement de la convention FSE 2018-2020 et la révision du guide RSA. Il s'agit également d'assurer la montée en puissance des PIG, de mettre en œuvre des partenariats avec la CARSAT et la CAPEB, et d'intégrer des actions comme conforter le maintien à domicile et favoriser l'accès aux aides techniques. Je ne cite qu'un seul chiffre, les autres l'ayant déjà été : près de 80 % des crédits du FSE sont programmés pour la période 2015-2017.

La Direction des Actions sociales de proximité est organisée en 6 UTAS : GUERET, BOUSSAC, AUBUSSON, AUZANCES, LA SOUTERRAINE et BOURGANEUF. S'agissant de services de proximité, c'est dire combien leur rôle est important. Il est fait état dans le document des montants des aides financières attribuées en 2016 aux foyers et de l'activité de cette Direction : 13 173 visites reçues, 5 223 visites à domicile, 8 374 rapports sociaux, 150 mesures d'aide éducative en cours, 2 523 demandes APA à domicile traitées.

Voici les réalisations 2016 : la poursuite du groupe du travail SAAF/UTAS et la participation au Schéma Enfance Famille Jeunesse dont nous avons parlé précédemment ; la réflexion avec la DIL sur la prise en charge des publics spécifiques ; la réflexion sur l'accompagnement global, à laquelle nous faisions allusion en début d'après-midi en évoquant le fonctionnement des Commissions territoriales de suivi des publics ; la poursuite du travail des UTAS d'AUZANCES, de BOURGANEUF et d'AUBUSSON sur les contrats locaux de santé ; la poursuite du travail UTAS GUERET/Agglo du Grand Guéret ; la participation de l'UTAS de LA SOUTERRAINE au réseau Santé Bien-être ; l'ouverture de la Maison du Département à BOURGANEUF. Enfin, un travail important a aussi été mené pour nos personnels sous l'angle de la sécurisation des permanences et des visites à domicile.

Pour 2017, les objectifs sont les suivants : la prise en compte de la dématérialisation des demandes et des dossiers ; la réorganisation des UTAS en étroite collaboration, comme il a été dit ce matin, avec les agents et les directions thématiques, en appui sur les EPCI ; la contribution à la mise en œuvre de certaines actions du Schéma Enfance Famille Jeunesse ; la poursuite de la mise en œuvre de la loi ASV, la réécriture de la doctrine RSA, à laquelle je faisais allusion à l'instant ; la mise en œuvre d'un groupe de parole d'utilisateurs de l'UTAS sur BOURGANEUF ; enfin, le projet, important également, du relogement de l'UTAS de LA SOUTERRAINE dans les locaux de « Traces de Pas », en lien avec le service des Bâtiments.

Puisque s'achève cette présentation sur le domaine social, je voudrais saluer le travail réalisé par Marie-Françoise FOURNIER, notre Directrice générale adjointe, l'ensemble des directrices et l'ensemble des personnels avec lesquels nous travaillons au quotidien ; c'est un

réel plaisir, même si les situations sont tendues. C'est vraiment un domaine très chargé et je tiens à rendre hommage à l'ensemble du personnel qui répond au mieux aux missions qui lui sont demandées.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme FAIVRE n'étant toujours pas de retour parmi nous, je donne la parole à M. FOULON pour évoquer le Pôle Aménagement et Transports.

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – La Direction de la maîtrise d'ouvrage et du Secrétariat général, au sujet de laquelle figurent dans le document les éléments budgétaires, les réalisations 2016 et les objectifs 2017, assure trois missions principales : elle coordonne les UTT et le Parc départemental ; elle pilote les procédures relatives aux grands projets routiers et de bâtiments ; elle instruit et suit les demandes de subventions et assure également le secrétariat et la comptabilité du Syndicat mixte de l'aérodrome de Montluçon-Guéret.

Les chiffres-clés font état de 37 850 € de charges eau et assainissement, de 241 100 € de charges électricité, de 501 200 € de combustibles et de 155 200 € de locations immobilières.

Concernant la Direction des Bâtiments et Collèges, ses missions principales visent à assurer la politique d'entretien et les programmes d'actions des bâtiments départementaux. Elle a notamment en charge tout ce qui concerne les constructions neuves, les travaux de mises aux normes, d'amélioration de performance énergétique, de réaménagement/restructuration, ainsi que l'entretien et les réparations.

Le budget global 2016 de cette Direction est de 2 728 498 €.

Les réalisations 2016 et les objectifs 2017 vous sont détaillés dans le rapport d'activité.

Voici sept chiffres-clés : 16 collèges, plus 2 cités mixtes gérées par la Région, 32 bâtiments techniques, 14 bâtiments sociaux, 14 établissements « Culture, vie sociale, jeunesse, loisirs », 4 établissements « Aménagement et environnement », 11 établissements pour les services généraux, 2 établissements « sécurité », s'agissant des casernes de gendarmerie.

Concernant la Direction des transports, c'est la dernière fois que son activité est ainsi présentée dans le document, compte tenu du transfert à la Région des transports dont nous n'aurons donc plus la compétence, excepté celle du transport des élèves et étudiants handicapés.

Le budget global 2016 de cette Direction s'est établi à 10 010 358 €, montant réparti entre les transports scolaires, les transports des élèves et étudiants handicapés, les transports des collégiens pour sorties et sections sportives, les lignes régulières TransCreuse et les transports à la demande.

Les réalisations 2016 et les objectifs 2017 sont récapitulés dans le document.

Je rappelle qu'il s'agit de 21 lignes régulières TransCreuse, de 437 500 voyages TransCreuse par an, de 912 000 kilomètres parcourus par les cars TransCreuse, de 7 200 élèves transportés chaque jour en scolaire, de 430 circuits de transport scolaire et de 142 élèves et étudiants handicapés transportés.

Le Parc départemental gère et entretient les véhicules, engins et matériels, pour le compte des UTT et du Conseil départemental. Il assiste la Direction des Routes et fournit notamment les marchandises nécessaires à l'entretien et la viabilité de la route aux UTT. Il réalise également des travaux d'entretien de la voirie et des travaux spéciaux, tels que pose de glissières, de clôtures autoroutières, marquage au sol, etc.

Il est fait état dans le document des éléments budgétaires, en recettes et dépenses, avec un décalage en raison de la refacturation de la part du Parc départemental aux UTT, un travail réalisé en interne.

Je vous épargne le listing des réalisations 2016 et des objectifs 2017 que vous retrouvez en détail dans le rapport d'activité.

Voici quelques chiffres-clés : 25 véhicules légers, 34 véhicules légers utilitaires, 43 fourgons, 47 camions, 28 tracteurs chargeurs, 29 tracteurs épareuses.

La Direction des Routes a en charge, comme son nom l'indique, tous les programmes d'actions ayant trait à la voirie départementale, qu'elle pilote avec l'aide des UTT ; je n'y reviens pas.

Vous retrouvez dans le document tous les éléments budgétaires, ainsi que les réalisations 2016 et les objectifs 2017

Voici quelques chiffres-clés : ce sont 4 395 kilomètres de routes départementales, 104 autorisations de dépôt de bois et 182 arrêtés de déviations temporaires. Au titre de la viabilité hivernale 2015-2016, ce sont 1 110 tonnes de sel, 17 jours de neige et 28 jours de verglas.

Les UTT, au nombre de 6 sur le territoire creusois, ont un rôle de surveillance et de gestion du domaine public routier départemental. Elles assurent l'exploitation et l'entretien de la voirie et de ses dépendances, la viabilité hivernale, la programmation et la surveillance des travaux routiers.

Concernant les réalisations 2016 et les objectifs 2017, je vous invite à vous reporter au document.

Voilà, mes chers collègues, ce qu'il en est du Pôle Aménagement et Transports.

Mme LA PRESIDENTE. – J'étais en train de me retourner vers notre DGS et notre DGA en charge du Pôle Aménagement et Transports au sujet d'une question qui m'interroge. En principe, il n'est pas prévu de clause de revoyure dans le cadre du transfert de la compétence « transport ». Mais si jamais, d'après ce qu'annonçait ou annoncera le Président de la République Emmanuel Macron, devait être supprimé le temps d'activités périscolaires, voire instauré le retour à quatre jours d'école par semaine…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Qui va payer ?

Mme LA PRESIDENTE… j'espère que nous pourrons revoir les conditions de transfert de charges avec la Région parce que la journée supplémentaire de transport le mercredi nous avait tout de même coûté plus de 700 000 € !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Oui, 700 000 € !

Mme LA PRESIDENTE. – Quid alors de ce montant de 700 000 € transféré à la Région ?

M. LOZACH. – Cette affaire peut devenir compliquée parce que si la décision est laissée à la libre appréciation des communes, voire des intercommunalités, nous pourrions nous retrouver ensuite avec des circuits étonnants ! *(Sourires.)*

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Des circuits à géométrie variable !

Mme LA PRESIDENTE. – J'imagine que la Région va s'exempter de faire des circuits étonnants et trouvera, à mon avis, une organisation.

Nous en venons au Pôle Développement.

Concernant le Secrétariat général du Pôle, vous avez pu prendre connaissance des éléments budgétaires, des principales réalisations 2016, notamment au titre de la Vallée des Peintres, et des objectifs 2017.

S'agissant de la Direction de l'Action territoriale, les réalisations 2016 sont également présentées dans votre document. Il a été question, en 2016 – M. LEGER y faisait allusion tout à l'heure –, de la négociation au sujet de la participation des trois départements de l'ex-Limousin au PNR de Millevaches en Limousin dont la charte sera retravaillée.

Nous avons accompagné un certain nombre de projets de territoires, dont le marché au cadran à CHENERAILLES qui, désormais, n'est plus en phase d'expérimentation, mais qui fonctionne et monte en puissance.

M. MORANÇAIS. – Tout à fait puisqu'il connaît une belle augmentation d'activité depuis le début d'année.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est un bel exemple d'innovation autour de l'agriculture !

M. FOULON. – Ce sont combien de ventes par semaine ?

M. MORANÇAIS. – Une vente des ovins est organisée tous les quinze jours, les lundis. Concernant les bovins, mardi dernier, on était à 75 et, concernant les ovins, avec une vente tous les quinze jours, c'est de l'ordre de 150 à 200. L'activité ovine est donc intéressante.

Mme LA PRESIDENTE. – Par ailleurs, nous portons un intérêt particulier à ce qui a été mis en place au lycée agricole d'AHUN avec la création de ces espaces-tests agricoles en maraîchage, et ce d'autant plus qu'il est aussi question, à la prochaine rentrée, d'ouvrir une formation sur ce site autour des métiers de cuisiniers et de la restauration collective. En fait, nombre de démarches tendant à la mise en place de circuits courts ont souvent tendance, à mon avis, à être des initiatives isolées et il est demandé une coordination par le Département. Il est certain que 2020 arrive à grand pas et les objectifs figurant dans la loi devront bien être mis en application, ce qui ne saurait se faire du jour au lendemain. C'est pourquoi il me semble très intéressant, avec ces nouvelles formations, ces espaces-tests en maraîchage et compte tenu des problématiques qui sont les nôtres en tout cas autour de ces circuits courts, de travailler avec le lycée agricole d'AHUN.

Toujours en termes de réalisations 2016, c'est également la mise en œuvre du Pôle Nature des Monts de GUERET, avec la Station Sports Nature, et la requalification de l'espace Monet Rollinat à FRESSELINES, désormais porté la nouvelle intercommunalité du Grand ouest de la Creuse, Monts et Vallées Ouest Creuse.

Quant à notre politique de contractualisation, M. LEGER a quitté la séance, mais eu égard à la question qu'il me posait ce matin, il a dû recevoir un courrier en tout cas la Directrice de la communauté de communes Creuse Grand Sud en a été destinataire. Pour donner suite à cette politique, notre service de l'Action territoriale a convié les intercommunalités à un deuxième temps de rencontre, ici au Département, qui se tiendra le 27 juin. Dans les messages, nous avons ajouté une grille qui est la phase 1 de ce nouveau projet de contractualisation, intitulée « Recensement des projets et recueil des besoins ». Je vous en fais part en quelques mots : « Comme convenu, afin de formaliser la remontée des informations, vous trouverez, ci-joint, une grille destinée à recueillir l'ensemble des projets de votre collectivité pour les trois années à venir et les besoins associés. Il s'agit là d'un guide ; sans aucune obligation de l'utiliser, vous pourrez y retranscrire les projets qui s'inscrivent dans la continuité de vos projets en cours, les projets issus des nouvelles priorités de vos collectivités, les projets qui découlent de nouveaux enjeux posés par la réforme territoriale, en indiquant, si possible, ce qui est le plus prioritaire. Il s'agit là d'une première étape, sachant que rien n'est exhaustif. Cet exercice vise à nous permettre, nous, Département, d'appréhender toute l'étendue de l'action des intercommunalités, des grandes orientations de leurs projets de territoire afin d'identifier quels pourraient être les axes d'intervention du Département, et ce dans une logique de coordination avec les autres dispositifs contractuels mis en avant par l'Etat et la Région. »

Cette seconde réunion a bien pour objet de diffuser des informations et d'instaurer des temps d'échange pour préparer une future contractualisation avec les EPCI. C'est là notre méthode, déjà rappelée, de construire ou plutôt de co-construire une nouvelle politique

départementale. En tout cas, en 2016, 1,2 M€ a été versé, tous contrats confondus. Il ne me semble donc pas que le Département ait renoncé à accompagner financièrement les intercos et les communes dans leurs projets.

La Direction de l'Action territoriale, c'est aussi le service de l'Agriculture, de la Forêt et du Développement durable dont l'activité va vous être présentée par M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Chargé de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Le service gère les aides à l'agriculture, à la voirie forestière et la forêt publique, et assure le suivi de la forêt départementale. Il suit les dossiers d'aménagements hydrauliques et fonciers, ainsi que les échanges amiables, et assure la gestion des fonds dédiés aux équipements des communes.

Parmi les réalisations, 2016 a été une année de transition en matière agricole. C'était, en effet, la première année d'application de la loi NOTRe et sa combinaison avec la préparation du Schéma régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation par la nouvelle Région.

En termes d'objectif, c'est, en 2017, l'adoption d'une politique de soutien à l'agriculture, en lien avec les compétences du Département, un nouveau cadre étant désormais à respecter.

Vous disposez dans le document de tous les éléments budgétaires. Vous noterez notamment, dans le cadre du développement rural, le montant de près de 1 M€ au titre des paiements sur engagements antérieurs, pour le soutien à l'aménagement des salles de loisirs et ce fameux FDAEC régulièrement évoqué.

Mme LA PRESIDENTE. – J'en viens à la mission Circuits courts alimentaires locaux, en évoquant un constat. Nous nous étions donné une année supplémentaire d'évaluation par rapport à ce qui avait été mis en place auprès des collèges du Département. Moi, je pense clairement que cela ne fonctionne pas. Je dirais que les collèges font ce qu'ils ont à faire. Certains sont tout à fait dimensionnés depuis très longtemps dans ces formats de circuits courts locaux. Rien ne sert donc d'inciter ceux-là à commander sur la plateforme Agrilocal puisqu'ils sont déjà organisés dans l'utilisation de produits locaux. D'autres, en revanche, sont beaucoup moins convaincus par la démarche.

Je crois donc qu'il faut changer de vision et prôner une vision locale de proximité, ce qui, par essence, est une évidence, s'agissant de circuits courts et de circuits locaux. C'est bien l'ensemble des établissements dans le Département qui doivent répondre à ces objectifs : les écoles, les collèges, les lycées, les EHPAD, les structures de portage de repas à domicile et tant d'autres.

Le potentiel existe réellement, mais, et c'est ce à quoi nous assistons, des structures et des collectivités se renvoient la balle, et nous n'avançons toujours pas. Je prends l'exemple de la Chambre d'Agriculture qui nous dit : « Mais que faites-vous au Département ? Nous, nous sommes prêts à planter des "patates", mais vous n'êtes pas capables de nous fournir le niveau de consommation dans vos collèges… »

Laissons tranquillement s'éteindre l'année scolaire ainsi, sans en rajouter. Les collèges ont bien d'autres sources d'occupation, voire de préoccupation, ne serait-ce que par rapport à la réforme des collèges mise en place l'année dernière. A la rentrée, nous reprendrons progressivement ce volet-là avec le lycée agricole d'AHUN et l'intercommunalité qui porte ces espaces-tests. Beaucoup est à faire et il n'est pas question de baisser les bras. En tout cas, l'évaluation démontre que la plateforme Agrilocal n'est qu'un outil et non pas un projet.

La mission Culture ayant été évoquée, nous en venons à la DEAL, la Direction de l'Environnement, de l'Assistance technique et du Laboratoire d'analyses.

M. GAILLARD, Chargé de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Le service Environnement a mis en œuvre le Plan départemental d'élimination des déchets et animé le Plan départemental de prévention des déchets. Il a apporté des aides techniques et administratives au Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers et un soutien financier aux collectivités en matière de déchets ménagers. Nous sommes intervenus, en effet, en matière d'aides financières auprès de plusieurs collectivités.

En fin d'année 2017, nous serons en année 4 de convention avec l'ADEME sur ce Plan départemental de prévention des déchets. C'est donc un suivi des travaux du SME en termes de planification et de prévention.

Nous avons accompagné les collèges, auprès desquels des actions concrètes ont été menées, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets.

Autres réalisations 2016 : l'organisation de formations au compostage auprès de plusieurs collectivités, la mise en place de 2 kits éco-responsables, l'animation en interne du réseau des éco-administrateurs au sein de la collectivité, ce qui a permis, par exemple, de récupérer 108 kilos de papier pour usage de brouillons.

Les objectifs fixés dans le cadre du Plan départemental de prévention des déchets et de la contractualisation que nous avions avec l'ADEME ont été atteints, avec - 7,26 % d'ordures ménagères résiduelles sur la période 2010-2014.

Le service d'Assistance technique intervient dans le cadre des schémas départementaux et auprès des communes et des EPCI en matière d'assainissement, d'alimentation en eau potable et de gestion des milieux aquatiques. Il assure également l'audit et la formation en hygiène alimentaire, l'assistance technique vétérinaire *via* la collecte d'échantillons sanguins.

En termes d'éléments budgétaires 2016, un certain nombre de subventions ont été attribuées, en particulier près de 500 000 € au titre de l'assainissement et plus de 250 000 € au titre de l'alimentation en eau potable, ainsi que des sommes assez conséquentes dédiées aux milieux aquatiques.

Voici des chiffres qui parlent d'eux-mêmes : 195 stations suivies par l'équipe du SATESE au niveau de l'assainissement et 80 % du territoire creusois, ce dont nous pouvons nous féliciter, engagé dans une dynamique de gestion des milieux aquatiques, contre 38 % en 2009.

Les réalisations 2016 sont les suivantes, : la réalisation de diagnostics techniques complets des installations sur les futurs périmètres des intercommunalités ; l'organisation de journées de formation en partenariat avec l'OIE ; le lancement du nouveau Schéma de gestion des milieux aquatiques 2017-2021 ; l'obtention du label « Site rivières sauvages » et la réalisation d'un projet pédagogique pour sensibiliser les scolaires et valoriser les rivières labellisées, projet que nous avons évoqué au cours de cette séance ; la poursuite de l'assistance technique sur les captages, sachant qu'il reste très peu de collectivités qui ne sont pas en ligne par rapport aux exigences affichées par les Agences de l'eau et l'ARS sur ces captages ; le lancement de la révision du Schéma d'alimentation en eau potable, sachant qu'à ce jour, le cahier des charges est prêt et la consultation va pouvoir être lancée.

En conclusion, je dirai que nous sommes donc très présents sur toutes ces thématiques que je viens d'évoquer.

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Laboratoire départemental d'Analyses, ses activités, avec un maintien du volume, suivent leur cours, sachant qu'il est évidemment très présent sur la santé animale compte tenu du nombre de bovins dans le Département et au regard des marchés à l'export.

Nous sommes toujours en relation étroite avec le Laboratoire départemental de la Haute-Vienne. Nous avons fait un premier bilan d'évaluation du partage d'un poste de directeur entre les deux Laboratoires départementaux, initiative qui donne satisfaction à la fois à la Haute-Vienne et à la Creuse.

Pas à pas, nous commençons à concrétiser un certain nombre d'objectifs que nous nous sommes fixés, en termes de mutualisations, de groupements de commandes sur les réactifs, etc. Ce sont des démarches très basiques et très simples à mettre en place, qui nous permettront d'avoir une marge plus intéressante sur ces commandes.

Je crois que nous vous l'avions précisé, le département de la Haute-Vienne nous a confié un certain nombre d'analyses, auparavant réalisées par la ville de Limoges, laquelle n'est, de ce fait, disons pas très contente, mais c'est là un autre sujet.

M. SIMONNET et M. BARREAUD se sont engagés dans une réflexion qui va au-delà puisque, je vous le rappelais, nous avons de nouveau candidaté en faveur du marché d'analyses des eaux ARS. Dans le cadre de ce marché, comme c'était précédemment le cas, nous sommes en cotraitance, si je me souviens bien du mot exact, avec le Laboratoire départemental de la Haute-Vienne et un autre laboratoire sur des analyses très spécifiques.

C'est à l'occasion de la réponse à cet appel d'offres que nous avons retravaillé sur des perspectives à l'échelle de l'ex-Limousin, s'agissant d'un travail partenarial entre les Laboratoires départementaux.

Monsieur GAILLARD, je vous redonne la parole pour présenter l'activité du service Biodiversité et Education à l'environnement.

M. GAILLARD, Chargé de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Le service Biodiversité et Education à l'environnement assure la gestion de la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes et met en place la politique Espaces naturels sensibles du Département. Il contribue également à la préservation de la biodiversité départementale, notamment *via* les politiques Natura 2000.

Je signale la récente création de l'Agence régionale de la biodiversité, ce qui pourrait engendrer des modifications. Nous verrons ce qu'il en découlera et comment nous inscrire dans cette démarche.

L'année 2016 a été marquée par la poursuite du plan de gestion 2014-2018 de la Réserve naturelle et, en novembre de cette même année, par la vidange partielle et pêche de l'Etang des Landes. C'est un sujet que nous avons d'ailleurs évoqué précédemment au cours de cette séance. A cette occasion, ce sont 11 tonnes de poissons pêchés, dont seulement 50 kg de poissons chat, ce qui n'était pas le cas deux ans auparavant. C'est donc une espèce que l'on parvient à maîtriser nettement mieux qu'auparavant. L'année 2016 a également été marquée par plusieurs publications scientifiques dans des revues de sciences naturelles, archéologiques et historiques. Il est aussi à souligner la poursuite de la maîtrise d'œuvre pour l'animation des sites Natura 2000 qui nous incombent, ainsi que la poursuite du pâturage itinérant en « Vallée de la Creuse », initié l'année précédente, en particulier à ANZEME.

Les objectifs 2017 sont les suivants : la poursuite du plan de gestion de la Réserve naturelle avec le Comité consultatif qui se tiendra le 22 juin prochain ; la poursuite également de la maîtrise d'œuvre pour l'animation des sites Natura 2000 dont je parlais à l'instant ; le développement du site ENS « Vallée de la Creuse », avec la poursuite d'une restauration des landes sèches par pâturage itinérant ; la conception d'un outil de découverte en autonomie de la Réserve naturelle à destination du grand public. Sachant que 700 personnes ont bénéficié d'une animation avec le Département, nous sommes bien dans nos missions d'éducation à l'environnement sur ces sites emblématiques.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je reviens à la page 63 du rapport d'activité. S'agissant du suivi des travaux du SME, pouvez-vous nous résumer, en quelques phrases, où nous en sommes ?

M. GAILLARD, Chargé de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Le SME s'est essentiellement concentré depuis 2015 sur le volet prévention. C'est à peu près la moitié du département de la Creuse qui est concernée puisque Evolis a son propre plan, même s'il fait partie du SME. Disons qu'il n'est pas trop impliqué dans ce volet prévention puisqu'il a son propre plan de prévention des déchets.

Plusieurs chargés de missions se sont succédé, ce qui est lié en particulier au profil du poste et au manque d'éléments rassurants quant à la pérennisation d'un tel poste. A telle enseigne que, depuis le mois de mai 2016, nous n'avions plus d'agent pour animer ce plan. Le SME a donc décidé de s'orienter vers une contractualisation. Un marché a été lancé et c'est le CPIE qui a été retenu. Deux de ses agents sont en place maintenant, et ce depuis début janvier, pour animer l'année 4, laquelle étant la dernière année dudit Plan départemental.

Par ailleurs, dans les débats au sein du SME, de nombreuses questions se posent sur son avenir même puisque la loi NOTRe rebat les cartes des compétences de planification et de gestion des déchets en confiant aux régions le soin d'élaborer des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Quant aux questions posées, ce sont les membres du SME qui en décideront. Le SME a-t-il vocation à poursuivre son activité, sous quelle forme et pour quelles missions ? Toutes ces questions-là ont été posées.

J'ai organisé des rencontres qui ont eu lieu au sein de toutes les collectivités entre juin et septembre 2016, justement pour faire un état des lieux et savoir ce que les collectivités attendraient ou pourraient attendre du SME. Il est clair que des sujets importants en ressortent, en particulier des schémas d'organisation et des perspectives de mutualisation, sachant que nous serons certainement amenés à exporter l'ensemble de nos déchets à l'extérieur du Département. L'idée n'est pas de tout transporter au même endroit parce que ce serait quelque peu stupide en termes de coûts. Il s'agit donc de voir comment éventuellement optimiser parce que, à plusieurs, il est peut-être possible de négocier des prix un peu différents. Des circuits de collectes sont sans doute à optimiser. Ce sont autant de perspectives, susceptibles d'être mises en place, à envisager. Tous ces sujets font partie actuellement des discussions qui s'engageront tout au long de l'année.

La question qui se pose aussi – j'en parlais à l'instant – est celle-ci : quid de l'avenir du SME ? Je rappelle que la partie recettes sur le budget du SME, c'est la subvention de l'ADEME. Fin 2017, c'est fini ! Cela veut donc dire que si le SME avait vocation à continuer en 2018, il faudrait que ses recettes proviennent de financements, soit du Département, soit des collectivités, soit de part et d'autre. Tout cela reste donc à organiser et fera partie des débats que nous aurons au sein du SME.

Mme LA PRESIDENTE. – Théoriquement, tout devrait évoluer dès lors que le pan collecte, gestion et traitement des déchets est devenu une compétence obligatoire des nouvelles intercommunalités. En tout cas, dans le cadre de celles qui sont en train de fusionner, la question se pose. J'espère que l'on va arrêter d'avoir de multiples structures qui s'occupent de la gestion des déchets et qui ont montré toutes les difficultés en termes de résultats et même de déficience, y compris au titre de la collecte. L'intérêt est de trouver des solutions. Après, le SME, oui, sauf à savoir ce dont les collectivités ont besoin et ce qu'elles font ensemble ou pas. C'est là, me semble-t-il, « leur » question.

Monsieur GAILLARD, je vous invite à poursuivre cette présentation, avec la Mission éco-département.

M. GAILLARD, Chargé de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – La Mission éco-département a conduit des projets innovants et exemplaires dans le domaine de l'environnement et surtout veillé techniquement et juridiquement à l'intégration de la dimension environnementale du développement durable dans les politiques publiques.

Voici les réalisations 2016 : dans le cadre du Plan climat énergie territorial, le suivi de la mise en place des actions et la participation au niveau régional ; la veille juridique sur la loi

de transition énergétique et ses décrets d'application ; la veille sur la réglementation des CEE ; la contribution aux réflexions sur la réorganisation des services.

En 2017, il est prévu le transfert de ses missions dans le cadre de la réorganisation.

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, avez-vous des remarques particulières ou d'ordre général à formuler sur ce rapport d'activité 2016 des services départementaux ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je considère donc que vous donnez acte de sa communication.

L'ordre du jour appelle l'examen des motions d'urgence et des vœux.

EXAMEN DES MOTIONS D'URGENCE ET DES VŒUX

Mme LA PRESIDENTE. – Nous commençons, si vous le voulez bien, par le vœu examiné en quatrième commission « Infrastructures – Transports ».

Modernisation de la ligne POLT et choix du futur tracé du POCL

M. FOULON, Président de la quatrième commission, Rapporteur. – Le vœu présenté par Mme Hélène FAIVRE, au nom du Groupe de la majorité départementale, a fait l'objet d'un consensus unanime des membres de la quatrième commission, lesquels invitent donc l'Assemblée à l'adopter.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant l'importance vitale pour le Département de la modernisation de la ligne POLT ;

« Considérant l'intérêt manifeste que présenterait pour le Département le choix du tracé Ouest de la LGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon, POCL ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Prend acte avec satisfaction de l'annonce de la commande de nouveaux matériels roulants pour la ligne POLT ;

« Dénonce cependant la diminution du service en gare de LA SOUTERRAINE programmé par la SNCF à partir de juillet prochain ;

Demande au Ministre des Transports, dans une logique d'aménagement du territoire et de désenclavement du département de la Creuse, de poursuivre les améliorations et la modernisation de la ligne POLT et de soutenir le tracé Ouest du POCL. »

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je souhaite vous poser une question, madame la Présidente, qui n'a rien à voir directement avec le vœu.

Voilà quelques années, nous avions déposé un recours contre la déclaration d'utilité publique concernant le barreau TGV Poitiers – Limoges. Officiellement, le Conseil départemental a-t-il été informé ou saisi d'une réponse ? Je pose la question car nous n'en avons, en fait, jamais reparlé.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur OUEDRAOGO, auriez-vous des précisions à nous apporter à ce sujet ?

M. OUEDRAOGO, Directeur de l'Administration générale. – Le Conseil d'Etat a annulé le décret déclarant d'utilité publique cette LGV Poitiers – Limoges, par un arrêt du 15 avril 2016. Nous avons eu une notification du jugement du Conseil d'Etat condamnant l'Etat à nous verser, de mémoire, 3 500 €.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Autant de recettes imprévues ! *(Sourires.)*

Mme GALBRUN. – Juste une question : avons-nous bien adhéré de nouveau à l'association Urgence POLT pour l'année 2017 ?

Mme LA PRESIDENTE. – M. GAUDIN me dit que le dossier passe en CP le 2 juin prochain.

Mme GALBRUN. – Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Nous en venons aux motions d'urgence et vœux examinés par la cinquième commission « Développement durable des territoires ».

Réforme des zones de revitalisation rurale

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité, les membres de la cinquième commission proposent à l'Assemblée d'adopter en l'état le vœu déposé par Mme Marie-Christine BUNLON, au nom du Groupe de la majorité départementale, et ainsi rédigé :

« Considérant la mise en place de la réforme des critères de classement en Zone de Revitalisation Rurale, ZRR, par la loi de finances rectificative pour 2015 adoptée en première lecture définitive par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2015 ;

« Considérant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale ;

« Considérant la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 qui dispose que les communes de montagne sortant du classement ZRR continueront de bénéficier des effets du dispositif jusqu'au 30 juin 2020 ;

« Considérant la mise en application de cette réforme à la date du 1er juillet 2017 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Rappelle que la sortie de ce dispositif n'ouvre plus droit pour les entreprises et organismes d'intérêt général aux dispositions prévues à l'article 1465 A du code Général des Impôts, à savoir des exonérations fiscales pour les entreprises, en particulier l'exonération de l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés pour la création ou reprise d'activité et de l'exonération des charges sociales, principalement en faveur des organismes d'intérêt général, ainsi que des exonérations de charges sociales patronales ;

« Déplore ainsi la sortie programmée des 16 communes creusoises suivantes de ce dispositif : AJAIN, ANZEME, LA BRIONNE, BUSSIERE-DUNOISE, GARTEMPE, GLENIC, GUERET, JOUILLAT, MONTAIGUT-LE-BLANC, LA SAUNIERE, SAINTE-FEYRE, SAINT-FIEL, SAINT-LAURENT, SAINT-SILVAIN-MOINTAIGUT, SAINT-SULPICE-LE GUERETOIS, SAINT-VAURY ;

« Demande au Ministre de l'Economie et des Finances de tout mettre en œuvre afin de corriger cette injustice pour que l'ensemble des communes du Département de la Creuse retrouve son classement en ZRR. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité de ses membres, la cinquième commission a validé ce vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe de la majorité départementale, qui se lit ainsi :

« Considérant la délibération de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 par laquelle l'institution régionale a défini des critères d'intervention de la nouvelle politique contractuelle avec tous les territoires du périmètre régional ;

« Considérant que la Région a ainsi déterminé un double objectif, à savoir soutenir et développer les atouts de tous les territoires, d'une part, et exprimer sa solidarité au bénéfice des territoires les plus vulnérables avec un soutien différencié pour les plus fragiles, d'autre part ;

« Considérant que pour définir le degré de vulnérabilité des territoires, la Région a choisi quatre domaines de vulnérabilité – le revenu des ménages, l'emploi et le marché du travail, le niveau de formation de la population, la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante – eux-mêmes analysés au regard de trois indicateurs précis ;

« Considérant qu'il ressort de cette grille de définition trois catégories d'EPCI : les moins vulnérables, les intermédiaires, les plus vulnérables ;

« Considérant que la Creuse se trouve divisée dans la mesure où la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche, la communauté de communes du Pays de Boussac, Carrefour des Quatre Provinces, Evaux/Chambon et la communauté de communes de Chénérailles, Auzances-Bellegarde et Haut Pays Marchois sont classées en situation intermédiaire de vulnérabilité (deux et trois domaines de vulnérabilité) et tous les autres EPCI du territoire en situation de vulnérabilité forte (quatre domaines) ;

« Considérant l'interrogation des élus, relative aux critères choisis par la Région, et la disparité de l'accompagnement financier de la Région qui découlerait de ce classement ;

« Le Conseil départemental, garant de la cohésion et de la solidarité territoriale, demande à M. le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine de ne pas pénaliser les territoires en situation intermédiaire de vulnérabilité, en ne minorant pas l'accompagnement financier de leurs projets qui entreront dans le cadre de cette nouvelle politique contractuelle territoriale. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Stockage de stériles miniers

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – Ce vœu présenté par moi-même, au nom du Groupe de la majorité départementale, a également été validé à l'unanimité par les membres de la cinquième commission.

Il se lit ainsi :

« Considérant la circulaire du 22 juillet 2009 du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire relative à la gestion des anciennes mines d'uranium, et l'instruction ministérielle du 8 août 2013 relative à la gestion des stériles miniers des anciennes mines d'uranium ;

« Considérant la délibération du Conseil municipal d'ANZEME du 28 avril 2016 par laquelle l'assemblée délibérante sollicitait à l'unanimité l'annulation de l'arrêté

préfectoral n°2016-007-02 du 7 janvier 2016 encadrant la mise en verse de stériles miniers sur l'ancien carreau au VIGNAUD ;

« Considérant les nombreuses inquiétudes exprimées tant par les élus, la population, les associations de défense de l'environnement que les riverains ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Apporte tout son soutien à la commune d'ANZEME dans sa démarche ;

« Demande à M. le Ministre de l'Ecologie que les matériaux issus des dépollutions imposées à AREVA par l'Etat soient stockés dans des centres de stockage de déchets radioactifs adaptés et non regroupés sur d'anciens sites miniers creusois. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

PER Combrailles en Marche

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – Les membres de la cinquième commission ont adopté sans modification ce vœu déposé par moi-même, au nom du Groupe de la majorité départementale, et ainsi libellé :

« Considérant la demande de permis exclusif de recherches, PER, de gîtes géothermiques haut température et, plus précisément, le PER Combrailles en Marche qui concerne 31 communes creusoises ;

« Considérant que, pour la Creuse, les deux principales zones qui seront étudiées en priorité sont localisées, l'une, entre CHAMBON-SUR-VOUEIZE et EVAUX-LES-BAINS et, l'autre, à l'Est de BOUSSAC en direction d'HURIEL ;

« Considérant que l'exploitation géothermique à haute température visant à capter l'énergie d'aquifères profonds, en utilisant la technique de stimulation par fracturation hydraulique, est peu répandue dans le monde et suscite des inquiétudes chez les associations de protection de l'environnement au regard des précédentes expériences, à savoir le déclenchement de séismes liés au forage en 2007 en Alsace et en 2013 en Suisse,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Demande à M. le Ministre de l'Ecologie d'apporter toutes garanties nécessaires en diligentant une étude précise par un organisme neutre chargé d'évaluer les impacts et risques environnementaux liés à ce type d'exploitation. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Sauvetage et avenir de l'entreprise GM&S Industry

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité, les membres de la cinquième commission proposent de fusionner les deux motions d'urgence concernant le sauvetage et l'avenir de GM&S Industry, l'une étant déposée par M. Laurent DAULNY, au nom du Groupe de la majorité départementale, et l'autre étant présentée par Mme Marie-France GALBRUN et M. Etienne LEJEUNE, au nom du Groupe de la Gauche.

Le texte se lirait donc ainsi :

« Considérant la situation de l'entreprise GM&S Industry de LA SOUTERRAINE, entreprise spécialisée dans l'emboutissage et sous-traitant de la filière automobile française, placée une nouvelle fois en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Poitiers, le 2 décembre 2016, avec une période d'observation de six mois ;

« Considérant que cette entreprise et ses 277 salariés est le deuxième employeur privé du Département ;

« Considérant que les constructeurs français Peugeot-Citroën et Renault, principaux donneurs d'ordre de GM&S Industry, n'apportent par les garanties suffisantes en termes de volume de commandes afin de permettre une reprise dans des conditions acceptables de l'entreprise, alors même que d'autres sous-traitants de ces deux constructeurs sont en surcharge de commandes ;

« Considérant que l'Etat est actionnaire à hauteur de 12,9 % du capital de PSA et 19,74 % du capital de Renault ;

« Considérant que les réunions des salariés en date du 7 janvier avec François Hollande, Président de la République, du 10 février avec Bernard Cazeneuve, Premier ministre, et celle dite de la dernière chance du 15 mai à la Préfecture de la Creuse en présence des deux constructeurs automobiles n'ont abouti à aucune solution ;

« Considérant la tenue de l'audience du tribunal de commerce de Poitiers prévue le 23 mai prochain afin de statuer sur l'avenir de l'entreprise ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 19 mai 2017,

« Rappelle l'impératif d'assurer le sauvetage des emplois et le développement de l'entreprise dans le cadre d'un vrai projet industriel indispensable à la vie du territoire ;

« Demande à cette fin à M. le Premier ministre de réunir le Comité stratégique de la filière automobile et Bpifrance ; de mettre en œuvre sans délai des mesures et des solutions pérennes pour le site de LA SOUTERRAINE, notamment en matière de commandes fermes, à même d'assurer sa reprise et la préservation des 277 emplois. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur cette motion d'urgence dans sa nouvelle formulation ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Nous nous retrouverons en séance plénière le vendredi 7 juillet prochain, pour la présentation par M. le Préfet et ses collaborateurs de l'action de l'Etat en Creuse en 2016.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq.)